

Bruxelles
18-24 septembre
2009

Conseil régional VI (Europe)

Quinzième session



Organisation
météorologique
mondiale

OMM-N° 1046

Temps • Climat • Eau

Conseil régional VI (Europe)

Quinzième session

Bruxelles
18–24 septembre 2009

Rapport final abrégé et résolutions

OMM-N° 1046



**Organisation
météorologique
mondiale**
Temps • Climat • Eau

OMM-N° 1046

© Organisation météorologique mondiale, 2009

L'OMM se réserve le droit de publication en version imprimée ou électronique ou sous toute autre forme et dans n'importe quelle langue. De courts extraits des publications de l'OMM peuvent être reproduits sans autorisation, pour autant que la source complète soit clairement indiquée. La correspondance relative au contenu rédactionnel et les demandes de publication, reproduction ou traduction partielle ou totale de la présente publication doivent être adressées au:

Président du Comité des publications
Organisation météorologique mondiale (OMM)
7 bis, avenue de la Paix
Case postale 2300
CH-1211 Genève 2, Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 84 03
Fax.: +41 (0) 22 730 80 40
Courriel: publications@wmo.int

ISBN 978-92-63-21046-3

NOTE

Les appellations employées dans les publications de l'OMM et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les opinions exprimées dans les publications de l'OMM sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OMM. De plus, la mention de certaines sociétés ou de certains produits ne signifie pas que l'OMM les cautionne ou les recommande de préférence à d'autres sociétés ou produits de nature similaire dont il n'est pas fait mention ou qui ne font l'objet d'aucune publicité.

Le présent rapport contient l'ensemble des textes tels qu'ils ont été adoptés en séance plénière et a fait l'objet d'une édition sommaire.

TABLE DES MATIÈRES

Page

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

1.	OUVERTURE DE LA SESSION (XV-RA VI/PINK 1 et 2)	1
2.	ORGANISATION DE LA SESSION (XV-RA VI/PINK 1 et 2)	5
2.1	Examen du rapport sur la vérification des pouvoirs	5
2.2	Adoption de l'ordre du jour (XV-RA VI/PINK 1 et 2).....	5
2.3	Établissement de comités	6
2.4	Autres questions d'organisation	6
3.	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL (XV-RA VI/Doc. 3; XV-RA VI/APP_Doc. 3)	7
4.	ACTIVITÉS LIÉES AU PROGRAMME – ASPECTS RÉGIONAUX	9
4.1	Amélioration des prévisions et des avis météorologiques fournis par les Membres (XV-RA VI/Doc. 4.1; XV-RA VI/PINK 4.1)	9
4.2	Amélioration des prévisions et des évaluations climatologiques fournies par les Membres (XV-RA VI/B/WP 4.2; XV-RA VI/PINK 4.2).....	15
4.3	Amélioration des prévisions et des évaluations hydrologiques fournies par les Membres (XV-RA VI/B/WP 4.3; XV-RA VI/APP_WP 4.3)	21
4.4	Intégration des systèmes d'observation de l'OMM (XV-RA VI/AWP 4.4; XV-RA VI/APP_WP 4.4)...	22
4.5	Élaboration et mise en œuvre du nouveau Système d'information de l'OMM (XV-RA VI/Doc. 4.5; XV-RA VI/PINK 4.5)	30
4.6	Renforcement des capacités des Membres en matière d'alerte rapide multidanger et de prévention des catastrophes (XV-RA VI/Doc. 4.6; XV-RA VI/Doc. 4.6, ADD. 1; XV-RA VI/APP_Doc. 4.6)	41
4.7	Renforcement de l'aptitude des Membres à fournir et exploiter des services et des produits météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux (XV-RA VI/ B/WP 4.7; XV-RA VI/APP_WP 4.7)	47
4.8	Utilisation plus large des produits météorologiques, climatologiques et hydrologiques par les Membres et les organisations partenaires pour la prise de décisions (XV-RA VI/ Doc. 4.8; XV-RA VI/PINK 4.8).....	54
4.9	Amélioration de l'aptitude des Services météorologiques et hydrologiques nationaux des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à s'acquitter de leur mandat (XV-RA VI/Doc. 4.9; XV-RA VI/PINK 4.9)	55
5.	GESTION EFFICACE ET BONNE GOUVERNANCE	58
5.1	Questions internes au Conseil régional (XV-RA VI/Doc. 5.1; XV-RA VI/G/WP 5.1; XV-RA VI/APP_WP 5.1).....	58
5.2	Rationalisation de la gestion de l'Organisation et du contrôle de ses activités (XV-RA VI/Doc. 5.2(1); XV-RA VI/Doc. 5.2(2); XV-RA VI/Doc. 5.2(3); XV-RA VI/APP_Doc. 5.2(1); XV-RA VI/PINK 5.2(2); XV-RA VI/APP_Doc. 5.2(3))	61

	<i>Page</i>
6. QUESTIONS D'ACTUALITÉ ET DÉFIS À RELEVER (XV-RA VI/G/WP 6; XV-RA VI/PINK 6)	64
6.1 Défis socio-économiques	64
6.2 Relations avec le secteur privé	65
6.3 Météorologie aéronautique	66
6.4 Politique en matière de données.....	67
7. BUREAU RÉGIONAL DE L'OMM POUR L'EUROPE (XV-RA VI/Doc. 7; XV-RA VI/PINK 7) ...	68
8. CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES (XV-RA VI/Doc. 8; XV-RA VI/PINK 8) ..	69
9. EXAMEN DES RÉOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL RÉGIONAL AINSI QUE DES RÉOLUTIONS PERTINENTES DU CONSEIL EXÉCUTIF (XV-RA VI/Doc. 9; XV-RA VI/PINK 9)	69
10. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU (XV-RA VI/PINK 10)	70
11. DATE ET LIEU DE LA SEIZIÈME SESSION (XV-RA VI/PINK 11).....	70
12. CLÔTURE DE LA SESSION (XV-RA VI/PINK 12).....	70

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

<i>N° final</i>	<i>N° de session</i>		
1	4.2/1	Constitution d'un réseau de centres climatologiques régionaux dans la Région VI (Europe)	71
2	4.4/1	Réseau synoptique de base régional et Réseau climatologique de base régional de la Région VI	74
3	5.1/1	Groupe de gestion du Conseil régional VI (Europe).....	92
4	5.1/2	Groupe de travail des questions relatives au climat et à l'hydrologie.....	94
5	5.1/3	Groupe de travail de la prestation de services et des partenariats	97
6	5.1/4	Groupe de travail du développement et des applications des techniques	100
7	9/1	Examen des résolutions et des recommandations antérieures du Conseil régional.....	103
APPENDICE		Liste des participants	106

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)

1.1 À l'aimable invitation du Gouvernement belge, la quinzième session du Conseil régional VI (Europe) s'est tenue à Bruxelles, en Belgique, du 18 au 24 septembre 2009. M. Daniel K. Keuerleber-Burk (Suisse), Président du Conseil régional, a déclaré la session ouverte le vendredi 18 septembre 2009 à 9 heures à l'International Auditorium de Bruxelles.

1.2 M. Keuerleber-Burk a remercié le Gouvernement belge, représenté par Madame la Ministre de la politique scientifique, d'avoir accueilli la session à Bruxelles. Il a aussi remercié M. Henri Malcorps, Directeur de l'Institut royal météorologique de Belgique et Représentant permanent de la Belgique auprès de l'OMM, d'avoir pris toutes les dispositions voulues pour la session.

1.3 Le président a remercié en outre M. Michel Jarraud, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), et son personnel pour leurs préparatifs impressionnants en vue de cette session.

1.4 Le président a souligné que nombre des points importants évoqués lors de la quatorzième session du Conseil régional VI, en 2005 à Heidelberg, restaient à l'ordre du jour des décideurs politiques. L'un de ces points est la demande de prévisions météorologiques à fort impact précises à l'appui de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets. Un autre de ces points est le changement climatique et l'adaptation au climat. Le président a cité la troisième Conférence mondiale sur le climat, qui a eu lieu quelques semaines à peine avant la session, où les SMHN ont eu la possibilité de mettre en avant les services climatologiques dont ont besoin les différents secteurs d'activités et les décideurs.

1.5 Le président s'est déclaré certain que les participants à la quinzième session du CR VI accorderaient une priorité élevée au maintien du dialogue avec les usagers, condition préalable à l'amélioration de la prestation de services. Toutefois, pour répondre aux demandes des usagers, il convient d'établir de bonnes communications. Le président a exhorté les Membres à faire progresser le développement et l'application de la science et de la technique en améliorant les partenariats, le renforcement des capacités, une gestion efficace et un exercice sain de l'autorité conformément au plan stratégique du CR VI.

1.6 Le président a noté que cette session était la première guidée par le Plan stratégique de l'OMM et que son ordre du jour était fondé sur les résultats escomptés et les axes stratégiques. Il a encouragé les Membres à lancer des entretiens approfondis sur toutes les questions et a conseillé aux délégués de rester ouverts et de garder constamment à l'esprit l'énoncé de mission formulé dans le Plan stratégique, à savoir que le CR VI doit coordonner, développer et promouvoir l'infrastructure météorologique et hydrologique et sa compétence concernant le temps, le climat, l'eau et l'environnement pour que les SMHN de ses Membres et les institutions associées agissent de concert en vue de contribuer largement au développement durable, à la protection du milieu et à la sécurité et au bien-être des populations de la Région et d'ailleurs.

1.7 M. Henri Malcorps, Directeur général de l'Institut royal météorologique de Belgique et Représentant permanent de la Belgique auprès de l'OMM, a souhaité la bienvenue à tous les délégués présents à Bruxelles. Il a affirmé qu'à l'occasion de cette quinzième session, les 50 Membres du Conseil régional devaient tout faire pour accomplir des progrès sensibles en vue

d'exécuter la mission de l'Organisation dans la Région VI. Il a souligné l'importance particulière de cette session, qu'il considère comme marquant un tournant dans l'histoire du Conseil régional VI et de l'OMM.

1.8 M. Malcorps a souligné que les progrès accomplis au XX^e siècle avaient subi l'influence d'éléments non directement liés à la météorologie ou à la technologie. La désertification du Sahel, l'Amoco Cadiz et Tchernobyl ont démontré l'importance des services météorologiques dans les domaines du climat et de l'environnement. En même temps, la valeur commerciale des données et des services offerts par l'institution météorologique est devenue manifeste, ce qui a provoqué un débat sur les rapports entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de l'hydrométéorologie. M. Malcorps a aussi souligné que les tâches des Services météorologiques nationaux s'étaient considérablement accrues, mais qu'en raison de la faiblesse du financement public, la plupart des SMHN avaient décidé de commercialiser certaines de leurs activités tout en gagnant en efficacité.

1.9 M. Malcorps a conclu que pour atteindre ses objectifs, le Conseil régional avait besoin d'une réflexion stratégique, d'une gestion efficace et d'un exercice sain de l'autorité. Se déclarant certain que les participants à cette session feraient des progrès notables à cet égard, il a chaudement félicité le président du Conseil régional et le Secrétaire général de l'OMM pour leur direction éclairée.

1.10 Dans son discours d'ouverture, M. M. Jarraud, Secrétaire général de l'OMM, a remercié le royaume de Belgique d'avoir accueilli cette session à Bruxelles et a souhaité la bienvenue aux représentants des Membres de l'Organisation et à tous les participants. Il a également remercié M. Henri Malcorps, Directeur général de l'Institut royal météorologique et Représentant permanent de la Belgique auprès de l'OMM, d'avoir pris toutes les dispositions voulues pour la session. Il a rappelé que lorsque la première Conférence météorologique internationale a été convoquée à Bruxelles par le roi Léopold I^{er} de Belgique, en août 1853, elle a été organisée par le lieutenant de marine américain Matthew Fontaine Maury et présidée par le professeur Adolphe Quételet, de Belgique. Dans les années qui ont suivi, le professeur Quételet a été la personnalité scientifique qui a le plus vigoureusement prôné la création de l'Organisation météorologique internationale (OMI). Né à Gand en 1796, le professeur Quételet a obtenu un doctorat en mathématiques de l'Université de Gand en 1819 et, peu après, a été élu membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Il a rédigé de nombreux essais sur les mathématiques et la physique, a fondé et publié une revue et est devenu le premier directeur de l'Observatoire royal de Belgique, à Bruxelles, poste qu'il a conservé pour le reste de ses jours. Sa réputation internationale est due également à ses applications d'avant-garde des statistiques aux sciences sociales, à la santé publique et à la criminologie. Parmi ses nombreuses publications, on compte les deux volumes de *Sur le climat de la Belgique* (1845-1851). Le professeur Quételet est décédé à Bruxelles en 1874. Les noms de Maury et Quételet ont été donnés à des cratères lunaires pour honorer leur mémoire.

1.11 Le Secrétaire général a remercié M. Daniel Keuerleber-Burk, Président du Conseil régional VI, pour sa conduite éclairée et la réalisation du programme du Conseil pendant l'intersession qui a commencé après la quatorzième session du Conseil, organisée à Heidelberg, en Allemagne, en septembre 2005. Il a également remercié M. Andris Leitass, Vice-Président du Conseil régional, pour son apport durant son mandat. Au nom de l'OMM, il a aussi remercié l'ensemble des présidents, des rapporteurs et des membres des groupes de travail du Conseil pour leurs services essentiels.

1.12 Le Secrétaire général a souligné que cette session du Conseil régional était la première à être fondée sur le nouveau cadre stratégique adopté par le Quinzième Congrès météorologique mondial (Genève, mai 2007) et que l'ordre du jour de la session était aligné sur les axes stratégiques et les résultats escomptés du Plan stratégique de l'OMM. Il a noté avec satisfaction que le Conseil régional VI avait conçu et adopté un plan stratégique régional pour

l'amélioration des Services météorologiques et hydrologiques régionaux de la Région VI (2008-2011), qui est devenu un exemple et un modèle pour les autres conseils régionaux de l'Organisation.

1.13 Le Secrétaire général a rappelé qu'en 2008, le Secrétariat de l'OMM avait reçu une nouvelle structure pour mieux s'adapter à la décision du Congrès et pour améliorer l'intégration des plans et des programmes, optimiser l'usage des ressources et rationaliser la gestion et la prise de décisions. En particulier, conformément au résultat escompté 9 – Amélioration de l'aptitude des SMHN des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à s'acquitter de leur mandat –, le nouveau Département du développement et des activités régionales (DRA) était désormais chargé de gérer les activités relevant du Programme de coopération technique, et notamment le Programme de coopération volontaire (PCV), le Programme de l'OMM en faveur des pays les moins avancés (PMA), le Programme régional et le Programme d'enseignement et de formation (ETR), ainsi que la mobilisation des ressources. Dans ce cadre et conformément à la recommandation du Conseil régional à sa dernière session, l'ex-Bureau sous-régional pour l'Europe est devenu le Bureau régional de l'OMM pour l'Europe, ce qui facilite la coordination des activités du CR VI et optimise le soutien que l'Organisation accorde à ses Membres. Le nouveau Bureau a déjà joué un rôle essentiel de coordination auprès des SMHN européens, notamment en contribuant à recenser leurs besoins en matière de développement et en établissant des rapports de travail encore plus étroits avec les institutions compétentes de l'ONU et avec des organisations sous-régionales telles que le CEPMMT, EUMETSAT et EUMETNET, ainsi qu'avec la Commission européenne.

1.14 Le Secrétaire général a profité de l'occasion pour faire part de certaines considérations que le Conseil régional souhaiterait peut-être aborder pendant ses délibérations.

- Il serait bon que des progrès soient accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique régional, ainsi qu'en témoigne le thème de la conférence technique qui a eu lieu juste avant cette session, à savoir «La mise en œuvre du plan stratégique du CR VI en vue du développement des SMHN européens dans l'intérêt de la société tout entière»;
- Il a noté que, dans son rapport, le président du CR VI faisait part de l'intention d'accélérer la mise en place du SIO et de jouer un rôle de premier plan dans la poursuite de l'élaboration du WIGOS. À cet égard, il a tenu à rappeler qu'à sa soixante et unième session, le Conseil exécutif de l'OMM avait réaffirmé qu'il serait indispensable que les conseils régionaux participent à l'élaboration du SIO pour en faire une œuvre commune;
- C'est avec plaisir que le Secrétaire général a pris connaissance d'une communication du président du CR VI lui faisant part de l'approbation du plan de mise en œuvre des centres climatologiques régionaux de la Région VI. En conséquence, le CR VI est maintenant prêt à amorcer une phase de production préopérationnelle dans ce domaine;
- À sa soixante et unième session, le Conseil exécutif a aussi souligné l'importance de l'instauration d'une coopération opérationnelle entre les SMHN et les organismes chargés, dans leurs pays respectifs, de gérer les risques de catastrophes pour ce qui est du développement des capacités en matière d'alerte précoce «de bout en bout». Il a en outre estimé que la contribution potentielle des SMHN en matière de gestion des risques de catastrophes devrait être davantage prise en compte par leurs gouvernements de tutelle et que cela devrait se traduire par l'allocation de ressources supplémentaires leur permettant de renforcer et de maintenir leurs capacités. Le Secrétaire général s'est dit persuadé que le Conseil régional tiendrait compte de ces recommandations du Conseil exécutif lorsqu'il établirait son futur programme de travail;

- Les partenariats se sont renforcés ces dernières années et ont notamment débouché sur la mise en chantier d'un certain nombre de projets communs d'envergure, tels que le Programme régional de réduction des risques de catastrophes en Europe du Sud-Est, qui a bénéficié du soutien de la Direction générale Élargissement relevant de la Commission européenne. Divers autres projets sont aussi envisagés en partenariat avec la Commission, et l'OMM peut se féliciter de la coopération très étroite qui s'est établie avec des organisations régionales telles que le CEPMMT, EUMETSAT et EUMETNET ainsi qu'avec des institutions financières mondiales comme la Banque mondiale. En mettant à profit ces partenariats, le Conseil régional pourrait prendre des initiatives en vue d'harmoniser le niveau de développement des SMHN de la Région;
- Comme d'habitude, la session devrait permettre au Conseil régional de se doter d'une structure de travail appropriée – comprenant des groupes de gestion et de travail ainsi que des équipes spéciales – afin de pouvoir mener à bien toutes les tâches prioritaires au niveau régional pendant l'intersession et fournir en temps voulu des produits et services de qualité, concourant ainsi à la réalisation des résultats escomptés et des grands objectifs de l'Organisation. À cet effet, il serait indispensable que la Région s'engage explicitement à fournir les ressources et l'expertise nécessaires. Le Secrétaire général a prié instamment les participants de ne pas négliger l'importance d'assurer la plus large participation possible de scientifiques venant aussi bien de pays développés que de pays en développement;
- Enfin, le Secrétaire général a tenu à rappeler que le Conseil exécutif, à ses soixantième et soixante et unième sessions, avait souscrit aux principes directeurs du projet de plan stratégique de l'OMM pour la période 2012-2015 et à la présentation prévue de ce plan d'ici avril 2010. De plus, le Conseil exécutif était convenu de la nécessité de lier plus étroitement le Plan stratégique de l'OMM et les plans stratégiques régionaux et nationaux et avait donc engagé vivement les conseils régionaux à prendre une part active en temps opportun au processus préparatoire pertinent.

1.15 M. Jarraud a évoqué la crise financière mondiale actuelle qui a frappé durement de nombreux Membres. Il a fait valoir que, une fois cette crise achevée, il faudrait cependant toujours faire face à un certain nombre de questions essentielles qui se seront même amplifiées, comme le changement climatique, la prévention des catastrophes naturelles, la sécurité alimentaire ou la gestion des ressources en eau. Ces questions continueront de se poser, et nous ne pouvons attendre la fin de la crise financière, a-t-il souligné, pour réaffirmer la nécessité d'apporter aux SMHN le soutien requis à titre d'investissement dans le développement et la protection des personnes et des biens.

1.16 Deux semaines seulement avant la tenue de la présente session, l'OMM et ses partenaires ont convoqué à Genève la troisième Conférence mondiale sur le climat (CMC-3), afin de fournir aux décideurs les outils et les informations scientifiques les plus appropriés pour faire face à ces défis. La participation au segment de haut niveau de la CMC-3 a atteint des niveaux records en comparaison des deux précédentes conférences mondiales sur le climat, et le Secrétaire général s'est dit persuadé que le Cadre mondial pour les services climatologiques qui devrait en résulter constituerait un apport essentiel à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui aurait lieu à Copenhague en décembre 2009. Avant de conclure, il a tenu à remercier, au nom de l'OMM et à titre personnel, les Membres de la Région VI qui, par leur soutien généreux, avaient rendu possible l'organisation de la CMC-3. Il a voulu également remercier les Membres de la Région VI qui, pendant l'intersession, avaient continué d'appuyer le Programme de coopération technique de l'OMM (TCO) et les prier instamment de poursuivre leurs efforts en ce sens.

1.17 Le Secrétaire général s'est dit convaincu que le Conseil régional, en passant en revue ses activités futures et en définissant ses priorités pour les quatre prochaines années, favoriserait indéniablement la participation des SMHN au développement socio-économique des pays

Membres dont ils relèvent. Les résultats de la conférence technique seraient d'une grande utilité à cet égard, et il lui tardait de prendre connaissance des recommandations et des conclusions de cette importante session.

1.18 M. Jarraud a souhaité à l'ensemble des participants une session très fructueuse ainsi que plein succès au Conseil régional dans ses activités futures.

1.19 M. Kris Vanderhauwaert, représentant la Ministre belge de la politique scientifique, a souhaité la bienvenue à tous les participants dans la ville de Bruxelles. Il a rappelé qu'un des tous premiers jalons de la coopération internationale entre météorologistes avait été posé à Bruxelles même où, en 1853, la première conférence de météorologie marine avait réuni une dizaine de pays et consacré le principe qui est toujours d'actualité au sein de l'OMM: l'échange des données d'observation entre les pays Membres. Si à cette époque, peu de pays pouvaient s'offrir les premiers éléments d'un Service météorologique digne de ce nom, il est cependant possible de déceler dans cet événement la volonté de partager l'information entre tous au bénéfice de tous. Aujourd'hui, les météorologistes et les hydrologistes s'efforcent d'appliquer quotidiennement ces principes de partage de l'information et ce, de mieux en mieux, en ayant en point de mire la prévention face aux phénomènes météorologiques dangereux ainsi que la surveillance du climat.

1.20 M. Kris Vanderhauwaert a souligné que l'OMM, comme l'ONU d'ailleurs, est une organisation complexe. Sa subdivision administrative en six conseils régionaux permet sans aucun doute une plus grande souplesse dans son mode de fonctionnement. Le Conseil régional VI, dit «européen», est constitué de 50 pays Membres et regroupe des Services météorologiques de l'Atlantique à l'Oural et du cercle polaire jusqu'au Moyen-Orient. Dans leur travail opérationnel quotidien, les Membres du Conseil régional incarnent un foisonnement de cultures et de pratiques différentes, et cependant un objectif commun à tous: contribuer par la mise en commun de nouvelles données et de progrès récents dans la connaissance scientifique à une plus grande sécurité pour tous. M. Vanderhauwaert a conclu en précisant que c'est cet esprit qui permettrait aux participants à cette session, se tenant pendant quelques jours à Bruxelles, capitale de l'Europe, d'aborder avec efficacité les différents thèmes prévus à l'échelle de la Région VI, en se réunissant sous une bannière unique et à laquelle la Belgique souscrit totalement: *Agir ensemble pour la sécurité, le développement et l'environnement.*

2. ORGANISATION DE LA SESSION (point 2 de l'ordre du jour)

2.1 EXAMEN DU RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS (point 2.1)

2.1.1 Le représentant du Secrétaire général a présenté un rapport sur la vérification des pouvoirs en tenant compte des documents qui ont été reçus avant et pendant la session. Le Conseil régional a approuvé ce rapport et décidé qu'il ne serait pas nécessaire de constituer un comité de vérification des pouvoirs.

2.1.2 Étaient présents à la session 108 représentants de 42 pays Membres du Conseil régional VI (Europe), 3 observateurs d'un pays Membre d'une autre Région, 9 observateurs de 5 organisations internationales et 3 autres participants. On trouvera dans [l'appendice du présent rapport](#) la liste complète des participants.

2.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 2.2)

L'ordre du jour provisoire de la session a été adopté à l'unanimité, tel qu'il figure dans le document XV-RA VI/Doc. 2.2.

2.3 ÉTABLISSEMENT DE COMITÉS (point 2.3)

2.3.1 Il a été décidé de mener les travaux de la session au cours de séances plénières pour examiner les différents points de l'ordre du jour:

- a) La plénière générale présidée par M. Daniel K. Keuerleber-Burk (Suisse), Président du Conseil régional, secondé par M. Dimitar Ivanov, chef du Bureau régional de l'OMM pour l'Europe;
- b) La plénière A présidée par M. Ivan Čačić (Croatie), secondé par M. Robert O. Masters, Directeur du Département du développement et des activités régionales de l'OMM, et par Mme Natalia Berghi, administratrice de programme, Bureau régional de l'OMM pour l'Europe;
- c) La plénière B présidée par M. Mieczyslaw Ostojski (Pologne), secondé par M. Geoff Love, Directeur du Département des services météorologiques et de réduction des risques de catastrophe de l'OMM et par Mme Natalia Berghi, administratrice de programme, Bureau régional de l'OMM pour l'Europe.

2.3.2 Les comités ci-après ont été établis pour la durée de la session.

Comité des nominations

2.3.3 Le Conseil régional a établi un Comité des nominations composé des délégués principaux de l'Arménie, de la Finlande, d'Israël et de l'Italie. Le délégué principal de la Finlande, M. Petteri Taalas, a été invité à exercer les fonctions de convocateur.

Comité de coordination

2.3.4 Conformément aux dispositions de la règle 28 du Règlement général de l'OMM, un Comité de coordination a été institué, composé du président et du vice-président du Conseil régional, du représentant du Secrétaire général et des présidents et des secrétaires des trois plénières: générale, A et B.

Équipe spéciale chargée de la structure de travail du CR VI

2.3.5 Une équipe spéciale chargée de la nouvelle structure de travail du CR VI a été constituée. Elle se compose des délégués principaux des pays suivants: Allemagne, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie. Le délégué principal de l'Allemagne, M. Wolfgang Kusch, a été invité à exercer les fonctions de convocateur de cette équipe spéciale.

2.4 AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (point 2.4)

2.4.1 Le Conseil régional a fixé l'horaire des séances pour la durée de la session.

2.4.2 Le Conseil régional a décidé que les séances plénières ne devraient faire l'objet d'aucun procès-verbal, sauf décision contraire pour certaines questions bien précises.

2.4.3 Le Conseil régional a désigné M. M. Dacic (Serbie) comme rapporteur pour le point 9 de l'ordre du jour, consacré à l'examen des résolutions et des recommandations antérieures du Conseil régional ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil exécutif.

2.4.4 Le Conseil régional a décidé de renoncer à l'application de la règle 109 du Règlement général de l'Organisation pour la durée de la session.

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL (point 3 de l'ordre du jour)

3.1 Le Conseil régional a pris connaissance avec satisfaction du rapport de son président, qui donne un aperçu global et présente une évaluation des principales activités du Conseil depuis sa quatorzième session et qui exprime la satisfaction du Président quant à la façon particulièrement efficace dont les activités du Conseil ont été menées. Le Président a aussi mis l'accent sur les questions dont le Conseil devra s'occuper, notamment la mise en œuvre du Plan stratégique du CR VI pour le renforcement des Services météorologiques et hydrologiques de la Région (2008-2011) et du plan d'action connexe, la future structure de travail du Conseil et d'autres activités prioritaires telles que la mise en place officielle du réseau de centres climatologiques régionaux (CCR) en Europe.

3.2 Le Conseil régional a félicité son président, M. D. Keuerleber-Burk (Suisse), pour le dévouement, l'enthousiasme et l'esprit d'initiative dont il a fait preuve dans la conduite des activités du Conseil, contribuant ainsi au renforcement des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques dans la Région. Il a aussi félicité son vice-président, M. A. Leitass (Lettonie), pour sa contribution précieuse à ses travaux. Il a également témoigné sa satisfaction aux présidents et aux membres des groupes de travail ainsi qu'aux rapporteurs, qui ont collaboré avec efficacité au bon déroulement de ses activités.

3.3 Le Conseil régional a également adressé ses remerciements aux Membres qui ont accueilli diverses activités régionales pendant l'intersession et les a encouragés à continuer de lui apporter tout le soutien dont il a besoin.

3.4 Le Conseil régional a félicité le Groupe de gestion et son équipe spéciale chargée du plan stratégique du CR VI ainsi que du plan d'action du CR VI pour l'élaboration de ce plan stratégique aux fins d'amélioration des services météorologiques et hydrologiques dans la Région (2008-2011), qui a été approuvé par le président en janvier 2008. Le plan stratégique régional, qui est fondé sur le Plan stratégique de l'OMM approuvé par le Quinzième Congrès (2007), met l'accent sur les besoins propres à la Région VI et sur les tâches ultérieures que doivent accomplir les Membres de la Région et les résultats qu'ils doivent obtenir pour contribuer du mieux possible à la réalisation des objectifs hautement prioritaires de l'OMM. Le Conseil a en outre noté que l'élaboration de ce plan stratégique régional était le fruit d'un effort concerté de l'ensemble des Membres, qui ont apporté leur contribution précieuse lors du processus de consultation.

3.5 Le Conseil régional a noté que, dans sa résolution 11 (EC-LX), le Conseil exécutif de l'OMM avait demandé instamment aux conseils régionaux d'établir, en plus de leurs plans stratégiques régionaux, des plans opérationnels connexes qui puissent être pris en compte dans le Plan stratégique de l'OMM. À cet effet, le plan stratégique du CR VI comprend, en annexe C, un plan d'action destiné à faciliter sa mise en œuvre. Le Conseil régional a donc demandé à son Groupe de gestion de poursuivre l'élaboration du plan d'action en recensant clairement les ensembles de tâches et les résultats à obtenir et en précisant les ressources humaines et financières nécessaires.

3.6 Le Conseil régional a reconnu que la mise en œuvre du plan stratégique du CR VI constituait une tâche hautement prioritaire pour la prochaine intersession et a souligné que tous les Membres de la Région VI devraient collaborer activement pour que les résultats escomptés puissent être obtenus. Pour faciliter cette mise en œuvre, les Membres ont été incités à élaborer leurs propres plans d'action nationaux, en cohérence avec le plan stratégique régional. Le Conseil est convenu que le processus de planification stratégique devrait se poursuivre pendant l'intersession, compte tenu de la nécessité d'harmoniser le plan stratégique régional avec le nouveau Plan stratégique de l'OMM pour la période 2012-2015, qui sera adopté par le Seizième Congrès météorologique mondial en 2011.

3.7 Le Conseil régional a apporté son plein soutien aux priorités définies par son président. Il a estimé que les systèmes d'observation, d'enregistrement et de compte rendu concernant le temps, les ressources en eau, l'océan, le climat et le milieu naturel connexe devraient faire l'objet

d'une amélioration et d'une optimisation permanentes en vue de renforcer leur efficacité. Le Conseil devrait donc faire progresser rapidement la mise en œuvre du Système d'information de l'OMM (SIO). De plus, le CR VI devrait jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS) et, par là-même, appuyer les projets pilotes du WIGOS et, au besoin, élaborer un projet de démonstration du WIGOS pour la Région. Il devrait en outre apporter une contribution déterminante à la mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques, lequel devrait se fonder sur l'expérience acquise lors de la phase de production préopérationnelle des centres climatologiques régionaux de la Région VI. À cet égard, le Conseil estime qu'un degré élevé de priorité devrait être accordé à la mise en place du réseau de CCR dans la Région VI.

3.8 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction des progrès accomplis par les SMHN de la Région en matière de compréhension des besoins des organes gouvernementaux, des différents secteurs économiques, des médias et du grand public. Pour approfondir cette compréhension, les Membres devraient favoriser de nouveaux processus et maintenir un dialogue fructueux entre les fournisseurs d'informations sur le temps, l'eau et le climat et les utilisateurs de ces informations. À cet égard, le Conseil devrait appuyer les études destinées à mettre en évidence les avantages socio-économiques qu'offrent les services météorologiques, hydrologiques et connexes au grand public, aux décideurs et aux utilisateurs spécialisés.

3.9 Le Conseil régional a intensifié ses efforts en faveur d'une collaboration active afin de réduire les écarts entre les SMHN de la Région et de mieux harmoniser leur niveau de développement. Il devrait en outre favoriser l'intégration des SMHN dans une infrastructure météorologique européenne, dont tous les membres devraient tirer profit. Les Membres devraient davantage tirer parti des possibilités offertes en ce qui concerne la prestation d'un éventail élargi de services sous-régionaux et régionaux, et notamment de l'extension du système d'alerte à l'échelle de l'Europe et de l'accroissement du nombre de systèmes coordonnés transfrontières d'annonce des crues.

3.10 Le Conseil régional devrait s'employer à déterminer comment il pourrait concourir au mieux à la réalisation des politiques des principales parties intéressées en dehors de l'OMM, comme la Commission européenne ou la Banque mondiale. La coopération avec d'autres organes des Nations Unies (PNUD, SIPC, OACI, etc.) devrait continuer de jouer un rôle déterminant dans le traitement des questions d'ordre transsectoriel. Une collaboration plus efficace avec les acteurs autres que l'OMM restera un élément stratégique essentiel du CR VI.

3.11 Le Conseil régional a estimé que, pour faire face à la demande accrue de services plus complets, il fallait intensifier les efforts en matière de renforcement des capacités. La Région devrait mettre à profit les centres de formation professionnelle de l'OMM existants ainsi que les possibilités de formation offertes par le CEPMMT, EUMETSAT et d'autres partenaires. De plus, le Conseil devrait favoriser l'utilisation d'outils de formation électroniques tels qu'EUMETCAL.

3.12 Pour pouvoir faire face aux défis à venir liés à la mise en œuvre du plan stratégique régional, le Conseil régional devrait mettre en place une structure de travail appropriée fondée sur un nombre optimal d'organes subsidiaires axés sur les activités essentielles et les résultats attendus correspondants. Le programme de travail de ces organes devrait comporter un certain nombre de tâches à accomplir dans des délais précis. La structure de travail devrait être assez souple pour prendre en compte les questions nouvelles.

3.13 Le Bureau régional pour l'Europe devrait continuer de jouer un rôle important dans l'activité globale du Conseil régional. Les fonctions de coordination du Bureau, en tant qu'organe de liaison entre les Membres et le Secrétariat de l'OMM, devraient être renforcées, et il conviendrait en outre de tout mettre en œuvre pour tirer parti au mieux des possibilités offertes en matière de technologies de l'information.

4. ACTIVITÉS LIÉES AU PROGRAMME – ASPECTS RÉGIONAUX (point 4 de l'ordre du jour)

4.1 AMÉLIORATION DES PRÉVISIONS ET DES AVIS MÉTÉOROLOGIQUES FOURNIS PAR LES MEMBRES (point 4.1)

Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP)

4.1.1 Le Conseil régional a noté que le Projet de démonstration concernant la prévision des conditions météorologiques extrêmes (SWFDP) a sensiblement bénéficié aux pays en développement, notamment grâce au SMTDP et en améliorant sa prestation de services d'alerte par l'intermédiaire des services météorologiques destinés au public, par exemple dans un projet mis en place en Afrique australe, mais aussi au travers d'un autre projet destiné aux États insulaires du Pacifique Sud (CR V). Il a demandé au groupe de travail du CR VI concerné d'envisager l'élaboration d'un projet régional de SWFDP visant à améliorer le SMTDP et les services destinés au public et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de réduction des risques de catastrophe dans les pays concernés.

4.1.2 Le Conseil régional a noté que les SMHN participant aux projets régionaux de SWFDP ont adressé leurs remerciements au Service météorologique du Royaume-Uni et au CEPMMT, ainsi qu'au NCEP (États-Unis d'Amérique) pour avoir fourni des produits de prévision numérique du temps et des systèmes de prévision d'ensemble pour les projets de démonstration régionaux, appuyés par une formation à l'intention des prévisionnistes, ayant de ce fait sensiblement contribué au renforcement des capacités des services d'avis et de prévision des conditions météorologiques extrêmes dans ces pays. Le Conseil régional a encouragé ses Membres à continuer d'aider aux mises en œuvre du SWFDP et aux autres projets de renforcement des capacités de façon coordonnée, et d'envisager plus précisément des moyens de faciliter l'utilisation des produits de prévision numérique du temps et des systèmes de prévision d'ensemble et le transfert des techniques de post-traitement afin d'améliorer les services de prévision météorologique dans les pays en développement.

4.1.3 Le Conseil régional a demandé aux Membres de fournir des informations sur l'état de leur système de prévision numérique du temps respectif pour les besoins du rapport annuel «Rapport d'activité technique de l'OMM sur le SMTDP et les travaux de recherche sur la prévision numérique du temps»; le Secrétariat est actuellement en attente des soumissions pour l'année 2008. Les Membres sont invités à inclure également des informations sur leurs domaines d'application spécialisée de la prévision numérique du temps, telles que des prévisions sur l'état de la mer, la qualité de l'air, et autres prévisions environnementales.

4.1.4 Le Conseil régional a encouragé les centres qui diffusent des produits régionaux à adopter une résolution suffisamment élevée pour que les petits pays puissent en profiter. Il a fait observer en outre que certains produits régionaux échangés dans la Région ne couvraient pas les parties de la Région se trouvant le plus à l'est, en Asie centrale, au Moyen-Orient voire parfois dans les Balkans. Aussi a-t-il encouragé les Membres qui mettent au point ce type de produits de faire en sorte qu'ils soient utilisables par tous les pays de la Région.

SMTDP - Prévisions à longue échéance

4.1.5 Le Conseil régional a noté les importants progrès accomplis par les centres mondiaux de production (CMP) de prévisions à longue échéance, notamment au sein du CR VI, les CMP d'Exeter, de Moscou, de Toulouse et le CEPMMT, désignés comme éléments intégrants du SMTDP, et a demandé à ces centres de collaborer avec les centres de prévision et d'information climatologique régionaux et nationaux afin de répondre à leurs besoins. Le Conseil régional a encouragé l'ensemble des CMP à participer aux activités sur les ensembles multimodèles au centre directeur pour les prévisions d'ensemble multimodèle, conjointement dirigé par le CMP de Washington et le CMP de Séoul, qui à son tour met à la disposition de tous les Membres de l'OMM des produits de prévision d'ensemble multimodèle. En outre, le Conseil régional a pris note avec

satisfaction des progrès accomplis au sujet du système multimodèle de prévision d'ensemble Eurosip, qui regroupe les sorties des centres mondiaux de production d'Exeter, de Toulouse et du CEPMMT.

4.1.6 Le Conseil régional a prié instamment ses Membres de continuer de participer aux efforts conjoints de la CSB et de la CCI afin d'assurer le succès de la mise en œuvre et de l'exploitation des centres climatologiques régionaux, et pour favoriser une meilleure coordination de tous les aspects relatifs aux services d'information et de prévision climatologique (mensuels, saisonniers et à longue échéance). Le Conseil régional a exhorté l'ensemble des CMP à continuer et renforcer leurs contributions aux CCR et aux forums régionaux sur l'évolution probable du climat (notamment par des données, des produits et des prévisions ainsi que des conseils sur leur utilisation efficace), et à fournir des données et des conseils de vérification.

Météorologie aéronautique – prévision aéronautique

4.1.7 Notant les préoccupations exprimées par la soixante et unième session du Conseil exécutif à propos des études de l'OACI sur la faisabilité de la diffusion régionale des renseignements SIGMET, le Conseil régional a demandé au Secrétaire général de tenir la Région informée de l'étude de faisabilité planifiée. Le Conseil régional, à l'instar de la soixante et unième session du Conseil exécutif, a estimé qu'une coordination et un échange améliorés des données relatives aux avis aéronautiques tels que les données obtenues par radar météorologique, les messages de détection de la foudre et les comptes rendus en vol spéciaux, seraient une condition préalable à l'élaboration d'avis sans discontinuité harmonisée à l'échelle régionale, selon les exigences de l'OACI et de l'industrie aéronautique.

4.1.8 S'agissant de la situation particulière au «Ciel unique européen», le Conseil régional s'est aligné sur la recommandation du Conseil exécutif en estimant que les SMHN et les autres fournisseurs de services météorologiques aéronautiques concernés, indépendamment de leur fonction dans l'organisation et de leur structure, devraient élaborer et mettre en œuvre une solution commune pour la coordination des renseignements SIGMET, en tenant dûment compte du développement des blocs fonctionnels d'espace aérien du «Ciel unique européen» concernés.

4.1.9 Le Conseil régional a salué l'Équipe d'experts pour les nouvelles prévisions météorologiques d'aérodrome de la Commission de météorologie aéronautique pour le travail qu'elle fournit actuellement pour l'élaboration de nouveaux concepts de produits et d'informations conçus spécialement pour la gestion de la circulation aérienne. Il a également pris note des efforts accomplis par l'Équipe d'experts pour la représentation opérationnelle des données, constituée en même temps que la Commission des systèmes de base, pour mettre au point une interface entre le code BUFR interne de l'OMM et les formes de représentation des données qui émergent dans le monde de la gestion des informations aéronautiques, qui comprennent les informations météorologiques, et qui sont basées sur des formes de présentation propres au Web telles que XML et GML. Le Conseil régional a noté les points suivants au sujet de la nouvelle gestion de l'information à l'échelle du système réseaucentrique envisagée pour l'initiative «Ciel unique européen»:

- Il sera accordé une moindre place aux produits classiques de prévision et d'alerte;
- D'énormes répercussions sont prévues dans des domaines comme l'échange de données ou les questions de formation et de qualification;
- Les Membres disposeront d'une occasion unique de fournir des services à valeur ajoutée à l'appui des concepts mis en avant dans le plan directeur européen pour la gestion du trafic aérien.

Le Conseil régional a donc encouragé les Membres à étoffer leur offre de produits à valeur ajoutée pour contribuer au SESAR (Système européen de nouvelle génération pour la gestion du trafic aérien) et à la stratégie européenne de gestion du trafic aérien.

Prévision météorologique marine

4.1.10 Le Conseil régional a noté que la troisième session de la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM-III) devrait se tenir à Marrakech (Maroc) du 4 au 11 novembre 2009, et a encouragé l'ensemble des Membres du CR VI à y participer.

4.1.11 Le Conseil régional a reconnu que les prévisions probabilistes des hauteurs de vague dépassant des valeurs de seuil déterminées donnaient une indication précoce de phénomènes extrêmes et que l'utilisation combinée de produits de prévision des vagues déterministes et probabilistes permettraient aux SMHN de mieux évaluer les risques à un stade précoce en ce qui concerne la prévision et l'amélioration du processus de décision en milieu maritime. Le Conseil régional a félicité les centres pilotes de la Région (par exemple, Météo-France, l'Institut météorologique norvégien, l'Institut de météorologie du Portugal, l'USAM/CNMCA (Italie), et le CEPMMT (accès protégé par un mot de passe pour les Membres de l'OMM), etc.), pour avoir mis gratuitement à disposition sur leurs sites Web un large éventail de produits et de jeux de données mondiaux et régionaux sur les vagues. Le Conseil régional a exhorté les centres pilotes concernés de la Région à envisager de fournir l'expertise technique nécessaire pour mener à bien l'élaboration de projets régionaux et sous-régionaux propres à renforcer les capacités des Membres de l'OMM et en particulier des PMA et des PEID, en ce qui concerne la mise en œuvre et l'utilisation de tels produits pour la prévision maritime.

4.1.12 Le Conseil régional a reconnu l'importance des colloques et des ateliers qui coordonnent les activités relatives aux vagues océaniques et aux ondes de tempête à l'échelle du globe, notamment en ce qui concerne l'échange d'informations sur les bases de données, les méthodes et les techniques, la mise en commun des compétences et la formulation de conseils techniques pour aider les SMHN à s'acquitter de leurs tâches en matière de prestation de services et à répondre ainsi aux besoins des utilisateurs en ce qui concerne l'ensemble des activités maritimes ainsi que dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes. À cet égard, le Conseil régional a noté que le onzième Atelier international sur la simulation rétrospective et la prévision des vagues et le deuxième Colloque sur l'évaluation des dangers menaçant les côtes se tiendraient à Halifax (Canada), du 18 au 23 octobre 2009, et que les participants seraient informés des nouvelles technologies et des résultats de la recherche sur la modélisation et la prévision des vagues et des ondes de tempête, y compris sur leur effet combiné provoquant des inondations côtières. Le Conseil régional a incité ses Membres à participer à ces activités et a prié le Secrétaire général de mettre les Membres au courant de ces développements.

4.1.13 Le Conseil régional a rappelé que le système de vérification des prévisions de vagues avait été élargi afin d'inclure la validation au moyen de données de télédétection, y compris le spectre des vagues et le vecteur vent en surface. Il a noté avec satisfaction que la CMOM avait conclu des accords de collaboration avec l'Agence spatiale européenne (ESA) à l'appui de ce système par l'intermédiaire du projet GlobWave. Le Conseil régional a invité ses Membres à diffuser les données et à utiliser le plus possible les applications du système de vérification aux fins de prévision maritime.

Recherche et développement: passage de la recherche à l'exploitation et systèmes de la prochaine génération

Prévision immédiate et systèmes de prévision

4.1.14 Le Conseil régional a noté la demande de la soixante et unième session du Conseil exécutif pour que l'OMM participe plus activement à l'examen des questions liées à l'évolution des techniques de prévision dans les SMHN, compte tenu de la tendance de plus en plus marquée à: disposer localement de systèmes de prévision tournant également sur des stations de travail et des réseaux locaux, des besoins accrus des utilisateurs, du recours de plus en plus fréquent à la visualisation et de l'évolution du rôle des prévisionnistes par suite de l'automatisation croissante des tâches. Le Conseil régional a demandé la participation de la Région aux efforts de la CSB et

du PMRPT relevant de la CSA pour planifier, mettre en œuvre et alimenter en informations pertinentes un atelier sur ces questions, qui bénéficierait d'une forte participation des SMHN de pays en développement et qui débiterait par une réunion ciblée à participation restreinte organisée en 2010.

4.1.15 Le Conseil régional a noté la demande de la soixante et unième session du Conseil exécutif de tirer profit du succès du Programme opérationnel européen d'échange d'informations obtenues par radar météorologique (OPERA), propre à favoriser l'élaboration de normes de l'OMM pour l'échange des données radar et leur utilisation dans le cadre des systèmes de prévision dans d'autres Régions. Le Conseil régional a demandé que la Région s'implique aux côtés du Groupe de travail pour la prévision immédiate relevant du PMRPT, la CSB et la CIMO dans l'étude des moyens d'adapter les notions technologiques afférentes à ce programme à d'autres régions.

Prévision des crues éclair en terrain alpin

4.1.16 Le Conseil régional a salué les efforts satisfaisants déployés par les Membres dans la phase D du projet MAP, notamment en ce qui concerne l'utilisation sans discontinuité des modèles de recherche à haute résolution de prévision immédiate et des modèles de prévision d'exploitation aussi bien déterministes que d'ensemble. Le Conseil régional a noté les nouveaux efforts déployés pour la vérification multi-échelle, pour un portail Web destiné aux utilisateurs et dans le calcul des modèles d'ensemble hydrologiques à partir des valeurs estimatives des précipitations radar et des systèmes de prévision numérique du temps. Le Conseil régional a demandé que l'OMM, dans ses futurs projets portant sur les inondations dans la Région, envisage d'adapter ces approches mises au point dans la phase D du projet MAP.

Prévision sans discontinuité dans les domaines du climat, du temps, de l'eau et de l'environnement

4.1.17 Le Conseil régional a accueilli favorablement la stratégie d'ensemble que la CSA a élaborée, par l'entremise du PMRPT (y compris le programme THORPEX) et en collaboration avec le PMRC, dans le but d'instaurer une plus grande continuité dans la prévision du temps et du climat. Compte tenu du rapport présenté par l'Équipe spéciale chargée de la recherche au titre du cadre pour le renforcement de la prévision dans les domaines du temps, du climat, de l'eau et de l'environnement, il a incité les Membres à resserrer la coopération entre les spécialistes du temps, du climat, de l'eau et de la qualité de l'air de manière à accélérer la mise au point de prévisions environnementales et à faciliter le transfert de technologie entre le secteur de la recherche et celui de la prestation de services.

Développement général du programme THORPEX

4.1.18 Le Conseil régional a remercié les nombreux scientifiques qui, en mettant leurs compétences à disposition, ont contribué ou contribuent aujourd'hui encore au succès du programme THORPEX dans le cadre du Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT). Le Conseil régional s'est déclaré particulièrement satisfait de l'implication des Membres de la Région dans: i) la mise en place du Grand ensemble interactif mondial relevant du programme THORPEX (TIGGE), qui a produit des données de grande valeur pour la recherche sur la prévision d'ensemble; ii) la réussite de l'ensemble de projets API-THORPEX; et iii) l'exécution des phases pratiques pour la campagne T-PARC. Le Conseil régional a vivement recommandé que les scientifiques d'exploitation et les chercheurs de la Région maintiennent leurs efforts dans les activités THORPEX en cours et celles à venir, notamment:

- a) La mise en place de l'«Année de la convection tropicale»;
- b) Les préparatifs, à l'automne 2010 ou 2011, d'une expérience sur le terrain internationale (Expérience THORPEX sur le guide d'onde en Atlantique Nord et son impact en aval T NAWDEX, prévue pour 2012, parallèlement à l'expérience HYMEX) visant à étudier les perturbations sur le guide d'onde en Atlantique Nord et ses impacts en aval en Europe;

- c) La poursuite des recherches du Grand ensemble interactif mondial relevant du programme THORPEX et les nouveaux efforts tels que les Projets de démonstration en matière de prévision examinant le concept d'un système interactif mondial de prévision (GIFS) et d'un Grand ensemble interactif mondial pour les modèles à domaine limité (TIGGE/LAM) (version fondée sur des modèles à domaine limité du Grand ensemble interactif mondial relevant du programme THORPEX).

4.1.19 Le Conseil régional a salué le rôle de premier plan de la France, de l'Allemagne, de la Norvège et du Royaume-Uni dans le programme THORPEX par leurs contributions financières régulières au fonds d'affectation spéciale THORPEX. À ce propos, le Conseil régional a exhorté les Membres à accorder en plus grand nombre leur soutien au Fonds d'affectation spéciale THORPEX. Il a également prié l'ensemble des Membres d'envisager de fournir une structure internationale plus efficace pour les activités du programme européen THORPEX, qui comprennent le rapprochement efficace avec les grands efforts régionaux en matière de prévision numérique du temps.

Système interactif mondial de prévision (GIFS)

4.1.20 Le Conseil régional a pris note des progrès réalisés par le programme THORPEX du PMRPT relevant de la CSA en ce qui concerne la mise en place de la base d'archives TIGGE (Grand ensemble interactif mondial relevant du programme THORPEX), l'exécution de travaux de recherche permettant de déterminer les domaines où les capacités de prévision et le degré de confiance attaché à ces prévisions pourraient être améliorés par une approche multimodèle d'ensemble et l'illustration de la notion de Système interactif mondial de prévision (GIFS) associant plusieurs centres par le biais de la diffusion en temps réel de prévisions relatives aux trajectoires de cyclones tropicaux. Le Conseil régional a de plus relevé que le Conseil exécutif, à sa soixante et unième session (2009), avait encouragé les activités menées au titre du projet TIGGE, y compris celles visant à démontrer l'intérêt que pourrait présenter un système GIFS pour la prévision opérationnelle en vue d'atténuer les souffrances humaines, de réduire les coûts et de générer des retombées positives, et a donc fait les recommandations suivantes:

- a) Les organes de l'OMM relevant des Régions, de la CSB et de la CSA devraient collaborer avec le Groupe de travail pour le Système interactif mondial de prévision/Grand ensemble interactif mondial relevant du programme THORPEX (GIFS-TIGGE) à la planification et la mise en œuvre d'un projet de démonstration de prévisions du GIFS, qui devrait être conçu pour répondre aux besoins des pays Membres en développement;
- b) Pour tirer parti autant que possible des activités en cours et prévues, des infrastructures en place et de l'expérience acquise, les sous-projets du projet de démonstration de prévisions du GIFS devraient être exécutés en même temps que le projet de démonstration de la CSB concernant la prévision des conditions météorologiques extrêmes, conçus de telle sorte que les décideurs des pays Membres de l'OMM puissent rapidement tirer parti des avantages des nouveaux systèmes de prévision;
- c) Le projet de démonstration de prévisions du GIFS devrait être consacré à la prévision des trajectoires des cyclones tropicaux et aux diagnostics fondés sur la prévision d'ensemble, puisque le Conseil exécutif, à sa soixante et unième session, a instamment demandé que ce programme de prévision en temps réel se poursuive. Le Conseil a encouragé les fournisseurs de données TIGGE concernés, les centres d'archives TIGGE, les Centres d'avis de cyclones tropicaux, les Centres météorologiques régionaux spécialisés (CMRS, y compris ceux qui sont spécialisés dans les cyclones tropicaux) et les Membres de l'OMM à prendre part à la réalisation de ce type d'activités dans le cadre du projet de démonstration, ce qui nécessitera des activités de formation ainsi que l'élaboration d'un ensemble commun de produits;

- d) Dans le cadre du suivi du projet de démonstration de prévisions du GIFS, il conviendrait de s'attacher à améliorer la prévision des fortes pluies et à résoudre d'autres problèmes hautement prioritaires tels que l'amélioration de la sécurité alimentaire. Le Conseil a demandé l'appui du Groupe de travail pour la recherche et les applications dans le domaine sociétal et économique qui relève du PMRPT et des comités régionaux du programme THORPEX dans la recherche d'applications diverses dans le domaine sociétal;
- e) Le Secrétariat de l'OMM, le programme THORPEX et les fournisseurs de données TIGGE devraient élaborer une politique raisonnée en matière de données qui permette la réalisation du projet de démonstration des prévisions du GIFS en vue d'atténuer les souffrances humaines, de réduire les coûts et de générer des retombées positives;
- f) À plus long terme, les experts de la CSB et de la CSA devraient collaborer avec les responsables du programme THORPEX afin de préparer la mise en œuvre du GIFS, notamment pour les pays en développement, ce qui comprendrait des applications supplémentaires à l'aide de prototypes de produits probabilistes du GIFS adaptés à la prévision de phénomènes à fort impact associés aux précipitations, à la vitesse du vent et à la température près de la surface.

Interactions des prévisionnistes opérationnels et des chercheurs spécialisés dans les cyclones tropicaux

4.1.21 Notant que les ateliers et projets de recherche organisés par le PCT et le PMRPT offraient de très bonnes opportunités de rapprocher la communauté de la recherche et les prévisionnistes d'exploitation en vue d'améliorer la prévision des cyclones tropicaux, le Conseil régional a exhorté les experts en modélisation des cyclones tropicaux de la Région à participer au septième Atelier international sur les cyclones tropicaux (La Réunion, novembre 2010) et au deuxième Atelier international sur la prévision du lieu et de l'heure d'impact des cyclones tropicaux (Shanghai, Chine, octobre 2009). Le Conseil régional a encouragé aussi le PMRPT, y compris le programme THORPEX et le Groupe d'experts des cyclones tropicaux, et le projet de démonstration concernant la prévision des conditions météorologiques extrêmes, d'œuvrer en collaboration avec les CMRS spécialisés dans la prévision des cyclones tropicaux et avec les centres d'avis de cyclones tropicaux à l'élaboration de prototypes de cyclones tropicaux en ce qui concerne les produits probabilistes fondés sur la prévision d'ensemble, dans le cadre du projet de démonstration de prévisions du Système interactif mondial de prévision (GIFS). Ce projet de démonstration de prévisions du Système interactif mondial de prévision (GIFS) devrait concerner les centres de la Région qui participent actuellement au projet TIGGE.

Convection tropicale

4.1.22 Il était prévu que l'initiative de l'«Année de la convection tropicale», appuyée par le PMRC et le programme THORPEX qui relève du PMRPT, ferait beaucoup progresser une approche exhaustive d'analyse et de modélisation de la convection tropicale qui influe sur les phénomènes météorologiques et climatiques à différentes échelles spatiales et temporelles. Le Conseil régional a pris note des progrès accomplis dans le cadre de ce projet d'«Année de la convection tropicale», et notamment du parachèvement du plan scientifique connexe, de l'accès possible à des produits de prévision à haute résolution au CEPMMT et de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de ce projet, ce qui était le sujet principal de l'Atelier sur la mise en œuvre de l'«Année de la convection tropicale» qui s'est tenu à l'East-West Centre, sur le campus de l'Université d'Hawaii, à Manoa (Oahu), du 13 au 15 juillet 2009. Le Conseil régional a exhorté les Membres de la Région de continuer à s'impliquer dans le projet, notamment en développant l'utilisation par les chercheurs de modèles de nuages à haute résolution et de données satellitaires.

4.1.23 Le Conseil régional a remercié les Membres de la Région, en particulier l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France, de leur participation aux phases estivales et hivernales du T-PARC, et les a incités à mettre à profit les résultats opérationnels et sociétaux obtenus lors des phases

estivale et hivernale de cette campagne pour affiner la prévision des processus majeurs liés aux cyclones tropicaux et extratropicaux ainsi qu'aux phénomènes météorologiques à fort impact observés dans l'Arctique, en se fondant sur des méthodes de mesure adaptables et des techniques satellitaires de pointe.

Ensemble de projets API-THORPEX

4.1.24 Le Conseil régional a exprimé de vifs remerciements aux Membres de la Région pour leur participation à l'ensemble de projets API-THORPEX, et a encouragé un projet THORPEX Polar comme résultat de l'API, qui permettrait de rester concentrés sur l'amélioration de la connaissance et de la prévision des phénomènes météorologiques à fort impact originaires des régions polaires, l'impact du processus polaire sur la circulation mondiale et les progrès accomplis dans le domaine de l'assimilation des données dans les régions polaires.

4.2 AMÉLIORATION DES PRÉVISIONS ET DES ÉVALUATIONS CLIMATOLOGIQUES FOURNIES PAR LES MEMBRES (point 4.2)

Le Conseil régional a estimé qu'il était nécessaire d'évaluer de manière systématique les capacités fondamentales des SMN de la Région en matière d'observations destinées à surveiller les changements climatiques et la variabilité du climat et à fournir des prévisions à longue échéance et des projections pour l'avenir. Il est convenu que la satisfaction des besoins des Membres qui ne disposaient pas encore pleinement de ces capacités devrait représenter une part importante des activités menées par l'OMM dans la Région au titre du résultat escompté 2. Le Conseil régional a noté que si les activités climatologiques de l'OMM étaient présentées pour l'essentiel au titre du résultat escompté 2, certains aspects complémentaires étaient également abordés au titre des résultats escomptés 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

4.2.1 Coordination et orientations pour le résultat escompté 2

4.2.1.1 Notant que les activités relatives au climat menées au titre du résultat escompté 2 sont guidées par différents organes constituants de l'OMM ou d'organes coparrainés par l'Organisation, le Conseil régional a lancé un appel pour davantage d'interaction et de coordination entre ces organismes, y compris les organismes nationaux et régionaux.

4.2.1.2 Le Conseil régional a salué le rapport du président de son Groupe de travail des questions relatives au climat ainsi que les importantes réalisations de ce groupe, et notamment la mise au point d'un Plan de mise en œuvre pour le réseau des Centres climatologiques régionaux (CCR); le renforcement des capacités de la Région VI en matière de surveillance du climat; la refonte des réseaux synoptiques et climatologiques de base de la Région; l'élaboration du Plan stratégique de la Région; diverses activités de renforcement des capacités y compris des manifestations de formation; des activités de sauvetage des données et un soutien important à la mise en place de la première session du Forum sur l'évolution probable du climat en Europe du Sud-est. Le Conseil régional est convenu de réunir les mécanismes régionaux existants chargés d'apporter des orientations en matière de climatologie et d'hydrologie dans la Région dans le cadre d'un nouveau Groupe de travail du climat et de l'hydrologie de la Région VI.

4.2.1.3 Le Conseil régional a noté avec plaisir que la Commission de climatologie (CCI) devait tenir sa quinzième session dans la Région, à Antalya (Turquie), du 19 au 24 février 2010, et que cette session serait précédée, du 16 au 18 février, d'une conférence technique sur le thème «Évolution du climat et de la demande de services climatologiques pour les besoins du développement durable». Il s'est également félicité que la CCI et le Comité scientifique mixte (CSM) pour le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) aient prévu de tenir une séance conjointe dans le cadre de cette conférence. Le Conseil régional a salué l'annonce de la conférence et instamment prié les Membres en mesure de le faire de co-parrainer et d'appuyer cette conférence afin d'assurer une participation plus large. Le CR VI a félicité le Service météorologique d'État turc (TSMS) des efforts déployés pour accueillir ces importantes manifestations.

4.2.2 Surveillance et évaluation du climat

4.2.2.1 Le Conseil régional a souligné le rôle important joué par l'Équipe d'experts de la CCI pour la sauvegarde, la conservation et la numérisation des relevés climatologiques pour conseiller les Membres sur la situation en matière de sauvetage des données dans les différentes régions et recommander des stratégies et des projets à entreprendre pour améliorer le sauvetage des données climatologiques anciennes, ainsi que leur disponibilité et leur accessibilité. Il a noté avec plaisir l'appui accru apporté par les Membres de la Région aux travaux de l'Équipe d'experts au travers de spécialistes de haut niveau et a instamment prié les Membres de lui maintenir leur appui technique d'ici la prochaine session de la CCI.

4.2.2.2 Le Conseil régional a relevé les résultats importants obtenus dans la Région en matière de surveillance du climat; deux activités lancées par le Réseau européen d'appui climatologique (ECSN) d'EUMETNET, à savoir la mise en œuvre du projet d'évaluation du climat européen et de jeux de données (dirigé par les Pays-Bas) et l'élaboration de produits de surveillance du climat (projet dirigé par l'Allemagne) constituent pour le réseau pilote des CCR de la Région VI d'importantes composantes de service liées au climat. Sur la base d'un questionnaire diffusé aux Membres sur les Besoins opérationnels de la Région VI en matière de surveillance du climat (par le Groupe de travail des questions relatives au climat relevant de la Région VI), d'importantes mesures ont été prises pour assurer des moyens de surveillance du climat cohérents sur l'ensemble de la Région VI, comme la consolidation de portails Web, des analyses de variables climatologiques essentielles du SMOC dont les indices des extrêmes climatiques pour l'ensemble de la Région VI, un prototype de bulletin d'analyse climatologique pour l'ensemble de la Région VI, etc.

4.2.2.3 Le Conseil régional a remercié le Deutscher Wetterdienst (DWD, Allemagne) de sa contribution à la publication du Bulletin annuel sur le climat dans la Région VI de l'OMM – Europe et Moyen-Orient. Il a notamment salué la participation presque totale des Membres de la Région VI ainsi que les efforts déployés par le DWD pour améliorer le caractère informatif du bulletin et a encouragé les Membres à conserver leur soutien à cette importante publication. Par ailleurs, le Conseil régional a noté avec plaisir que le DWD, avec le Met Office du Royaume-Uni et d'autres Membres, contribuaient largement à l'article sur l'état du climat (*State of the climate*) qui paraît chaque année dans le Bulletin de l'American Meteorological Society (BAMS) et est réédité dans une publication de l'OMM.

4.2.2.4 Le Conseil régional a noté avec plaisir que les déclarations de l'OMM sur l'état du climat mondial pour 2006 et 2007 avaient été préparées avec l'aide d'experts de la Région. Il a notamment salué le rôle important joué par le Hadley Center du Met Office et par le Département de recherche climatique de l'Université d'East Anglia au Royaume-Uni, ainsi que par le Centre mondial de climatologie des précipitations (GPCC) d'Allemagne, lesquels ont fourni des jeux de données et des produits et informations climatologiques de grande qualité pour la préparation de ces déclarations de l'OMM. Le Conseil a en outre salué l'initiative prise par le SMHN allemand, après consultation des SMHN autrichien et suisse, pour mettre à disposition une version de la déclaration de l'OMM en allemand, et a aussi remercié la Hongrie qui a entrepris de reproduire ces déclarations en langue hongroise. Le CR VI a encouragé les Membres à prendre des initiatives similaires afin que ces déclarations paraissent dans d'autres langues non officielles pour toucher un public plus large. Le Conseil régional a de nouveau rappelé qu'il était important que les relevés CLIMAT soient fournis et diffusés en temps opportun afin d'améliorer encore la qualité et la précision des produits de surveillance et d'évaluation du climat.

4.2.2.5 Le Conseil régional s'est félicité des efforts déployés par l'Équipe d'experts conjointe CCI/CLIVAR - PMRC/CMOM des changements climatiques et les indices de changements climatiques dans le but de promouvoir l'élaboration conjointe d'indices des extrêmes et a salué le projet de l'équipe d'élaborer des directives sur les «Extrêmes liés aux changements climatiques». Il a vivement invité les Membres à encourager les SMHN, les universités et les centres de recherche à faire appel au logiciel et aux connaissances de l'Équipe d'experts et à conserver leur appui scientifique et technique à ses travaux et ses projets.

4.2.2.6 Le Conseil régional a noté avec satisfaction qu'à sa soixante-septième réunion, le Conseil d'EUMETSAT avait approuvé la résolution sur les activités d'EUMETSAT à l'appui de la surveillance du climat. La résolution renforce l'engagement du Service central d'EUMETSAT et du réseau de centres d'applications satellitaires (SAF) en vue d'appuyer la surveillance du climat.

4.2.2.7 Le Conseil régional a également noté les résultats de l'atelier régional du SMOC organisé à l'intention des pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale en avril 2005 afin d'améliorer les systèmes d'observation du climat. Le Plan d'action régional (publié en décembre 2005), n'est toujours pas appliqué. Il soutient les conclusions de la vingt-troisième session du SBSTA et engage les Membres qui ne l'ont pas encore fait à désigner des coordonnateurs nationaux pour le SBSTA.

4.2.3 Recherche sur la prévision et la modélisation du climat

4.2.3.1 Le Conseil régional s'est déclaré satisfait de la poursuite des progrès enregistrés par le PMRC en matière de coordination et d'intégration de la recherche sur le climat et notamment de ses contributions majeures au Quatrième rapport d'évaluation du GIEC et à l'Évaluation de l'ozone OMM/PNUE de 2006; de la recherche de sources de prévisibilité à échelle saisonnière et décadaire et du développement de modèles couplés du système climatique. Il a salué avec plaisir les résultats du Sommet mondial sur la modélisation et la prévision du climat (Reading, Royaume-Uni, Mai 2008), du deuxième Atelier sur la modélisation régionale du climat (Lund, Suède, mai 2009), de l'Atelier du PMRC sur la prévision saisonnière (Barcelone, Espagne, juin 2007), et de l'Atelier sur l'évaluation et l'amélioration des projections climatiques régionales (Toulouse, France, février 2009). Le Conseil régional a demandé au PMRC de veiller à une participation totale et active de scientifiques de la Région VI dans la nouvelle Expérience régionale coordonnée de réduction d'échelle des prévisions climatologiques au niveau régional (CORDEX).

4.2.3.2 Le Conseil régional a noté avec plaisir les progrès enregistrés en matière de surveillance et de prévision de la variabilité de la circulation thermohaline dans l'Atlantique par le biais des projets multinationaux RAPID et THOR, coordonnés par l'étude du PMRC sur la variabilité et la prévisibilité du climat dans le secteur atlantique.

4.2.3.3 Après avoir remercié deux de ses Membres, la Norvège et le Royaume-Uni, du soutien majeur qu'ils ont apporté aux activités du PMRC en accueillant les Bureaux internationaux des projets CliC, CLIVAR, et SOLAS de ce Programme, le Conseil régional a ajouté qu'il était essentiel pour le bon développement des activités saisonnières et décadaires dans la Région et pour la poursuite de la bonne coordination des recherches internationales sur le climat que le soutien au Bureau international du Projet CLIVAR soit maintenu après 2010.

4.2.3.4 Le Conseil régional a salué les nombreuses contributions de l'Expérience GEWEX (Expérience mondiale du PMRC sur le cycle de l'énergie et de l'eau), et notamment des expériences régionales associées telles que BALTEX (Bassin de la mer Baltique) et HyMeX (Méditerranée). Il a lancé un appel aux Membres afin qu'ils continuent à apporter un soutien à la collecte, au traitement et à l'analyse des données sur les précipitations, les nuages et le rayonnement provenant des satellites et des mesures in situ.

4.2.3.5 Le Conseil régional a salué le lancement du Projet du PMRC intitulé Climate-System Historical Forecast Project (CHFP) (Projet de prévision historique du système climatique) à l'issue de l'Atelier sur la prévision saisonnière qui s'est tenu à Barcelone. Les Membres sont encouragés à soutenir ce cadre expérimental multi-modèle pluri-institutionnel destiné à évaluer l'état des connaissances scientifiques en matière de systèmes de prévision saisonnière.

4.2.3.6 Le Conseil régional a pris note du projet de l'Union européenne baptisé EC-Earth, concernant les applications du climat et de la prévision et ayant notamment pour objectif des prévisions sans discontinuité, qui réunit 10 SMN et plusieurs universités.

4.2.4 Services d'information et de prévision climatologique

4.2.4.1 Conscient de la nécessité de transférer les résultats obtenus dans le domaine de la recherche climatologique pour les utiliser en exploitation dans les centres régionaux et nationaux, le Conseil régional a instamment prié le Secrétaire général, la CCI et le CSM du PMRC de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre en exploitation, par les Membres, de techniques nouvelles ou améliorées de prévision du climat, et de fournir aux SMHN des orientations techniques en coordonnant davantage leurs activités au niveau national et régional.

4.2.4.2 Le Conseil régional a noté avec beaucoup de plaisir que le processus des forums régionaux sur l'évolution probable du climat (FREPC) avait été lancé dans la Région avec l'organisation de la première session du Forum sur l'évolution probable du climat en Europe du Sud-est, à Zagreb, en Croatie, les 11 et 12 juin 2008. Il a remercié la Banque mondiale d'avoir parrainé cette manifestation ainsi que les SMHN de Croatie, de Suisse, d'Allemagne et de Slovénie qui l'ont coparrainée et lui ont apporté un appui technique/logistique. Le Conseil régional a estimé que les efforts d'organisation des Forums dans la Région VI devaient recevoir un soutien à plus long terme, selon les besoins, et a instamment prié le Centre de gestion de la sécheresse pour l'Europe du Sud-est, le Centre virtuel sur le changement climatique pour l'Europe du Sud-est et les Membres de cette sous-région de conserver leur soutien au processus du Forum sur l'évolution probable du climat en Europe du Sud-est.

4.2.4.3 Notant avec plaisir le stage de formation OMM/PMRC/API sur l'élaboration de produits CLIPS pour les usagers des régions polaires (Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, 8-11 septembre 2008), ainsi que la décision d'œuvrer pour la mise en place d'un Forum sur l'évolution du climat dans les régions polaires, le Conseil régional a instamment prié tous les Membres intéressés par les régions polaires de contribuer activement aux travaux destinés à identifier les besoins prioritaires des usagers en matière d'information climatique pour ces régions.

4.2.4.4 Le Conseil régional a remercié les Membres qui contribuent aux bulletins Info-Niño/Niña consensuels publiés par l'OMM. Par ailleurs, il a vivement invité la CCI et le projet CLIVAR du PMRC à élargir ce processus pour élaborer des rapports actualisés sur d'autres grandes oscillations qui influencent le climat de la Région.

4.2.4.5 Le Conseil régional a instamment prié tous les pays Membres de la Région d'utiliser le mieux possible les produits du réseau de centres mondiaux de production de prévisions à longue échéance (CMP) et des centres directeurs associés, et a vivement invité la CCI et la CSB à promouvoir et à guider l'intégration des produits des CMP dans les activités des CCR, des FREPC et des SMHN pour la prévision climatologique opérationnelle.

4.2.4.6 Le Conseil régional s'est félicité des informations fournies par le Royaume-Uni sur les récentes projections climatologiques britanniques pour 2009, série de projections probabilistes concernant des variables météorologiques sur 25 km au Royaume-Uni pour une série de scénarios d'émissions à l'horizon 2080. Le Conseil régional a noté que les résultats de ces projections donnaient un exemple de projections climatologiques régionales de pointe et que la méthode employée pourrait s'appliquer à toute région du globe parallèlement à la connaissance locale du climat et du changement climatique. Il a noté avec satisfaction l'offre du Royaume-Uni de collaborer avec d'autres Membres de la Région à l'étude de la possibilité d'employer les données et la méthode des projections climatologiques britanniques pour qu'ils réalisent leurs propres projections climatologiques régionales.

4.2.5 Centres climatologiques régionaux (CCR)

4.2.5.1 Le Conseil régional a noté les derniers développements concernant l'élaboration d'amendements aux dispositions du Volume 1 (Aspects mondiaux) du Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP), approuvés par le Conseil exécutif à sa soixante et unième session et fixant les procédures relatives à la constitution des CCR de l'OMM.

4.2.5.2 Il a noté que suite à une réunion de mise en place des CCR de la Région VI (Genève, Suisse, 20-21 octobre 2008), et à de nombreux échanges entre les Membres de la Région, le Groupe de travail des questions relatives au climat relevant du CR VI avait élaboré un Plan de mise en œuvre pour les CCR de la Région, entériné par le président du CR VI en juin 2009. Ce plan de mise en œuvre décrit un réseau qui, dans sa configuration actuelle, se compose de trois pôles, à savoir: i) données climatologiques, ii) surveillance du climat et iii) prévision à longue échéance, chacun de ces nœuds étant constitué d'un consortium de SMHN dont l'un est désigné comme institution principale. Le Conseil exécutif souhaite que le Plan de mise en œuvre soit présenté sur le Web avec des détails sur les services offerts par chaque nœud. Il a noté que la prestation de services de la phase de production pré-opérationnelle avait démarré le 1^{er} juin 2009 et que cette phase pilote devait se poursuivre jusqu'au processus de désignation formel dont la fin est prévue en 2011.

4.2.5.3 Le Conseil régional a insisté sur la nécessité de constituer en priorité un réseau complet de CCR pour la Région VI conformément aux procédures prévues pour la désignation des centres et en disposant de la souplesse nécessaire pour tenir compte des priorités et des capacités nationales et régionales. Le Conseil régional a donc adopté la [résolution 1 \(XV-CR VI\) – Constitution d'un réseau de centres climatologiques régionaux dans la Région VI \(Europe\)](#), qui identifie le contenu, la structure et les fonctions des pôles du réseau de CCR de la Région. Le Conseil régional a noté la proposition de la Grèce visant à créer des CCR interrégionaux et, éventuellement, à établir un réseau CR I/CR VI pour la région méditerranéenne. Il s'est félicité de l'offre de l'Allemagne d'organiser un atelier sur la mise en œuvre de CCR axés en particulier sur la surveillance du climat et sur la mise en place d'une veille climatologique dans la Région VI en 2010.

4.2.6 Renforcement des capacités en vue d'améliorer les prévisions climatiques et les évaluations climatologiques

4.2.6.1 Le Conseil régional a noté avec plaisir que la Région VI avait activement contribué aux activités de formation relevant du projet CLIPS. Les Membres ont admis que les pays en développement de la Région avaient des besoins particuliers et continus en matière de formation pour pouvoir fournir une série complète de prévisions climatiques et d'évaluations climatologiques. Le Conseil régional est convenu que les composantes actuelles du programme de cours CLIPS devaient être développées encore pour disposer de modules complets et autonomes susceptibles d'être intégrés dans des activités de formation régulières et il a instamment prié les Membres, la CCI et le nouveau Groupe de travail du climat et de l'hydrologie du CR VI de formuler une stratégie coordonnée afin de répondre à ce besoin.

4.2.6.2 Le Conseil régional a salué la série de stages de formation sur l'utilisation des données satellitaires pour la surveillance du climat destinés au personnel technique des SMHN des pays d'Europe centrale et de l'Est, organisés sous les auspices des Centres d'applications satellitaires pour la surveillance du climat d'EUMETSAT et accueillis par le SMN croate et le SMN allemand.

4.2.7 Adaptation à la variabilité du climat et aux changements climatiques

4.2.7.1 Conscient du fait que les gouvernements des pays de la Région sont très préoccupés par les changements climatiques et les problèmes environnementaux connexes, le Conseil régional a estimé que les SMHN devaient être en mesure de fournir aux décideurs gouvernementaux de leurs pays des avis pertinents. À cette fin, il a estimé que les SMHN devaient s'impliquer de près dans l'élaboration des scénarios climatiques futurs dans le contexte régional et accorder une attention particulière à la nécessité de disposer de projections à court terme.

4.2.7.2 Le Conseil régional a noté qu'à sa soixantième session le Conseil exécutif avait approuvé une nouvelle initiative de l'OMM destinée à appuyer l'adaptation à la variabilité du climat et aux changements climatiques, avec la mission suivante: «Coordonner et renforcer la fourniture

d'informations, de produits, d'avis et de services climatologiques adaptés aux besoins des usagers, en vue de l'évaluation des risques climatiques ainsi que de la planification et de la mise en œuvre des politiques d'adaptation à l'échelle nationale et régionale dans la perspective du développement durable.». Le Conseil régional a noté avec plaisir que les principaux aspects de cette initiative avaient été intégrés dans le résultat global de la troisième Conférence mondiale sur le climat et a prié le Secrétaire général et la CCI de poursuivre les efforts entrepris à cet égard.

4.2.7.3 Le Conseil régional a reconnu que la mise en place et l'exploitation d'un certain nombre d'instances mondiales et régionales sur le climat (telles que les centres mondiaux de production (CMP), les centres climatologiques régionaux (CCR), et les forums régionaux sur l'évolution probable du climat (FREPC)) bénéficiaient à la Région et aidaient les Membres à améliorer les moyens dont ils disposent pour soutenir les activités d'adaptation à la variabilité du climat et aux changements climatiques, notamment en leur facilitant l'établissement d'une liaison avec les usagers, l'amélioration de cette liaison, ainsi que l'élaboration et la fourniture aux usagers de produits et de services nationaux et locaux. Le Conseil régional a donc instamment prié le Secrétaire général de promouvoir activement ces mécanismes dans le cadre de l'initiative globale de l'OMM.

4.2.7.4 Par ailleurs, le Conseil régional s'est montré conscient de la nécessité de promouvoir les applications climatologiques dans des secteurs socio-économiques clés et a salué les initiatives de la CCI destinées à favoriser les applications climatologiques dans les domaines de la santé, de l'énergie, du tourisme, de la gestion des zones urbaines et de la construction. Compte tenu des partenariats à mettre en place avec certains secteurs d'usagers pour parvenir à des applications climatologiques plus efficaces, le Conseil régional a salué les efforts déployés par l'OMM pour assurer des partenariats de longue durée avec des agences des Nations Unies comme l'OMS, l'OMT, le PNUE ainsi que d'autres organisations internationales. Il a exhorté les Membres à compléter ces efforts en travaillant à renforcer les partenariats entre les SMHN et les institutions d'usagers au niveau national.

4.2.7.5 Le Conseil régional a noté avec plaisir que trois grandes conférences de l'OMM directement liées au thème de l'adaptation s'étaient déroulées dans la Région au cours de la dernière intersession, à savoir la Conférence de l'OMM sur la variabilité du climat et le changement climatique: levée des incertitudes et gestion des risques (Espoo, Finlande, 17-21 juillet 2006), la Conférence de l'OMM intitulée: «Sécurité et avenir de l'humanité: avantages socio-économiques des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques» (Madrid, 19-22 mars 2007) et la Troisième Conférence mondiale sur le climat (Genève, Suisse, 31 août – 4 septembre 2009). Le Conseil a remercié la Finlande, l'Espagne et la Suède de leur solide soutien pour l'organisation de ces différentes conférences.

4.2.7.6 Conscient de la nécessité de disposer de données de référence sur la mesure dans laquelle les Membres de l'OMM sont actuellement impliqués dans des activités sectorielles pertinentes pour l'adaptation à la variabilité du climat et aux changements climatiques, le Conseil régional a salué l'enquête en ligne menée par le Secrétariat de l'OMM depuis octobre 2008. Il a noté que les résultats de cette enquête permettraient de s'attaquer aux principales lacunes en matière de mesures d'adaptation et de tirer parti des actuels points forts en la matière. Le Conseil régional a donc invité tous les Membres à fournir les informations demandées afin de disposer de résultats complets.

4.2.7.7 Le Conseil régional a noté avec plaisir que des experts de la Région jouaient un rôle majeur dans le projet sur «les observations du climat et la modélisation régionale à l'appui de la gestion des risques climatiques et du développement durable», mis en œuvre conjointement par le PMRC, le SMOC, le PMASC, le PMDSC et l'ICPAC. Ce projet, qui bénéficie du soutien de la Banque mondiale, concerne la région de la grande corne de l'Afrique.

4.2.8 Troisième Conférence mondiale sur le climat

4.2.8.1 Le Conseil régional a salué le succès de l'organisation de la troisième Conférence mondiale sur le climat (CMC-3) (Genève, 31 août – 4 septembre 2009). Il a remercié le Gouvernement suisse d'avoir accueilli cette manifestation et d'avoir largement contribué à son financement ainsi qu'à la logistique et à l'organisation. Il a également noté avec plaisir que plusieurs autres pays Membres appartenant à la Région VI, ainsi que l'Union européenne, avaient coparrainé cette conférence, montrant ainsi le solide appui de la Région à cet événement important. Le Conseil régional s'est félicité de ce que plusieurs experts de la Région aient contribué au Comité international d'organisation de la troisième Conférence mondiale sur le climat (CIO) ainsi qu'au programme scientifique de la conférence.

4.2.8.2 Le Conseil régional a entériné la principale retombée de la CMC-3, à savoir un Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC). Il a instamment prié les Membres d'accorder leur soutien aux mesures de suivi de la troisième Conférence mondiale sur le climat, notamment en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques.

4.3 AMÉLIORATION DES PRÉVISIONS ET DES ÉVALUATIONS HYDROLOGIQUES FOURNIES PAR LES MEMBRES (point 4.3)

4.3.1 Le Conseil régional a noté que, de façon générale, les activités du Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau présentées dans le Plan stratégique, qui a été approuvé par le Quinzième Congrès, et dans le Plan opérationnel du Secrétariat correspondaient bien aux besoins des Membres de la Région.

4.3.2 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction du rapport du Président du Groupe de travail d'hydrologie, M. Jan Kubát (République tchèque). Il a pris note des progrès accomplis et des résultats obtenus dans la réalisation des activités qui ont été identifiées lors de la session précédente du CR VI en 2005. En particulier, il a pris note avec intérêt des activités présentées par le président du Groupe de travail d'hydrologie et s'est intéressé principalement aux thèmes suivants:

- Le sous-groupe pour la prévision et l'annonce des crues (présidé par M. I. Karro – Suède);
- Les relations publiques et la notoriété des Services hydrologiques (par Mme M. Simota – Roumanie);
- La constitution de réseaux pour contribuer aux initiatives régionales relatives à l'eau (par M. M. Puupponen – Finlande);
- Le climat et l'eau (par M. T. Kokkonen – Finlande);
- La surveillance et l'évaluation de l'eau (par M. V. Vuglinsky – Fédération de Russie);
- Les crues extrêmes (par M. B. Ozga-Zielinski – Pologne);
- L'évaluation et la prévision de situations de sécheresse (par Mme G. Monacelli – Italie);
- Les normes internationales relatives à l'observation et au traitement hydrologique (par Mme Zs. Buzás – Hongrie).

Le Conseil régional a noté également que lors de la dernière réunion du Groupe de travail d'hydrologie en mars 2009, les participants ont souligné la nécessité ressentie par tous les SHN de la Région, de disposer d'un forum pour la mise en réseau, la discussion et la coordination de leurs

activités comme des activités du CR VI, en insistant sur les contributions apportées à la mise en œuvre des directives hydrologiques de l'Union européenne. Il a également recommandé aux représentants du Groupe de travail d'hydrologie de s'impliquer activement dans les divers groupes de travail émanant de la stratégie commune de mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau de la Commission européenne. Le Conseil régional a pris note de la proposition du Groupe de travail d'hydrologie de rétablir le Groupe de travail d'hydrologie pour la prochaine intersession.

4.3.3 Le Conseil régional a été mis au fait des résultats de la treizième session de la Commission d'hydrologie. Il a noté la reconstitution par la Commission d'un Groupe de travail consultatif composé de neuf membres et l'établissement de quatre listes non limitatives d'experts de la CHy articulées sur quatre thèmes: le cadre de référence pour la gestion de la qualité – Hydrologie, l'évaluation des ressources en eau, la prévision et la prédétermination hydrologiques et l'eau, le climat et la gestion des risques. Le Conseil régional a noté avec plaisir l'adhésion de Mme Jeanna Balonishnikova (Fédération de Russie), Mme Zsuzsanna Buzás (Hongrie) et Mme Ann Calver (Royaume-Uni) au Groupe de travail consultatif. Le Conseil régional a encouragé les Membres à désigner davantage d'experts pour faire partie des listes non limitatives d'experts de la CHy et à contribuer activement au programme de travail. Lorsqu'il existe des synergies dans l'action du Conseil régional et de la CHy, il faudrait veiller à en tirer parti.

4.3.4 Le Conseil régional a noté que le Quinzième Congrès avait reconnu que les Groupes de travail d'hydrologie régionaux représentaient l'un des mécanismes forts permettant de relayer les besoins spécifiques des Régions et que cela avait également été exprimé par la soixante et unième session du Conseil exécutif. Reconnaisant la nécessité pour les groupes de travail de rationaliser leur structure pour se conformer aux principes de la gestion axée sur les résultats, le Conseil régional a estimé que lors de tout changement structurel, il faut profiter des possibilités de contributions hydrologiques des SHN à la gestion de l'eau.

4.3.5 Le Conseil régional a salué le lancement du service d'assistance pour la gestion intégrée des crues le 17 juin 2009 à l'occasion de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes et a pris note du large soutien dont a bénéficié cette initiative de la part de plusieurs grands partenaires de la Région.

4.3.6 Le Conseil régional s'est félicité du nombre de manuels et de directives qui ont été publiés ou qui sont en cours d'élaboration dans le cadre du Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau et a souligné leur utilité dans le soutien des activités quotidiennes des SHN. Il a par ailleurs apprécié l'appui fourni par l'Allemagne en publiant l'un de ces manuels et a invité les autres Membres à faciliter la publication ou la traduction de ces documents.

4.3.7 Le Conseil régional a pris note de la participation active de l'OMM au cinquième Forum mondial de l'eau (Istanbul, Turquie, 16-23 mars 2009) et à l'Expo 2008 de Saragosse (Espagne) et a apprécié les efforts déployés pour faire mieux connaître l'OMM et ses Membres.

4.3.8 Conformément à la règle 167 du Règlement général de l'OMM, le Conseil régional a décidé de désigner M. Markku Puupponen (Finlande) comme conseiller hydrologique régional de son président.

4.4 INTÉGRATION DES SYSTÈMES D'OBSERVATION DE L'OMM (point 4.4)

Observations atmosphériques

Réseau synoptique de base régional (RSBR) et Réseau climatologique de base régional (RCBR)

4.4.1 Le Conseil a noté que les efforts de ses Membres avaient permis un fonctionnement viable du RSBR et du RCBR de la Région. Il a salué le travail accompli par le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI, par le biais du coordonnateur

du sous-groupe des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés (SOI), en vue d'identifier et de pallier les lacunes dans les programmes d'observation. Il s'est également félicité des travaux de l'EUCOS et du CEPMMT destinés à améliorer les procédures de contrôle ainsi que la présentation et la distribution des résultats des contrôles effectués sur la réception et la qualité des données d'observation de surface.

4.4.2 Le Conseil a noté avec plaisir que le Programme EUMETNET/EUCOS offrait à tous les Membres de la Région VI un service de surveillance de la qualité. Au quotidien, il fournit des statistiques sur les performances des réseaux pour les stations synoptiques de surface et les stations de radiosondage (RSBR). La réception des données, leur caractère opportun et, pour les données de radiosondage, le nombre d'ascensions atteignant le niveau de 100 hPa ou de 50 hPa sont contrôlés. La dernière mise à jour du portail de contrôle, depuis septembre 2008, comprend également des comparaisons entre les observations et les sorties des modèles de prévision numérique du temps. Le portail de contrôle de la qualité EUCOS RA VI est accessible à l'adresse www.dwd.de/eucos sans mot de passe.

4.4.3 Le Conseil régional VI a confirmé les principes à appliquer pour l'inclusion de stations dans le RSBR et le RCBR et a accepté les révisions de ces deux réseaux qui avaient été compilées par le Secrétariat de l'OMM en consultation avec le coordonnateur du sous-groupe des aspects régionaux des systèmes d'observation intégrés (SOI) et diffusées aux Membres du CR VI avant la session. Par l'adoption de la [résolution 2 \(XV-CR VI\) – Réseau synoptique de base régional et Réseau climatologique de base régional de la Région VI](#), le Conseil régional a approuvé les nouvelles listes de stations des RSBR et le RCBR de la Région VI figurant dans les [annexes 1 et 2](#) de la résolution.

4.4.4 Le Conseil régional a instamment prié les Membres d'actualiser régulièrement et en temps voulu la liste des correspondants nationaux désignés pour les réseaux RSBR/RCBR (GSN et GUAN) et pour les comptes-rendus météorologiques (publication N° 9 de l'OMM, Volume A – Stations d'observation). Il a également demandé aux Membres de s'assurer, par le biais de leurs correspondants nationaux, que le Volume A décrit correctement leurs stations d'observation nationales respectives.

4.4.5 Le Conseil a entériné la proposition du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI et du Groupe de travail des questions relatives au climat en vue de constituer une Équipe spéciale sur la restructuration du RSBR/RCBR. Cette équipe devrait être composée d'experts des systèmes d'observation intégrés (SOI) et du domaine climatique et passer en revue les besoins des usagers de tous les programmes de l'OMM concernant le réseau synoptique et le réseau climatologique de base, les activités de conception de réseau de l'EUCOS et des SMHN de la Région et les résultats des Expériences sur les systèmes d'observation (OSE). L'Équipe spéciale élaborera une nouvelle structure du RSBR/RCBR, susceptible d'être proposée comme Projet de démonstration du WIGOS pour la Région VI. Elle travaillera en liaison avec le GASO-SOI de la CSB et le GASO de la CCI pour les données climatologiques et la gestion des données et rendra compte au Groupe de gestion du CR VI par l'intermédiaire du Groupe de travail du développement et des applications des techniques.

Observations d'aéronefs

4.4.6 Le Conseil régional s'est félicité que le Groupe d'experts AMDAR ait discuté lors de sa onzième session de la possibilité de promouvoir AMDAR plus avant dans la Région, y compris par l'élaboration d'une série de directives destinées à aider les SMHN à élaborer leurs programmes nationaux AMDAR. Il a appuyé une proposition selon laquelle les programmes opérationnels nationaux AMDAR devraient envisager une couverture supplémentaire en données AMDAR hors du territoire national à fournir au SMT à titre de contribution au Programme de la VMM. Le Conseil a demandé aux Membres d'appuyer le développement et la mise en œuvre d'une suite standard de solutions comprenant logiciels et matériel AMDAR à mettre à la disposition de tous les SMHN.

4.4.7 Le Conseil régional a également noté que plusieurs pays - Autriche, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Ukraine et Fédération de Russie – avaient manifesté de l'intérêt en ce qui concerne l'élaboration de leurs propres programmes AMDAR ou l'intégration de leurs opérations AMDAR au Programme E-AMDAR. Le Conseil a encouragé les Membres à entamer des négociations avec leur industrie du transport aérien afin d'étendre la couverture du programme AMDAR dans la région. Le Groupe d'experts AMDAR a été établi expressément pour donner les conseils techniques et fournir l'assistance nécessaire à la mise sur pied d'un programme AMDAR à l'échelle nationale ou régionale.

Mesures de la composition chimique et du rayonnement UV de l'atmosphère

4.4.8 Le Conseil régional est convenu que la Veille de l'atmosphère globale (VAG) contribuait beaucoup au contrôle et à l'assurance de qualité ainsi qu'à l'étalonnage des observations de la chimie de l'atmosphère au niveau mondial. Il a souligné que les activités des centres régionaux et mondiaux d'étalonnage, qui sont des centres d'une grande qualité, étaient essentielles et a par ailleurs salué la mise en place du nouveau Centre européen d'étalonnage des instruments de mesure des ultraviolets, accueilli par le PMOD/CRM de Davos, en Suisse, ainsi que du Centre mondial de données de la VAG pour la télédétection de l'atmosphère (CMD – télédétection de l'atmosphère) situé au DLR en Allemagne. Ce dernier permettra un accès facile à des données satellitales sur la composition de l'atmosphère avec l'accent sur l'ozone et les aérosols dans un premier temps. Le Conseil régional a noté que le Centre mondial de données de la VAG sur les aérosols serait transféré du Centre commun de recherche de la Commission européenne à l'Institut norvégien de recherche aérienne. Il a recommandé aux Membres d'envisager également d'accueillir des installations de la VAG pour combler les lacunes identifiées dans le Plan stratégique de la Veille de l'atmosphère globale pour 2008–2015 (GAW Report No. 172, WMO/TD-No. 1384, Tableau 1). Notant la nécessité de disposer de stations actives en Europe de l'Est, le Conseil régional a encouragé les Membres à mettre en place et renforcer les observations dans cette région en collaboration avec le Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation en Europe (EMEP). Il a salué la participation active de la VAG à de grandes conférences et à de grands projets de recherche (GEOmon, IAGOS-ERI, MEGAPOLI) relevant des Programmes cadres de l'Union européenne, notant qu'il s'agit là d'un bon moyen pour collaborer, renforcer la confiance entre les communautés, combiner les efforts et financer des activités.

Observations maritimes et océanographiques

4.4.9 Le Conseil régional a rappelé et entériné les recommandations ci-après adoptées par le Conseil exécutif lors de sa soixante et unième session:

- a) Le Conseil exécutif a demandé aux Membres d'engager des ressources supplémentaires pour assurer, à terme, sa mise en œuvre complète et la viabilité des composantes d'observation relevant de leurs compétences. Il a en particulier exhorté les Membres à participer au plan de modernisation des baromètres du DBCP et à installer des baromètres sur toutes les bouées dérivantes;
- b) Le Conseil a demandé aux Membres qui participent au projet climatique VOS (VOSCLim) de veiller à ce que les métadonnées supplémentaires et les éléments de qualité requis soient correctement enregistrés et diffusés, et de collaborer avec le secteur des transports maritimes pour préserver et accroître la circulation d'informations VOS. Les Membres sont encouragés à maintenir et étendre, lorsque c'est possible, l'activité des agents météorologiques dans les ports à l'appui du Programme de navires d'observation bénévoles (VOS);
- c) Le Conseil a invité les Membres à apporter leur concours à l'élaboration de techniques d'observation des vagues en procédant à la mise en place et à l'essai de prototypes, ainsi qu'à l'évaluation d'instruments de mesure des vagues.

Observations terrestres

Cycle de l'eau

4.4.10 Le Conseil régional a relevé que les activités menées par le Groupe de travail d'hydrologie (GTH) pour lancer un effort commun avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et avec le Comité européen de normalisation (CEN) sur des normes internationales en matière d'observations hydrologiques et de traitement des observations, visaient à assurer la compatibilité des résultats de contrôle dans le cadre de la Directive-cadre européenne sur l'eau. Il a également pris note du cadre OMM/FAO établi pour élaborer des normes applicables aux observations terrestres à des fins climatologiques. Il est nécessaire de faire le point sur les observations du cycle terrestre de l'eau (ex.: la neige et la glace, les eaux de surface et le débit des cours d'eau, l'humidité du sol et les eaux souterraines) afin de détecter les principales lacunes actuelles et de mettre en évidence les progrès qu'il faudra apporter dans le cadre du WIGOS. Cela nécessiterait une évaluation qui prendrait en compte les objectifs généraux du WIGOS, ses caractéristiques techniques et scientifiques et la prestation de services. Au sein de la Région VI, il y aurait lieu d'organiser l'évaluation de manière à favoriser la coopération entre les groupes de travail (ou d'autres organes) en charge de l'élaboration du WIGOS et ceux qui œuvrent en faveur de l'hydrologie.

Observations polaires et Veille mondiale de la cryosphère

4.4.11 Le Conseil régional est convenu de mettre en place un partenariat avec l'API (Année polaire internationale) afin d'observer les retombées des initiatives anciennes par le biais du Groupe d'experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services polaires et il a encouragé les efforts visant à mettre en place des systèmes d'observation à proximité des deux pôles.

4.4.12 Le Conseil régional a noté qu'en s'appuyant sur le rapport sur la «Veille mondiale de la cryosphère (VMC) – Contexte, principes de base, état des lieux et perspectives» le Conseil exécutif avait demandé, lors de sa soixante et unième session, que soit élaborée une stratégie de mise en œuvre de la Veille mondiale de la cryosphère, à soumettre au Congrès de l'OMM en 2011. Le Conseil régional VI a encouragé les pays Membres à participer activement à cet effort et à apporter des contributions directes et en nature à l'appui des observations, de la recherche et des services polaires, et de la prochaine étape de l'élaboration de la VMC.

Aspects transsectoriels

Observations spatiales

4.4.13 Le Conseil régional a noté qu'EUMETSAT exploitait trois des onze satellites géostationnaires actuellement en exploitation, et observait ainsi 55 % du globe. EUMETSAT contribue également aux observations par satellites à défilement avec Metop-A et ses instruments de pointe, ainsi qu'aux observations de la topographie de la surface des océans, avec Jason-2, en partenariat avec la France et les États-Unis d'Amérique. Le Conseil régional a été informé du lancement du satellite météorologique russe METEOR-M qui s'est déroulé le 17 septembre 2009. Il a salué les mesures adoptées pour la mise au point du programme Meteosat troisième génération, du programme Jason-3 et du programme post-EPS. Il a insisté sur le fait que ces plans répondaient aux besoins de la prévision météorologique opérationnelle et contribuaient de manière significative à la surveillance mondiale de l'environnement et des changements climatiques. Il a également souligné la contribution apportée par le CNES et l'ESA aux observations à partir de l'espace par le biais des missions de satellites de R&D et s'est réjoui par avance de la mise en œuvre de la mission d'étude de l'humidité du sol et de la salinité de l'océan (SMOS, prévue en juillet 2009), du projet satellitaire d'altimétrie radar SARAL/Altika, de Cryosat-2, de Megha-Tropiques et de la Mission sur la dynamique de l'atmosphère (ADM-Aeolus).

4.4.14 Le Conseil régional a noté que la «Perspective d'avenir pour le SMO» approuvée par le Conseil exécutif à sa soixante et unième session prévoyait le passage à un statut opérationnel pour plusieurs missions spatiales actuellement effectuées uniquement dans un cadre de recherche-développement. Il a encouragé les agences de R&D et les agences d'exploitation des Membres, le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques (CGMS), le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CSOT) et l'OMM à déployer des efforts conjoints axés sur cette Perspective d'avenir. Le Conseil régional a relevé avec plaisir le fait que la nouvelle perspective prenait en compte les besoins en matière d'observations climatologiques dans le but essentiel d'éviter les lacunes dans les relevés climatologiques par satellite.

4.4.15 Le Conseil régional a souligné combien le Système mondial d'interétalonnage des instruments satellitaires (GSICS) était important pour assurer la cohérence des jeux de données satellitaires nécessaires aux applications climatologiques. Il s'est félicité de la participation d'EUMETSAT et de la France au GSICS. Il a appuyé l'initiative en faveur de la création d'une équipe de coordination interprogrammes CSB-CMAé pour la météorologie de l'espace.

4.4.16 Le Conseil régional a insisté sur le fait qu'il importait de tirer parti des ressources et des compétences pour fournir des produits satellitaires de pointe et de qualité aux fins des applications météorologiques et climatologiques; à cet égard, il a salué le rôle d'EUMETSAT et des Centres d'applications satellitaires (SAF) dans lesquels sont impliqués plusieurs Membres de la Région VI. Le Conseil a relevé la contribution apportée par le projet SCOPE-CM (Sustained Coordinated Processing of Environmental Satellite Data for Climate Monitoring – Centres de traitement coordonné des données des satellites environnementaux à des fins climatologiques) par le biais d'EUMETSAT et des SAF en matière de surveillance du climat.

4.4.17 Au regard de la disponibilité et de l'utilisation des données et des produits satellitaires par les Membres de l'OMM, le Conseil régional a noté que 66 % des Membres de la Région VI avaient répondu à l'enquête menée en 2008. Soixante-seize pour cent des réponses indiquent une augmentation de l'accès aux données des satellites et de l'utilisation de ces données en 2006-2007, les autres n'indiquant aucun changement significatif. Les facteurs qui restreignent l'utilisation intégrale des données satellitaires sont le manque de ressources (financières ou humaines) ainsi que les difficultés techniques et le manque de connaissances permettant de les surmonter. Le Conseil régional a salué les importants programmes de formation menés par l'EUMETSAT et par les Membres, ainsi que la mise en place par la Fédération de Russie d'un nouveau Centre d'excellence du laboratoire virtuel.

Normes et bonnes pratiques applicables aux instruments

4.4.18 Le Conseil régional a noté que le Conseil exécutif avait adopté des attributions révisées pour les Centres régionaux d'instruments (CRI) et les Centres radiométriques régionaux (CRR) et que le Congrès et le Conseil exécutif de l'OMM avaient demandé aux conseils régionaux de renforcer encore les CRI/CRR et de lancer le processus d'évaluation continue des CRI et des CRR sous leur responsabilité afin de vérifier les capacités et les performances de ces centres. Le Conseil régional a demandé à ceux de ses Membres qui exploitent des CRI de déclarer leur niveau de capacité en fonction des nouvelles attributions et à ceux qui exploitent des CRI et des CRR d'effectuer des évaluations périodiques, en liaison avec la CIMO le cas échéant, et de rendre compte des résultats lors de la prochaine session du CR VI. Compte tenu des performances de haut niveau de ses CRI et de ses CRR, le Conseil régional a demandé que ces centres organisent des activités de renforcement des capacités afin de partager leurs connaissances avec d'autres Membres, notamment en ce qui concerne les procédures à employer pour l'étalonnage des instruments météorologiques et environnementaux, et qu'ils envisagent d'inviter des stagiaires de CRI de pays en développement pour les aider à renforcer leurs capacités.

4.4.19 Le Conseil régional a insisté sur l'utilité des comparaisons internationales d'instruments qui permettent de comparer les performances de différents types d'instruments, d'assurer et d'améliorer l'étalonnage des instruments et de favoriser la mise au point de meilleurs instruments.

Il a donc encouragé ses Membres à faire leur possible pour soutenir et organiser des intercomparaisons d'instruments et y participer. Le Conseil régional a exprimé ses remerciements à l'Italie pour avoir accueilli la campagne de comparaison sur le terrain de pluviomètres enregistreurs d'intensité; à la Croatie, pour avoir accueilli la comparaison sous-régionale des pyranomètres utilisés par le Sud-est de la Région VI; ainsi qu'à la Suisse, qui prévoit d'accueillir la onzième Comparaison internationale de pyrhéliomètres en 2010.

4.4.20 Le Conseil régional a encouragé ses Membres à prendre part à l'action COST ES0702 EG-CLIMET (European Ground-Based Observations of Essential Variables for Climate and Operational Meteorology – Observations des variables essentielles pour l'étude du climat et la météorologie opérationnelle, exécutées en Europe à partir du sol) qui porte sur la question de l'intégration de la télédétection à partir du sol et des observations in situ que soulève l'évolution future des réseaux d'observation aérologique.

Coordination des fréquences radio

4.4.21 Rappelant la menace qui continue de peser sur l'ensemble des bandes de fréquences radioélectriques affectées aux systèmes météorologiques et aux satellites d'observation de l'environnement, le Conseil régional a exhorté ses Membres à continuer de veiller à la coordination avec leurs administrations nationales de radiocommunication et à participer efficacement aux activités portant sur les questions de la réglementation des radiocommunications organisées à l'échelle nationale, régionale et internationale et ayant trait aux activités météorologiques et connexes, en s'appuyant sur le nouveau manuel publié conjointement par l'UIT et l'OMM qui s'intitule «Utilisation du spectre radioélectrique pour la météorologie: surveillance et prévision des phénomènes météorologiques, hydrologiques et climatiques».

Évolution du SMO

4.4.22 Le Conseil régional a relevé les contributions précieuses apportées par les Membres de la Région VI et EUMETNET à l'élaboration de la Perspective d'avenir du SMO à l'horizon 2025, approuvée par le Conseil exécutif à sa soixante et unième session. Il a demandé à ses Membres d'appuyer les efforts déployés par la CSB pour mettre au point une nouvelle version du Plan de mise en œuvre pour l'évolution de la composante spatiale et de la composante de surface du SMO, dans laquelle figurera la Perspective d'avenir du Système à l'horizon 2025.

Expériences sur les systèmes d'observation (OSE)

4.4.23 Prenant note des conclusions et recommandations utiles issues du quatrième Atelier sur les incidences de divers systèmes d'observation sur la prévision numérique du temps approuvées par la CSB à sa quatorzième session, le Conseil régional a demandé aux principaux centres de prévision numérique du temps de la Région VI de poursuivre les expériences d'observation et de simulation afin de contribuer au cinquième atelier prévu en 2012.

Coordination des observations pour le climat: SMOC et PMRC

SMOC

4.4.24 Le Conseil régional a encouragé les pays à appuyer la mise en œuvre du SMOC au niveau national en désignant des coordonnateurs nationaux pour le SMOC et en mettant en place les mécanismes de coordination nationaux appropriés.

4.4.25 Le Conseil régional a noté avec plaisir les activités entreprises dans le cadre du programme d'amélioration du système du SMOC en Bosnie-Herzégovine et en Arménie de 2006 à 2008, qui ont conduit à une meilleure performance du RCBR, du GSN et du GUAN, grâce à la rénovation des stations, à la formation des opérateurs et à une meilleure gestion et diffusion des données. Il a particulièrement salué le soutien des pays donateurs à ces activités et en a encouragé leur poursuite.

4.4.26 Le Conseil régional a salué la désignation de l'Observatoire météorologique Lindenberg (MOL-RAO), en Allemagne, en tant que Centre directeur du Réseau aérologique de référence du SMOC (GRUAN) pour une première période de cinq ans, et il a remercié le Deutscher Wetterdienst de son soutien.

4.4.27 Notant qu'en juin 2009 cinq sites initiaux du GRUAN dans la Région VI avaient été confirmés par leurs institutions hôtes, le Conseil régional a encouragé les Membres à appuyer ces sites initiaux du GRUAN dans leurs efforts pour répondre aux besoins du réseau, y compris en matière d'instrumentation adéquate, de pratiques de gestion et de diffusion des données, de coordination internationale et de soutien scientifique.

4.4.28 Le Conseil régional a noté que les réseaux de surveillance du CO₂ et du CH₄ de la VAG avaient été reconnus en 2006 comme constituant un élément majeur du réseau global du SMOC. En 2007, le SMOC et la VAG ont conclu un accord qui fixe les conditions selon lesquelles le réseau de mesure de l'ozone et les réseaux associés de la VAG sont désignés Réseau mondial de référence pour la surveillance de l'ozone total relevant du SMOC et Réseau mondial de référence pour la mesure du profil de l'ozone relevant du SMOC. L'accord précise en outre les conditions selon lesquelles certaines stations du NDACC (Réseau de détection des modifications dans la composition de l'atmosphère) pourraient contribuer au GRUAN. À cet égard, le Conseil régional a instamment prié ses Membres de mieux intégrer les réseaux existants de mesure des aérosols et de renforcer leurs efforts en vue de mettre en place un réseau mondial de la VAG pour les propriétés des aérosols.

4.4.29 Le Conseil régional a noté avec plaisir le rapport présenté par le Système mondial d'observation de l'environnement terrestre (GTOS) à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) en juin 2009 et intitulé «Progrès de l'évaluation de l'élaboration de normes concernant les variables climatologiques essentielles se rapportant au domaine terrestre». Il a approuvé la proposition d'établir un cadre relevant des Nations Unies et de l'ISO pour les observations des variables climatologiques essentielles terrestres, et a souligné la nécessité pour l'OMM d'être correctement représentée dans ce cadre, par le biais de sa Commission d'hydrologie et de sa Commission de météorologie agricole et a demandé que le Groupe d'experts des observations terrestres pour l'étude du climat (TOPC) relevant du SMOC et du GTOS y soit associé.

4.4.30 Le Conseil régional a noté avec plaisir les efforts déployés par tous les Membres pour aider les agences spatiales à répondre aux besoins énoncés dans le Plan de mise en œuvre du SMOC en matière de satellites. Il a particulièrement salué les initiatives déployées par EUMETSAT et par l'ESA (par le biais de sa nouvelle Initiative sur le changement climatique, par exemple) afin d'assurer la production durable de relevés de données climatologiques fondamentales et de produits de satellites sur les variables climatologiques essentielles, notamment en retraitant les jeux de données satellitaires passés.

4.4.31 Le Conseil régional a exhorté les Membres à prendre particulièrement en compte les priorités identifiées dans le Rapport d'activité du SMOC 2004-2008, présenté à la trentième session de l'Organe subsidiaire de la CCNUCC pour les avis scientifiques et technologiques (SBSTA) en juin 2009, et à traiter les lacunes identifiées, notamment en finançant la poursuite de l'exploitation des réseaux conformément aux principes définis par le SMOC pour la surveillance du climat.

Observations du PMRC pour la recherche et WOAP

4.4.32 Le Conseil régional a salué les délibérations de la troisième réunion du Groupe des observations et de l'assimilation des données relevant du PMRC (WOAP) et a appuyé la revalorisation du Projet international d'une climatologie satellitaire des nuages (ISCCP) à un niveau de qualité correspondant à celui des relevés de données climatologiques ainsi que le passage de ce projet du niveau recherche au niveau exploitation, avec une supervision scientifique et une évaluation constantes des produits de l'ISCCP.

Système mondial intégré d'observation de l'OMM (WIGOS)

Mise en œuvre du concept du WIGOS

4.4.33 Le Conseil régional a appuyé énergiquement la poursuite du développement du concept du WIGOS et sa mise en œuvre, en collaboration avec les organisations partenaires de l'OMM et leurs systèmes d'observation. Il a rappelé que le Conseil exécutif à sa soixante et unième session avait prié le Secrétaire général d'apporter les ressources nécessaires pour que le concept du WIGOS se concrétise.

4.4.34 Le Conseil régional a souligné l'importance d'une collaboration active des Membres et des organes de travail régionaux appropriés pour tester, élaborer et mettre en œuvre le concept du WIGOS. Il a demandé à son président de soumettre une proposition au Groupe de travail du WIGOS et du SIO relevant du Conseil exécutif, reflétant les aspects régionaux de la mise en œuvre et du développement du concept du WIGOS, et a demandé à ses organes de travail d'inclure les tâches et activités pertinentes dans leurs plans de travail.

4.4.35 S'appuyant sur la poursuite du partenariat destiné à développer le WIGOS, le Conseil régional a souligné l'intérêt que revêt l'implication active des organismes qui coparrainent les systèmes et programmes d'observation qui le composent (en particulier le GOOS, le GTOS et le SMOC), en prenant conscience des occasions de coopération et de soutien mutuel et de la nécessité de respecter les mandats et stratégies des uns et des autres.

Projets pilotes du WIGOS

4.4.36 Le Conseil régional a rappelé que les projets pilotes du WIGOS permettaient de traiter les grands problèmes tôt dans le processus d'intégration et aideraient à élaborer le Plan de développement et de mise en œuvre. Il a salué les cinq projets pilotes identifiés par le Quinzième Congrès (concernant respectivement la VAG, la CHy, AMDAR, la CIMO et la CMOM) ainsi que les deux nouveaux projets pilotes du WIGOS sur l'interétalonnage des instruments satellitaires et le GRUAN.

4.4.37 Concernant le Projet pilote du WIGOS sur l'amélioration de la diffusion, par l'intermédiaire du SIO, des observations de l'ozone (colonne totale, profils et surface) et des aérosols, le Conseil régional est convenu que la fourniture en temps quasi réel des variables de l'ozone et des aérosols nécessaires à la prévision numérique du temps devrait être traitée en priorité; il a instamment prié les Membres d'appuyer les efforts déployés pour que les données de la VAG soient fournies en temps quasi réel.

4.4.38 Le Conseil régional a instamment prié les Membres qui exploitent actuellement des programmes AMDAR dans la Région de participer aux activités des Projets pilotes du WIGOS sur AMDAR afin de faire progresser l'intégration d'AMDAR au sein du WIGOS.

4.4.39 Le Conseil régional a noté que la CIMO avait l'intention d'élargir les objectifs de son projet pilote pour traiter de sujets tels que l'étalonnage des radars et la classification des stations météorologiques en fonction de leur emplacement. Il a estimé que le processus de mise en œuvre du concept du WIGOS exigeait des connaissances et des compétences techniques de grande ampleur dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation et a demandé aux Membres d'appuyer ce projet pilote et les activités connexes en impliquant activement leurs experts dans ce projet. Il a fait toutefois valoir que pour la classification des stations, il fallait prendre en compte la diversité des besoins des utilisateurs et des applications; les directives et les critères en vigueur dans ce domaine devraient donc être révisés en conséquence.

4.4.40 Le Conseil régional a noté que dans le contexte du projet pilote du WIGOS sur la CMOM et compte tenu de la modernisation du Programme des Résumés de climatologie maritime (MCSS), les Centres mondiaux de collecte exploités par l'Allemagne et le Royaume-Uni prenaient

des mesures en vue de passer au niveau de Centres de collecte de données ou de produits (CCDP). Il a vivement invité les Membres à participer activement à ce projet pilote i) en entamant une coopération active avec les centres de données océanographiques afin d'assurer la mise au point d'arrangements d'interopérabilité entre leurs systèmes de données (comme le système de données Coriolis en France, qui exploite les Centres mondiaux de collecte des données Argo) et le SIO; et ii) en offrant des installations permettant d'exploiter à l'essai les Centres régionaux d'instruments maritimes.

4.4.41 Le Conseil régional a instamment prié les Membres de participer activement au projet pilote sur le GRUAN i) en appuyant l'élaboration de manuels et de directives pour l'exploitation du GRUAN; ii) en favorisant l'élaboration d'un modèle de diffusion des données GRUAN; iii) en soutenant l'évaluation des meilleurs instruments; et iv) en appuyant l'exploitation du réseau initial existant, selon les besoins.

Projets de démonstration du WIGOS

4.4.42 Le Conseil régional a noté avec satisfaction le Projet de démonstration du WIGOS sur le Réseau météorologique et hydrologique intégré (IMHN) lancé par la Fédération de Russie et a demandé que son nouveau Groupe de travail sur le développement et l'application des techniques collabore étroitement avec la Fédération de Russie à sa mise en œuvre. Le Conseil régional a également demandé que le Service fédéral russe pour la surveillance hydrométéorologique et environnementale informe régulièrement le président du CR VI de la mise en œuvre et des progrès de son projet de démonstration.

4.4.43 Au regard du paragraphe 4.4.5 ci-dessus, le Conseil régional a décidé de proposer un projet de démonstration du WIGOS destiné à élaborer une structure révisée du RSBR/RCBR pour la Région VI.

Coopération avec le GEOSS

4.4.44 Le Conseil régional a noté que les efforts déployés par l'OMM pour intégrer les systèmes d'observation au travers du WIGOS et du SIO, et le respect des normes de l'OMM, de l'ISO et de l'UIT, assureraient également l'interopérabilité avec d'autres systèmes au sein du Système mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) du Groupe pour les observations de la Terre (GEO). Le Conseil régional a également noté qu'à sa soixante et unième session le Conseil exécutif avait demandé que soit procédé à une étude de la participation de l'OMM au GEO et au GEOSS afin d'évaluer les contributions apportées par l'OMM, les bénéfices que l'Organisation en a retirés et le potentiel d'élargissement de sa participation.

4.5 ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION DE L'OMM (point 4.5)

4.5.1 Stratégie de conception et de mise en œuvre du SIO

Plan de mise en œuvre du SIO, y compris l'appui au WIGOS

4.5.1.1 Le Conseil régional a rappelé que le SIO fournirait trois types essentiels de services pour répondre aux divers besoins:

- a) Service de collecte et de diffusion régulières de données et de produits essentiels du point de vue du temps et de l'exploitation;
- b) Service de dépistage et de restitution de données et d'accès à celles-ci;
- c) Service de production rapide de données et de produits.

4.5.1.2 La mise en œuvre du SIO devrait évoluer de façon douce et progressive à partir des systèmes d'information actuels de l'OMM. Le plan de mise en œuvre du SIO comprend deux stades qui seront développés en parallèle:

- a) Stade A: consolidation et amélioration du SMT pour les données essentielles du point de vue du temps et de l'exploitation, y compris son extension pour répondre aux besoins opérationnels des programmes de l'OMM en plus de ceux de la Veille météorologique mondiale (et notamment amélioration de la gestion des services);
- b) Stade B: élargissement des services d'information par des services flexibles de dépistage et de restitution de données et d'accès à celles-ci pour les utilisateurs autorisés ainsi que par des services de transmission souples et rapides, essentiellement par Internet.

4.5.1.3 Le Conseil régional a pris note des progrès considérables du développement du SIO et en particulier des mesures importantes adoptées en vue de la mise en place du premier Centre mondial du système d'information (CMSI) en 2009. Il a chaudement remercié certains Membres de la Région VI qui ont participé à des projets pilotes nationaux et/ou internationaux et qui, notamment, se sont beaucoup investis dans la création d'un Centre mondial virtuel (réparti) du système d'information dans la Région VI. Il a souligné que toutes ces expériences pourraient être partagées avec les Membres qui prévoient de créer des CMSI et/ou des centres de production ou de collecte de données (CPCD). Il a exhorté les Membres de la Région VI à consacrer le temps et les ressources nécessaires à l'élaboration des grands projets suivants:

- a) Mise en place de CMSI opérationnels: 2009-2011;
- b) Mise en place de CPCD, autrement dit d'interfaces avec le SIO dans des centres ayant des responsabilités internationales définies parmi les programmes de l'OMM pour la collecte et/ou la production de données et de produits connexes: 2009-2011.

Le Conseil régional, ayant souligné l'importance d'une communication et d'une sensibilisation efficaces pour que les SMHN comprennent bien le SIO et ses avantages pour tous les groupes d'utilisateurs et organisations, a exhorté le Secrétariat et les Membres ayant participé au début de la mise en œuvre du Système d'information à faire des efforts particuliers dans ce sens. Il a demandé au Groupe de gestion d'examiner la possibilité de constituer une équipe spéciale chargée de la mise en œuvre du SIO, y compris le Réseau régional de transmission de données météorologiques (RRTDM), le Service mondial intégré de diffusion de données, le Centre mondial virtuel (réparti) du système d'information et le renforcement des capacités, qui relèverait du Groupe de travail pour le développement et l'application des sciences et des techniques.

4.5.1.4 Le Conseil régional a noté que des progrès considérables avaient été accomplis en vue de la réalisation du plan de projet détaillé du SIO, y compris d'un plan de mise en œuvre. Il a exhorté les Membres de la Région VI et les commissions techniques à contribuer rapidement, sur le plan régional, à la mise en place et à la consolidation du plan de projet et du plan de mise en œuvre du SIO. Il a chaudement remercié les Membres et les organisations qui avaient contribué au Fonds d'affectation spéciale pour le Système d'information. Notant les ressources financières et humaines encore nécessaires pour assurer un développement correct du SIO, le Conseil régional a invité les Membres de la Région VI et les organisations partenaires à continuer à contribuer au Fonds d'affectation spéciale. Notant aussi l'apport du personnel détaché, même pour une durée limitée, auprès de l'OMM dans son ensemble et des Membres, il a encouragé les Membres à fournir un personnel qualifié au Secrétariat par le biais d'affectations provisoires.

4.5.1.5 Le Conseil régional a noté que le WIGOS dépendait pour l'essentiel de l'efficacité du SIO, qu'il s'agisse de la collecte de données, de la production, de la collecte, de la gestion et du traitement des métadonnées connexes ou de la distribution et de l'accessibilité des données elles-mêmes. Le Conseil a invité les Membres de la Région VI à contribuer, en collaboration avec

le Groupe de coordination intercommissions pour le SIO, le Groupe de travail du Conseil exécutif pour le WIGOS et les commissions techniques concernées, à ce que les composantes du SIO nécessaires à l'exécution des projets pilotes du WIGOS soient organisées de manière à répondre aux objectifs et aux exigences des divers projets.

Textes réglementaires et d'orientation

4.5.1.6 Le Conseil régional a souligné l'importance de textes réglementaires et d'orientation appropriés sur le SIO. Il a pris connaissance des importants éléments constitutifs mis en place en vue du futur *Manuel du SIO*, qu'il a approuvés, y compris les caractéristiques applicables aux CMSI, aux CPCD et aux centres nationaux et la structure fonctionnelle du SIO. Il a noté que la CSB avait réaffirmé la nécessité impérieuse de rédiger le Manuel, d'après l'expérience acquise lors des premières étapes de la mise en œuvre du SIO.

Participation du Conseil régional VI et des SMHN

4.5.1.7 Le Conseil régional, ayant pris note de l'apport considérable des Membres participant au projet de Centre mondial virtuel (réparti) du système d'information de la Région VI, a souligné que l'appui de tous les Membres de la Région à la mise en place du SIO était essentiel à sa mise en œuvre fructueuse et à une prise en charge commune du système. Il a demandé à son groupe de travail régional chargé de la question de mener la conception et la planification de la composante régionale du SIO. Il a souligné la nécessité d'un renforcement des capacités des pays en développement pour qu'ils puissent participer au SIO, compte tenu des capacités, des possibilités et des limitations de leurs SMHN. Le Conseil régional, notant la haute valeur des projets pilotes relatifs au SIO, a exhorté ses groupes de travail concernés à concevoir et à promouvoir des projets pilotes facilitant la mise en place des fonctions et des services du Système avec le soutien et la coordination du Groupe de coordination intercommissions pour le SIO. Il a invité les SMHN des pays développés, et en particulier ceux qui ont participé aux premières étapes de la mise en œuvre du Système, à soutenir ces initiatives.

4.5.1.8 Le Conseil régional, notant les progrès accomplis en vue de la définition de ce que le SIO exige des programmes de l'OMM, présentée dans le *Report on the WIS Rolling Review of Requirements*, a exhorté ses groupes de travail concernés à continuer à contribuer à l'amélioration de ce document afin que les exigences des programmes régionaux par rapport au Système soient prises en compte.

Processus de désignation des CMSI et des CPCD

4.5.1.9 Le Conseil régional, en accord avec le Conseil exécutif, a souligné qu'il importait de désigner rapidement les CMSI et les CPCD devant planifier et mettre en œuvre le SIO. Rappelant que le Quinzième Congrès avait approuvé le principe des procédures SIO de désignation, il a exhorté les Membres à y adhérer. Il a noté qu'à la demande du Conseil exécutif à sa soixantième session, le Secrétariat avait demandé aux Membres de désigner des CMSI et des CPCD potentiels avec des renseignements à l'appui. Le travail des Membres a été examiné par un groupe de travail spécial du Groupe de coordination intercommissions pour le SIO et par la CSB à sa quatorzième session et regroupé pour être présenté à la soixante et unième session du Conseil exécutif. Le Conseil régional a noté avec satisfaction que quatre pays Membres de la Région VI – l'Allemagne, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni – avaient désigné des CMSI potentiels et que 12 Membres plus le CEPMMT et EUMETSAT avaient désigné plusieurs CPCD potentiels associés à des centres de la Région VI qui, dans le cadre de certains programmes de l'OMM, ont une responsabilité internationale pour la collecte, la production et la diffusion de données, de produits de prévision et d'informations traitées ou à valeur ajoutée (comme les CMRS). Le Conseil régional, s'étant déclaré tout à fait en faveur des CMSI et des CPCD candidats, a invité les Membres qui exploitent ces centres à faire de leur mieux pour préparer et réaliser des démonstrations des capacités des centres candidats lors de la session extraordinaire de 2010 de la CSB, en vue d'une désignation officielle par le Seizième Congrès en 2011.

Services de recherche, de consultation et d'extraction de données des CMSI et des CPCD

4.5.1.10 Pour ce qui est des services de recherche, de consultation et d'extraction de données des CMSI et des CPCD, fondés sur un mécanisme de demande/réponse en flux tirés passant essentiellement par Internet, qui sont le prolongement principal des services qui seront fournis par le SIO, le Conseil régional a estimé que la CSB et le Groupe de coordination intercommissions pour le SIO devaient établir d'urgence des procédures et des pratiques recommandées, fondées sur des normes internationales et les technologies actuelles, concernant des systèmes d'identification et d'autorisation adéquats qui permettront de gérer l'utilisation des services par les usagers autorisés à l'échelle nationale et internationale.

4.5.1.11 Le Conseil régional a pris connaissance avec satisfaction de divers systèmes d'échange, de consultation et d'extraction de données déjà utilisables sur Internet par divers SMHN de la Région VI, qui ont été mis en place par divers centres et incluent des serveurs http et FTP. Il a noté que l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni avaient testé des systèmes de gestion de métadonnées tels que GEONETWORK qui peuvent aider tous les Membres à activer certaines des nouvelles fonctions du SIO. Le Conseil régional a estimé que l'activation des fonctions du Système d'information devrait accroître sensiblement la polyvalence de ces services de recherche et d'extraction de données.

4.5.2 Représentation des données et des métadonnées

Passage aux codes déterminés par des tables

4.5.2.1 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction des mesures prises par Mme Eva Červená, rapporteur pour le passage aux codes déterminés par des tables dans la Région VI, en vue de la transition.

4.5.2.2 À sa quatorzième session, la CSB a noté qu'en 2008, les centres du RPT avaient reçu sous la forme BUFR 10 % environ des messages d'observation en surface et en altitude attendus des stations du RSBR. À sa cinquante-sixième session, le Conseil exécutif a noté le lent passage aux codes déterminés par des tables. Comme l'indiquent les rapports distribués régulièrement par le rapporteur pour le passage à ces codes, la situation est meilleure dans la Région VI que dans d'autres Régions, mais le processus n'est pas encore achevé. Cette amélioration est due en particulier au rôle actif du rapporteur pour la coordination du processus. Le Conseil régional a ratifié la version 1 du plan de transition pour la Région recommandé par le Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région VI. Il a demandé, en vue de finaliser et de lancer les plans nationaux de transition conformément à ce plan, que soit créée une équipe spéciale pour le passage aux codes déterminés par des tables dans la Région, qui relèverait du Groupe de travail pour le développement et l'application des sciences et des techniques, pour (voir le point 5.2 de l'ordre du jour):

- a) Conserver à jour le plan de passage aux codes déterminés par des tables dans la Région;
- b) Conseiller les Membres de la Région à propos de tous les aspects de la stratégie de transition;
- c) Soutenir activement les actions de formation sur la transition dans la Région;
- d) Se tenir en rapport avec le GASO-SSI et l'Équipe d'experts interprogrammes pour la représentation des données et des codes relevant de la CSB.

4.5.2.3 Le Conseil régional, ayant exhorté les SMHN et les coordonnateurs pour les questions relatives aux codes et à la représentation des données désignés par les Membres à collaborer avec l'Équipe spéciale en vue de finaliser et de lancer les plans de transition, a informé l'Équipe

spéciale et le Secrétariat de ses plans. Les Membres devraient bénéficier de directives récentes, de logiciels de codage et de décodage, d'une autoformation et de projets pilotes élaborés par la CSB et des Membres et promus par le Secrétariat pour faciliter la transition. Le Conseil régional a noté avec satisfaction que le CEPMMT avait mis en place un service de vérification par Internet pour les données BUFR et CREX.

4.5.2.4 Pour faciliter la transition et, de façon plus générale, le passage à des formes de représentation des données, le Conseil régional a ratifié les recommandations du Groupe de travail de la planification et de la mise en œuvre de la VMM dans la Région voulant:

- Que les CRT facilitent la transition pas à pas en contribuant à la définition de dispositions relatives à cette transition pour les CMN relevant d'eux et en contrôlant l'échange de bulletins et de rapports s'y rapportant sur le SMT;
- Que les CPCD ou les CMSI de la Région assurent des services pour faciliter la transition des formes de représentation des données aux CMN qui en relèvent.

Le Conseil régional a recommandé que les coordonnateurs des CRT de la Région coordonnent la facilitation de la transition pas à pas avec l'Équipe spéciale pour le passage aux codes déterminés par des tables dans la Région.

Métadonnées pour le SIO

4.5.2.5 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que Météo-France avait mis au point une application accessible à tous les CMSI et CPCD potentiels pour la conversion des informations d'exploitation du SMT en métadonnées pour l'exploitation du SIO. Il a approuvé le projet de la CSB visant à mettre au point à titre prioritaire des textes d'orientation ainsi que des outils de saisie et de gestion des métadonnées pour permettre aux SMHN de commencer à créer les métadonnées requises.

4.5.3 Échange et gestion de données essentielles pour l'exploitation

Mise en œuvre et plan du SMT

Situation du Réseau régional de télécommunications météorologiques (RRTM)

4.5.3.1 Le Conseil régional a noté que dans la Région, et surtout dans l'ouest de celle-ci, la majorité des connexions du RRTM passaient par le Réseau régional de transmission de données météorologiques (RRTDM) en faisant appel à une technique moderne. Globalement, les performances du réseau administré sont très bonnes, atteignant ou dépassant les caractéristiques actuelles. Dans d'autres parties de la Région, y compris le sud-est et l'est de celle-ci, pour l'essentiel, le RRTM passe par des circuits traditionnels point à point ou par Internet, avec une fiabilité globalement insatisfaisante, et nombre des circuits, indiqués dans le plan du RRTM pour l'est de la Région, ne sont pas fonctionnels.

4.5.3.2 Le Conseil régional a rappelé que le RRTDM était géré par le CEPMMT au nom des membres du Réseau et mis en œuvre par contrat avec Orange Business Services (précédemment appelé EQUANT). La plupart des membres du RRTDM disposent de liens d'accès avec connexion de secours. Douze centres disposent d'un système essentiel aux missions avec des lignes à double accès passant par divers circuits et reprise sur défaillance. Dans la plupart des centres, le passage à une connexion plus rapide est simple, rapide et souple. Actuellement, le débit d'accès est de 128 ko/s à 4 Mo/s. Dans le CEPMMT, il a été porté à 50 Mo/s. En juin 2007, le RRTDM est passé d'un protocole à relais de trames à un protocole Internet MPLS VPN.

4.5.3.3 Le Conseil régional a indiqué que le contrat actuel pour le RRTDM était économique et que l'architecture MPLS était correcte pour l'instant, mais que la prestation du service RRTDM va devoir être revue à la lumière de la progression du SIO. D'ici deux ans, les caractéristiques du

RRTDM de prochaine génération vont devoir être définies et divers scénarios d'évolution du Réseau seront étudiés afin qu'un réseau amélioré prenant en charge le SIO soit en place en 2012/2013.

4.5.3.4 Le Conseil régional a constaté avec préoccupation qu'un grand nombre de pays de la Région ne faisaient pas encore appel au RRTDM: l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la Géorgie, Israël, le Kazakhstan, Malte, Monaco, le Monténégro, la République arabe syrienne, la République de Moldova et l'Ukraine. Certains pays cherchent activement de s'y rallier, mais ils font face à des obstacles financiers et techniques.

Élargissement du RRTDM

4.5.3.5 Le Conseil régional a noté qu'actuellement, le RRTDM comprenait cinq sites hors de la Région VI et que de nouvelles demandes pour s'y joindre sont prévues. Un élargissement important du Réseau risque d'amener des problèmes de souplesse et d'exiger davantage de ressources pour sa gestion. Le Conseil régional a également noté qu'en 2008, le Conseil du CEPMMT avait approuvé les critères d'élargissement du Réseau à des centres appartenant aux catégories suivantes:

- Les États membres du CEPMMT et les États coopérants;
- Les Membres de la Région non encore reliés au RRTDM;
- Les centres du Réseau principal de télécommunications amélioré (IMTN), y compris les futurs CMSI;
- Les centres extérieurs à la Région reliés par le SMT à des centres de la Région à la demande du Membre de la Région concerné.

4.5.3.6 Lors de sa dernière session (Vienne, 2008), le Groupe directeur pour le RRTDM a noté que plusieurs questions concernant l'avenir du Réseau restaient en suspens, comme les nouveaux services à offrir par le Réseau, la façon dont ces services peuvent être mis en œuvre, la mise en œuvre et l'exploitation du SIO, les incidences des futurs CMSI et CPCD sur le Réseau en termes de performances et de configuration du trafic et la nécessité de préparer avec le CEPMMT une nouvelle acquisition pour le Réseau. Le Groupe directeur, s'étant penché sur la question de sa propre composition, a recommandé que celle-ci tienne compte de l'organisation du SIO et qu'elle inclue des représentants de CMSI, de CPCD et de centres nationaux potentiels connus. Des experts de centres du SIO situés dans d'autres Régions reliées au RRTDM pourront être invités à participer aux sessions du Groupe directeur. Vu ces considérations, le Groupe directeur a demandé au Groupe de gestion de le rétablir en tant que sous-groupe d'une équipe spéciale compétente qui relèverait du Groupe de travail pour le développement et l'application des sciences et des techniques.

Réseau principal de télécommunications amélioré (IMTN)

4.5.3.7 Le RPT amélioré comprend deux réseaux de télécommunications reliés entre eux. Le Réseau I (également appelé «Nuage I»), créé en 2003, relie des circuits du RPT entre Exeter, Melbourne, Tokyo et Washington. Le Réseau II («Nuage II») est à la base le RRTDM de la Région VI. Les administrateurs de Nuage I ont averti que la technique (relais de trame) est à remplacer en raison d'une tendance générale des fournisseurs de technologie du monde entier. À ce jour, sept centres de l'IMTN – ceux d'Argentine, d'Australie, du Brésil, d'Égypte, des États-Unis, du Kenya et du Sénégal – ne sont pas reliés au Réseau. Plusieurs de ces centres, et notamment ceux reliés au Réseau I, négocient ou envisagent actuellement leur adhésion au Réseau II (Washington, Melbourne, Brasilia, etc.).

Radiodiffusion par satellite

4.5.3.8 Les systèmes européens de radiodiffusion par satellite sont passés à la technique DVB, d'où une augmentation sensible de leur capacité et de leur fiabilité. Les systèmes satellitaires suivants font partie du plan du RRTM:

- EUMETCast (MDD), exploité par EUMETSAT;
- RETIM 2000, exploité par la France (via EUMETCast à partir de février 2010);
- DWDSAT, exploité par l'Allemagne (via EUMETCast);
- METEOINFORM, exploité par la Fédération de Russie;
- NUBIS, exploité par l'Italie.

La presque totalité des Membres de la Région VI sont équipés de systèmes de réception EUMETCast. Meteo-France a lancé un projet pour faire passer le service RETIM sur EUMETCast. Une période de double diffusion est prévue entre février et août 2010.

4.5.3.9 Le Conseil régional a noté avec satisfaction que le soixante-troisième Conseil d'EUMETSAT avait décidé de mettre en place un service opérationnel de données météorologiques de base (BMD) gratuit pour les Membres de la Région. Ce service comprend un vaste ensemble de données météorologiques particulièrement utiles aux pays en développement. Le service BMD est largement accepté grâce au soutien permanent d'EUMETSAT. Le contenu et les bandes passantes nécessaires au service pour la diffusion de données font l'objet d'un examen bisannuel par des groupes de travail d'EUMETSAT.

Internet et autres réseaux

4.5.3.10 Dans la Région VI, tous les CRT et la plupart des CMN ont accès à Internet et plusieurs centres permettent l'accès à leur serveur pour la fourniture de données et de produits. Certains centres ont testé, en coordination avec le CEPMMT, l'utilisation d'un réseau privé virtuel (VPN) sur Internet avec l'IPSec. Si les résultats sont très positifs, d'autres techniques comme DMPVN (réseau privé virtuel dynamique multipoint établi par Cisco) sont apparues et sont également testées par le CEPMMT en tant que mécanismes de secours principaux éventuels pour le RRTDM. La plupart des centres de la Région ont accès à Internet avec des débits de 256 ko/s à 1 Go/s pour:

- La réception de données supplémentaires ne passant pas par le SMT;
- La production d'informations dans les pays et pour d'autres CMN;
- La mise en place des circuits du SMT ou de leurs systèmes de secours;
- La collecte de données d'observation au sein du réseau national;
- La transmission d'informations au public et au secteur privé.

4.5.3.11 La collecte de données dans la Région VI, généralement satisfaisante, dépasse les résultats d'autres Régions. Toutefois, dans le sud-est de la Région, les résultats sont sensiblement inférieurs à la moyenne pour la Région. Le nombre total de messages est de 95 % par rapport au nombre attendu. La majorité des pays de cette partie de la Région sont passés ou sont en train de passer à des transmissions cellulaires (en général GPRS et parfois GSM) et à Internet, d'où une nette réduction du coût de la collecte de données. Toutefois, la fiabilité de cette collecte a diminué et, dans les cas extrêmes, on observe une surcharge ou même un blocage de ces réseaux.

4.5.3.12 Pour ce qui est de l'usage d'Internet, le Conseil régional a réaffirmé que la CSB produisait des directives techniques actualisées pour assurer son efficacité avec le minimum de risques touchant l'exploitation et la sécurité. Il a souligné que le réseau Internet jouait un rôle de plus en plus important, notamment pour les petits SMHN, en facilitant l'obtention et la production d'un large éventail de produits et en servant de complément au SMT, et que ce réseau était essentiel pour l'utilisation du service de recherche, de consultation et d'extraction de données du SIO. Le Conseil a exhorté tous les CMN à mettre en place les dispositifs nécessaires pour accéder à Internet, et notamment des connexions VPN avec d'autres centres de la VMM et en particulier le CRT.

4.5.3.13 D'autres réseaux et connexions sont utilisés pour échanger des données importantes du point de vue de l'exploitation telles que les données sur la détection de la foudre ou celles émanant de satellites et de radars météorologiques. Certains de ces réseaux informels et leur trafic important ont été inclus dans des documents de planification de la capacité du RRTDM en préparation pour le passage à un statut pleinement opérationnel. D'autres réseaux tels que le réseau ATD de détection de la foudre ont des caractéristiques différentes et élevées en matière de latence, que le RRTDM ne peut pas prendre en charge. C'est pourquoi ils vont continuer à fonctionner séparément.

Amendements au *Manuel du Système mondial de télécommunications (OMM-N° 386)*, Volume II, Région VI

4.5.3.14 Le Conseil régional a décidé d'apporter les amendements suivants au Manuel du SMT, Volume II, Région VI:

- Supprimer les circuits Moscou-Helsinki, Sofia-Ankara, Sofia-Athènes, Sofia-Larnaca, Bakou-Tbilissi, Kiev-Kichinev et Kiev-Minsk du plan du RRTM;
- Ajouter les circuits Moscou-Almaty, Moscou-Bucarest, Moscou-Kichinev, Offenbach-Belgrade, Sofia-Podgorica et Sofia-Sarajevo au plan du RRTM;
- Inclure le Kazakhstan dans la zone de responsabilité du CMM/CRT de Moscou;
- Supprimer «Serbie et Monténégro» de la zone de responsabilité du CRT de Sofia;
- Inclure la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro dans la zone de responsabilité du CRT de Sofia;
- Inclure le système de distribution satellitaire EUMETCast/BMD-CR VI dans le plan du RRTM.

4.5.3.15 Le Conseil régional, ayant estimé que les diffusions par radiotéléimprimeur et par radio fac-similé effectuées dans la Région VI n'étaient plus nécessaires pour la distribution de données et de produits dans la Région, surtout que celle-ci est couverte par plusieurs systèmes de distribution par satellite, a recommandé de supprimer toute référence à ces diffusions du Manuel du SMT, Volume II, Région VI, en particulier dans les paragraphes 3.7.4 et 3.9 de la Partie I.

4.5.3.16 Le Conseil régional a demandé au Secrétariat de modifier le Manuel du SMT en conséquence.

Soutien aux systèmes et aux opérations d'alerte précoce

4.5.3.17 En ce qui concerne la mise en place de systèmes d'alerte précoce aux tsunamis dans diverses régions maritimes et océaniques (par exemple les Caraïbes, l'Atlantique Nord et la Méditerranée), sous le mandat de la COI de l'UNESCO et en coordination avec l'OMM, le Conseil exécutif, à sa soixante et unième session, a réaffirmé que grâce aux capacités du SIO-SMT et au

rôle essentiel des CMN relevant des SMHN, l'OMM remplissait une fonction primordiale dans l'échange et la diffusion d'avis précoces et de données connexes. Le Conseil exécutif a estimé, tout comme la CSB, qu'une large utilisation du PAC faciliterait la mise en place d'un réseau virtuel d'alerte multidanger dans le cadre du SIO-SMT. Le Conseil régional a invité les Membres de la Région VI à veiller à ce que la mise en œuvre du PAC profite à tous les usagers.

Mise en œuvre et développement du Service mondial intégré de diffusion de données

4.5.3.18 Le Conseil régional a pris note de la diffusion de données et de produits depuis l'espace en temps quasi réel grâce à des systèmes de radiodiffusion vidéonumérique par satellite (DVB) avec le Service mondial intégré de diffusion des données, élément opérationnel essentiel de l'architecture du SIO. Il a remercié EUMETSAT d'avoir élargi le service EUMETCast dans la Région et d'offrir une vaste gamme de données et de produits satellitaires provenant d'EUMETSAT et d'autres exploitants de satellites d'exploitation et de recherche-développement, ainsi que des données et des produits non satellitaires émanant de divers Membres de l'OMM. Il s'est félicité du service MITRA exploité par la Fédération de Russie dans la Région VI et une partie de la Région II. Le Conseil régional, affirmant la nécessité d'assurer la robustesse de bout en bout de ces systèmes, a rappelé à cet égard la complémentarité du SMT et d'Internet pour répondre à divers besoins opérationnels et autres. Il a souligné la nécessité d'adopter les normes du SIO concernant les métadonnées pour garantir une compatibilité intégrale au sein du Système d'information et du GEOSS. Le Conseil régional, ayant noté que le système de diffusion DVB-S favorisé par le Service mondial intégré de diffusion des données était en mesure de donner lieu à une vaste gamme d'applications, a accueilli favorablement l'élargissement de son principe à d'autres domaines d'intérêt sociétal grâce à l'initiative GeoNetCast. Il a demandé au Groupe de gestion d'examiner la possibilité de constituer un sous-groupe chargé du Service mondial intégré de diffusion de données, au sein d'une équipe spéciale compétente qui relèverait du Groupe de travail pour le développement et l'application des sciences et des techniques.

4.5.3.19 Le Conseil régional s'est félicité de l'élargissement du service de retransmission avancé d'EUMETSAT (EARS), utilisé comme pilote pour le réseau mondial du Service régional de retransmission de données ATOVS (RARS), qui permet un accès rapide aux observations par satellite dans plus de 60 % du globe et qui a un avantage de taille pour la prévision numérique du temps. Le Conseil régional s'est déclaré favorable au lancement d'une nouvelle étape du projet RARS, qui a pour but une retransmission rapide de données issues de capteurs hyperspectraux dans le cadre de la mission NPP (capteur CrIS).

Service d'information sur le fonctionnement de la VMM, y compris le contrôle

4.5.3.20 Le Conseil régional a approuvé l'action continue visant à améliorer le Service d'information sur le fonctionnement de la VMM et encouragé les SMHN de la Région VI à accéder à l'information actualisée, et notamment aux publications N^{os} 9 et 47 de l'OMM, et aux résultats du contrôle sur le serveur de l'OMM pour les utiliser, les examiner et les mettre à jour. Le Conseil a souligné en particulier la nécessité de parer aux défauts constatés dans la mise à jour des Volumes C.2 et D de la publication N^o 9, en ce qui concerne notamment la transmission programmée de systèmes de diffusion par satellite. Il a exhorté les CRT et les autres centres du SIO à participer à la phase préopérationnelle du contrôle intégré du fonctionnement de la VMM mis au point par la CSB.

Échange de données climatologiques

Messages mensuels CLIMAT et CLIMAT TEMP

4.5.3.21 Le Conseil régional a exhorté les Membres à faire davantage d'efforts pour produire rapidement et régulièrement des messages d'observation en surface émanant de toutes les stations CLIMAT, comme le stipulent les normes et les pratiques réglementaires de l'OMM, et à produire les jeux de données d'archives quotidiennes nécessaires pour procéder à la compilation des jeux de données des World Weather Records.

4.5.3.22 Le Conseil régional a pris note de la conclusion de la treizième session du Groupe d'experts SMOC/PMRC des observations atmosphériques pour l'étude du climat (Genève, avril 2007), selon laquelle les messages CLIMAT TEMP ont très peu de valeur pour les recherches actuelles sur le climat et ne sont plus nécessaires pour le SMOC, compte tenu de l'amélioration de la collecte, de l'échange et du contrôle qualité des messages TEMP quotidiens, le Centre Hadley de surveillance du réseau GUAN ayant déjà cessé ses activités de contrôle des messages CLIMAT TEMP en 2007. À sa soixantième session, le Conseil exécutif a demandé à la CCI d'évaluer les conséquences d'un éventuel abandon de ces messages et, si une décision était prise à ce propos, d'informer la CSB des dispositions opérationnelles nécessaires, ainsi que les SMHN, les usagers et les fabricants d'instruments.

4.5.3.23 Le Conseil régional s'est félicité de la décision du Conseil exécutif à ce propos et des efforts actuels de la CCI et du Secrétariat pour évaluer les incidences d'un éventuel abandon des messages CLIMAT TEMP en vue d'une décision définitive à prendre lors de la quinzième session de cette commission.

4.5.4 Échange et gestion de données en différé

Applications de la gestion de données

Interface du Système de gestion de bases de données climatologiques et du SIO

4.5.4.1 Le Conseil régional a constaté avec plaisir que l'OMM favorisait et facilitait l'interface du Système de gestion de bases de données climatologiques et du SIO, ce qui devrait permettre aux SMHN d'établir une interface compatible pour l'accès aux données climatologiques et l'extraction de celles-ci par le biais du Système d'information. Le Conseil a pris note avec satisfaction de la collaboration de plus en plus étroite entre Membres de la Région et de l'extérieur pour la production de systèmes modernes de gestion de données climatologiques et l'installation de ceux-ci par les SMHN, ce qui devrait permettre à ces derniers de bénéficier de la capacité accrue et des fonctions de techniques modernes de gestion de données, d'où une amélioration de la gestion des données climatologiques et des services connexes.

Sauvetage de données et numérisation de relevés climatologiques

4.5.4.2 Le Conseil régional a rappelé l'importance du projet de sauvetage des données (DARE) de l'OMM, qui permet de conserver, de numériser et de présenter des données climatologiques d'archives dans l'intérêt des Membres de la Région et du monde entier. Il a appelé tous les Membres à poursuivre et à accélérer le processus de numérisation d'anciens relevés climatologiques. Il a exhorté les centres climatologiques actuels et à venir à offrir, lorsque cette solution sera acceptable par les Membres, un système parallèle sûr de bases de données pour faire des doubles des données des Membres, comme l'a recommandé la CCI. Il a pris note avec satisfaction des progrès accomplis en vue de sauvegarder et de numériser des relevés climatologiques d'archives dans la Région.

4.5.4.3 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction des progrès accomplis par l'initiative relative au sauvetage des données dans le bassin de la Méditerranée (MEDARE, <http://www.omm.urv.cat/MEDARE/index.html>), qui a pour but de produire à long terme des jeux de données climatologiques de haute qualité pour soutenir la recherche sur le changement climatique et l'adaptation à celui-ci dans la grande région de la Méditerranée. Il a remercié l'Espagne d'avoir soutenu l'organisation, du 28 au 30 novembre 2007, du premier Atelier international sur le sauvetage des données et la numérisation des relevés climatologiques dans le bassin méditerranéen, lors duquel l'initiative a été lancée, et d'avoir accueilli le site Web de l'initiative à l'Université de Rovira i Virgili à Tarragone.

4.5.4.4 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction de la participation de la plupart des SMHN de la région méditerranéenne à l'initiative MEDARE ainsi que de leur appui technique et de leur engagement par l'intégration d'experts dans sa structure de travail. Le Conseil a exhorté les

Membres à continuer de soutenir l'initiative en participant activement à la collecte des métadonnées climatologiques nécessaires et en collaborant collectivement avec le Secrétariat à la mise au point d'un mécanisme optimal de partage de données et de relevés climatologiques d'archives, conformément à la résolution 40 (Cg-XII) de l'OMM sur l'échange de données, et en renforçant la capacité technique des pays de la grande région de la Méditerranée qui en ont besoin.

4.5.5 Programmes et projets spéciaux: conditions à remplir

Grand ensemble interactif mondial relevant du programme THORPEX

4.5.5.1 Le Conseil régional a estimé que le Grand ensemble interactif mondial relevant du programme THORPEX (TIGGE) ouvrait la voie au système de prévision d'exploitation de prochaine génération et que les transferts de données nécessaires pour utiliser le Grand ensemble constituaient des enjeux de taille pour l'élaboration et la mise en œuvre du SIO. Il a noté qu'Internet avait été utilisé avec succès dans le cadre du Système d'information pour subvenir aux besoins du Grand ensemble et que celui-ci avait contribué au passage du code GRIB au code GRIB 2.

Année polaire internationale

4.5.5.2 Le Conseil régional a apprécié l'ampleur des efforts déployés au cours de l'Année polaire internationale (API) pour faire progresser la compréhension et la prévision des éléments composant le système terrestre. Il a demandé aux Membres de la Région de continuer à échanger, par le biais du SMT, les jeux de données recueillies et les mesures réalisées lors de l'API et de faire archiver les observations, sachant que nombre des campagnes de mesure ont été de courte durée.

Coordination avec des projets internationaux connexes (GEOSS)

4.5.5.3 Le Conseil régional, en accord avec le Conseil exécutif, a souligné le rôle important du SIO dans l'apport de l'OMM au GEOSS. Il a pris note des avantages mutuels offerts par les arrangements en matière de compatibilité établis entre le SIO et le GEOSS, qui permettent aux Membres de l'OMM d'avoir accès à d'autres données et produits du GEO tout en facilitant la diffusion de données sur le temps, le climat et l'eau.

L'initiative INSPIRE et le Programme de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES)

4.5.5.4 Le Conseil régional a invité le Met Office britannique à continuer à représenter la Région pour le programme de travail de l'initiative INSPIRE et demandé au Groupe de travail du développement et de l'application des sciences et des techniques de suivre l'évolution de l'initiative et de constituer pour ce faire une équipe spéciale. Notant que le cadre de la directive INSPIRE était intégré à la législation nationale, il a recommandé le développement des compétences concernant les normes techniques qui sont à la base du SIO et de l'initiative. Il a exhorté les Membres à désigner des experts et leurs SMHN en tant que mandataires légaux et de travailler par consensus en passant par des groupes internationaux tels qu'EUMETNET et le Conseil régional, qui auraient qualité de communautés d'intérêt pour les données spatiales (SDIC).

4.5.5.5 Les techniques à la base du GMES pour la recherche et la consultation de données sont les mêmes que celles employées pour le SIO et l'initiative INSPIRE. Le Conseil régional a estimé qu'une mise en œuvre rapide du Système d'information serait un moyen efficace de contribuer aux services du GMES et de prévenir tout double emploi dans la Région VI.

4.6 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES MEMBRES EN MATIÈRE D'ALERTE RAPIDE MULTIDANGER ET DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES (point 4.6)

Stratégie et cadre de mise en œuvre du Programme de réduction des risques de catastrophes

4.6.1 Le Conseil régional a rappelé que le Quinzième Congrès de l'OMM avait approuvé les objectifs stratégiques de l'OMM en matière de réduction des risques de catastrophes, qui s'inspirent du Cadre d'action de Hyogo. Il a noté en outre que le Quinzième Congrès avait approuvé le cadre de mise en œuvre du Programme de réduction des risques de catastrophes, fondé sur les grands axes suivants: i) la modernisation des SMHN et des réseaux d'observation; ii) la mise en place, au niveau national, de systèmes d'alerte rapide multidanger opérationnels; iii) le renforcement de l'aptitude des SMHN à tenir à jour des bases de données sur les dangers naturels pour les besoins de l'évaluation des risques hydrométéorologiques; iv) le resserrement de la coopération des SMHN avec les organismes de protection civile et de gestion de risques de catastrophes; et v) la mise en œuvre de programmes coordonnés de formation et de sensibilisation du public. Ce plan d'action sera mis en œuvre par le biais de projets régionaux et nationaux coordonnés tirant parti des activités de l'Organisation et de ses partenaires externes.

4.6.2 Le Conseil régional a relevé les résultats de l'enquête factuelle menée en 2006 à l'échelon national (92 % de réponses dans la Région VI) portant sur la réduction des risques de catastrophes, qui a permis de recueillir des données de référence sur les capacités, les besoins et les priorités des SMHN en matière de gestion de risques de catastrophes. Il a estimé que ces résultats devraient constituer l'un des principaux éléments à prendre en compte pour élaborer des projets nationaux et régionaux dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes avec le concours des programmes et organes constituants de l'OMM et de partenaires extérieurs.

4.6.3 Le Conseil régional a par ailleurs pris note des résultats de l'enquête conduite dans la Région VI en 2007 par le Groupe de travail de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets dans le cadre du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets et de ceux de la réunion de suivi tenue en mars 2008, qui recommandait la mise en œuvre d'un projet pilote visant à renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles des SMHN et à resserrer leur coopération avec les organismes de gestion des risques de catastrophes et d'autres parties prenantes.

Fourniture d'informations et d'analyses sur les dangers pour l'évaluation des risques et la planification

4.6.4 Les résultats de l'enquête menée à l'échelon national ont confirmé que plus de 42 % des SMHN ayant répondu dans la Région VI avaient demandé une orientation concernant les méthodes normalisées à appliquer pour suivre, analyser et cartographier ces dangers et archiver les données s'y rapportant. Le Conseil régional a pris note des initiatives lancées par la Commission d'hydrologie (CHy), la Commission de météorologie agricole (CMAg), la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM) et la Commission des systèmes de base (CSB) (en collaboration avec la Commission de climatologie (CCI) et la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA)), en vue de l'élaboration de telles lignes directrices à propos, respectivement, des inondations, des sécheresses, des ondes de tempête et d'autres phénomènes météorologiques dangereux. Il a aussi été informé que le Conseil exécutif à sa soixante et unième session avait demandé que l'on applique de bonnes pratiques lors de la première phase des travaux des commissions techniques visant à mettre en œuvre des méthodes normalisées relatives aux données, métadonnées et outils de cartographie. À ce propos, le Conseil régional a:

- a) Préconisé que les lignes directrices élaborées par les commissions soient, dans un premier temps, testées et appliquées au stade opérationnel à l'échelon national par le biais de projets pilotes ou de démonstration en matière d'évaluation des risques ou de réduction des risques de catastrophes, selon les besoins;

- b) Noté que des lignes directrices pour l'analyse des dangers liés aux sécheresses et aux inondations sont actuellement mises en place par le biais d'un projet de partenariat OMM/Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) financé par la Direction générale pour l'élargissement de la Commission européenne à l'intention de huit pays de l'Europe du Sud-Est, dans le cadre du Programme de gestion des risques de catastrophes et d'adaptation à ces risques en Europe du Sud-Est (SEEDRMAP), avec le concours de la Banque mondiale, de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), de l'OMM et du PNUD;
- c) Encouragé les Membres à veiller à ce que leurs SMHN établissent des mécanismes et des méthodes pour la fourniture et le partage de données et de métadonnées, d'analyses, d'informations à valeur ajoutée et d'une expertise technique concernant les dangers météorologiques, hydrologiques et climatiques;
- d) Décidé de travailler avec les commissions techniques et d'autres organismes concernés sur les questions se rapportant à l'analyse des dangers à l'appui de l'évaluation des risques dans la Région VI.

4.6.5 Le Conseil régional a relevé que l'Équipe spéciale chargée de l'évaluation des incidences des catastrophes naturelles sur l'agriculture (ANADIA) avait établi un cadre d'évaluation très attendu. Il s'est félicité de la coopération de l'Italie dans le financement de l'étude de cas sur les sécheresses et les inondations au Mali.

4.6.6 Le Conseil régional a appris que certains Membres envisageaient d'actualiser leur programme d'énergie nucléaire. À cet égard, les SMHN sont priés de fournir des informations hydrométéorologiques afin d'améliorer la sécurité, le choix de l'emplacement et l'exploitation des centrales nucléaires. Insistant sur la nécessité de maintenir la collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en rapport avec la révision de son guide de sécurité sur les risques hydrométéorologiques à considérer lors de l'évaluation des sites d'implantation d'une centrale nucléaire, le Conseil régional:

- a) A exhorté les Membres de veiller à la mise à jour des publications techniques de l'OMM et d'organiser des stages de formation sur la réduction des risques de catastrophes dans le domaine en question;
- b) A prié les commissions techniques concernées de s'occuper de cette question, notamment en examinant la note technique N° 170 de l'OMM.

Systèmes d'alerte précoce multidanger et interventions en cas d'urgence

4.6.7 Le Conseil régional a appris que 84 % des catastrophes naturelles survenues dans la Région étaient causées par des phénomènes météorologiques, hydrologiques ou climatologiques. S'agissant des résultats de l'enquête menée à l'échelon national portant sur la réduction des risques de catastrophes, il a noté que plus de 80 % des SMHN de la Région VI pensaient que la modernisation et l'amélioration des services de prévision et d'alerte renforceraient leurs capacités de réduction des risques de catastrophes dans leurs pays. Relativement à ces besoins, le Conseil régional a:

- a) Réaffirmé la nécessité impérieuse d'améliorer les capacités techniques et les méthodes de diffusion d'alerte des SMHN, en insistant en particulier sur les projets de développement technique se rapportant aux principaux dangers relevés lors de l'enquête nationale dans la Région;
- b) Souligné que la Région était fortement exposée aux conséquences des crues éclair et qu'il fallait donc donner plus de moyens aux SMHN dans ce domaine;

- c) Souligné que les directives se rapportant à divers aspects de la prestation des services, notamment à l'échange des alertes, étaient affichées sur le site Web des Services météorologiques destinés au public (www.wmo.int/pws);
- d) Reconnu les travaux importants effectués en vue d'évaluer les vagues de chaleur en Europe par le biais du projet de l'OMS «Euroheat», fondé sur des partenariats multidisciplinaires entre les secteurs de la météorologie, de la santé, de la recherche, des interventions en cas d'urgence, du développement social et de la surveillance. Le Conseil régional s'est réjoui notamment des efforts déployés par les SMHN qui ont contribué à la réussite du projet et à l'élaboration du guide de l'OMS sur l'établissement de plans d'action concernant les avis de vagues de chaleur et les veilles sanitaires;
- e) Réaffirmé la nécessité de renforcer la coopération entre les services météorologiques, hydrologiques et climatologiques en vue de fournir des informations, des alertes et des avis à la population et aux décideurs dans les domaines de la gestion des risques et de la planification, de la prévention et de la reconstruction. Il a donné l'exemple du Système européen d'alerte pour les inondations (EFAS), auquel participent activement plus de 20 SMHN. Le Conseil régional a aussi noté avec intérêt les progrès accomplis dans le projet Sava-HYCOS, composante hydrologique de l'Initiative en matière de gestion des risques de catastrophes pour l'Europe du Sud-Est et dans la mise en place du système intégré des prévisions des crues éclair dans les bassins de l'Oka et du Kouban;
- f) Noté les progrès accomplis dans la mise en place d'un système de prévision et d'avis d'inondation côtière (CIFWS) et réaffirmé l'importance de déployer des efforts intégrés en vue d'améliorer les capacités et services de prévision et d'alerte dans le domaine de la réduction des risques côtiers en renforçant la coopération existante entre la CMOM, la CHy et la CSA;
- g) Souligné l'évolution de la mise sur pied du Centre de gestion de la sécheresse pour l'Europe du Sud-Est (CGSESE), en collaboration active avec la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification. Il a félicité la Slovaquie, qui accueillera le Centre et prié le Secrétaire général de poursuivre son aide et son appui technique au projet. Il a par ailleurs noté que l'on soutenait le CGSESE, par le biais du SEEDRMAP, pour l'organisation de formations dans huit pays de l'Europe du Sud-Est;
- h) Noté avec intérêt les informations fournies par la Fédération de Russie concernant des essais concluants de suppression de la grêle à l'aide de fusées anti-grêle perfectionnées et recommandé que le Groupe de travail du développement et des applications des techniques étudie les nouvelles possibilités dans ce domaine.

4.6.8 Comme l'avait demandé le Conseil exécutif à sa cinquante-septième session, le Conseil régional a été informé de l'état d'avancement des projets de démonstration selon une approche multidanger et des cas exemplaires de «bonnes pratiques» en la matière, à savoir: i) le programme de préparation aux cyclones du Bangladesh, ii) le système d'alerte précoce aux cyclones tropicaux mis en place à Cuba, iii) le système de vigilance de Météo-France, et iv) le système d'alerte précoce multidanger et le programme de préparation aux situations d'urgence mis en œuvre à Shanghai. Il a pris note avec satisfaction des efforts déployés par les Membres concernés pour ce qui est de la documentation recueillie au sujet de ces quatre cas et de la contribution de la France qui a accueilli le deuxième Colloque d'experts sur les systèmes d'alerte précoce multidanger à Toulouse, du 5 au 7 mai 2009. Ce colloque a permis d'établir la version finale des principes directeurs sur «le renforcement des capacités dans les systèmes d'alerte précoce multidanger, l'accent étant mis sur la coordination et la coopération au plan institutionnel et sur le rôle des SMHN», lesquels principes sont fondés sur les enseignements tirés des bonnes pratiques recensées et sur d'autres exemples de systèmes d'alerte précoce «de bout en bout». Le Conseil régional a en conséquence:

- a) Réaffirmé qu'il fallait s'assurer que les principes directeurs sont appliqués dans les ateliers de formation pour des projets de développement technique, en vue de favoriser la demande d'informations émanant des SMHN de la part des services nationaux d'alerte rapide, de gestion et de prévention des risques de catastrophes et d'instaurer une collaboration au stade opérationnel entre les SMHN et les organismes de gestion de catastrophes;
- b) Noté que les pays développés de la Région VI et d'ailleurs faisaient part de leur expérience en mettant en avant leurs bonnes pratiques et les enseignements qu'ils en tiraient, et a souligné les avantages qui en découlaient pour eux;
- c) Demandé que les enseignements tirés de l'application des principes directeurs soient consignés et diffusés pour que d'autres pays puissent en bénéficier;
- d) Noté que ces principes directeurs seraient appliqués lors du stage de formation sur les systèmes d'alerte précoce multidanger qui sera organisé à Pula (Croatie) du 1^{er} au 3 octobre 2009 au titre d'un projet financé par la Direction générale – Élargissement de la Commission européenne et mis en œuvre par l'OMM et le PNUD dans le cadre du Programme de gestion des risques de catastrophes et d'adaptation à ces risques en Europe du Sud-Est;
- e) Prié le Secrétaire général de faciliter la consignation des autres bonnes pratiques ayant trait aux systèmes d'alerte précoce multidanger recensées à l'occasion du deuxième Colloque d'experts sur ces systèmes et a demandé à ses Membres d'inviter les différents partenaires à apporter leur concours à cet égard, notamment en assurant une collaboration transfrontière dans le domaine des systèmes d'alerte rapide.

4.6.9 Le Conseil régional a reconnu les impacts des tempêtes de sable et de poussière sur la santé, les transports, l'agriculture et l'environnement. Il s'est réjoui des progrès accomplis dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour le projet de l'OMM concernant le système d'annonce et d'évaluation des tempêtes de sable et de poussière (SDS-WAS) et a remercié les Membres de la Région VI de leurs efforts visant à mettre en place l'antenne régionale pour l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et l'Europe. Le Conseil régional a exprimé en particulier sa gratitude à l'Espagne pour avoir accepté d'héberger le Centre national et pour avoir effectué des activités de renforcement des capacités qui ont permis d'établir de nouveaux sites de mesure de la profondeur optique des aérosols en Afrique du Nord. Par ailleurs, le Conseil régional:

- a) A exhorté les Membres qui disposent de modèles opérationnels et/ou de recherche conçus pour prévoir la teneur en poussière à participer en fournissant leurs produits de prévision aux antennes régionales dans un format uniformisé et en les mettant à la disposition des partenaires en temps réel;
- b) S'est félicité du partenariat qui est en train de s'établir entre l'OMM et l'Agence spatiale européenne en vue d'explorer les différents moyens d'appuyer le programme SDS-WAS de l'Organisation par des activités d'assimilation de données satellitaires, de modélisation et d'interface utilisateur, par exemple en élaborant puis en distribuant en temps quasi réel des produits de données satellitaires adaptés aux besoins spécifiques des parties prenantes;
- c) A prié instamment la CSA et la CSB de coopérer de manière à faciliter le passage rapide du stade de la recherche à celui de la prévision opérationnelle et d'accroître l'échange en temps réel des observations sur les aérosols pour l'assimilation des données, la prévision immédiate et la vérification;
- d) A appuyé les plans du Secrétariat pour l'organisation d'ateliers et de stages de formation à l'intention des pays de la Région qui peuvent subir les effets des tempêtes de sable et de poussière sans toujours disposer de prévisions adéquates à ce sujet.

4.6.10 Le Conseil régional a rappelé les échanges qu'il avait eus avec l'UNESCO et sa Commission océanographique intergouvernementale (COI) en mai 2006 au sujet de l'exploitation par l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) d'un réseau mondial avancé d'observation sismologique susceptible de contribuer sensiblement à la détection des risques de tsunamis. Il a rappelé qu'il avait partagé le point de vue de la COI selon lequel la coordination avec l'OTICE devrait se poursuivre afin de promouvoir la transformation de son système d'observation sismique en un service public qui produirait gratuitement et en temps voulu des données à l'appui de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets.

4.6.11 Reconnaissant que les ondes de tempête ne sont pas seulement causées par les cyclones tropicaux mais également par des systèmes extratropicaux et d'autres phénomènes, le Conseil régional a prié le Secrétaire général, en consultation avec la COI, d'accroître et de faciliter la mise en place de programmes de surveillance des ondes de tempête dans les régions vulnérables aux systèmes extratropicaux, dont la Région VI.

4.6.12 Le Conseil régional a reconnu que les observations du niveau de la mer revêtaient une importance capitale pour la prévision des ondes de tempête et, par conséquent, pour les programmes de surveillance de ces phénomènes et pour la prévision des tsunamis. Il a donc demandé à l'ensemble des parties intéressées dans la Région de tout mettre en œuvre pour s'assurer que les données d'observation sur le niveau de la mer obtenues *in situ* et par télédétection soient régulièrement recueillies et diffusées par le SMT, afin de faciliter la prestation de services d'alerte aux phénomènes maritimes dangereux en zone côtière, en particulier en ce qui a trait aux ondes de tempête et aux tsunamis.

4.6.13 Le Conseil régional s'est félicité que, après le tsunami qui a frappé l'océan Indien en 2004, la collaboration entre l'OMM et la COI de l'UNESCO ait été renforcée en vue de mettre au point des systèmes d'alerte aux tsunamis. Il a estimé que les initiatives de l'OMM, au titre de projets pilotes concernant les systèmes d'alerte précoce multirisque, destinées à consolider la coopération opérationnelle entre les SMHN et les organismes de gestion des risques de catastrophes seraient cruciales pour renforcer les capacités des systèmes d'alerte précoce aux tsunamis et des systèmes d'atténuation de leurs effets dans les pays riverains du nord-est de l'Atlantique, de la Méditerranée et des mers communicantes.

4.6.14 Le Conseil régional s'est réjoui de la mise en œuvre, par EUMETNET, du programme européen EMMA (Multi-services Meteorological Awareness) du système METEOALARM. Ce système fournit des informations sur les alertes à l'échelle de l'Europe pour un ensemble de paramètres météorologiques, accessibles par divers utilisateurs des secteurs privé et public. Le Conseil a noté que les SMHN étaient les fournisseurs officiels de ces informations et que METEOALARM était chargé de faciliter l'accès, au moyen d'un portail, des Membres participants aux pages susceptibles de les intéresser. Il a aussi souligné que les principaux avantages procurés par METEOALARM étaient l'accroissement de la sensibilisation du public et l'harmonisation des procédures des Membres pour la fourniture des services d'alerte précoce.

4.6.15 Le Conseil régional a pris note des liens étroits qui existent entre le site Web du Centre d'information sur les phénomènes météorologiques violents (SWIC) et METEOALARM et reconnu l'importance de cette collaboration pour l'échange d'alertes transfrontières. Il a notamment précisé que la page d'accueil du site affichait un lien bien visible avec METEOALARM. Il s'est par ailleurs réjoui de l'évolution prévue du système décidée lors de la réunion d'experts sur le projet EMMA (Genève, 2009) et prié le Sous-groupe de travail des aspects régionaux des services météorologiques destinés au public, de la Région VI, et le Secrétariat de faire en sorte que la collaboration entre le SWIC et METEOALARM soit maintenue et renforcée.

Assurance contre les catastrophes et gestion des risques météorologiques au sein des marchés de transfert des risques financiers

4.6.16 Les risques de pertes économiques associés aux phénomènes hydrométéorologiques et climatiques dangereux peuvent être couverts grâce aux marchés d'assurance contre les catastrophes ou fondée sur des indices météorologiques. Le Conseil régional a relevé que

plusieurs SMHN de la Région avaient appuyé avec succès ces marchés, dont Météo-France et l'Institut météorologique royal des Pays-Bas. Il a aussi appris que le SEEDRMAP envisageait la mise en place de mécanismes d'assurance contre les catastrophes en Europe du Sud-Est. Le Conseil régional:

- a) S'est réjoui que le Quinzième Congrès ait demandé au Secrétaire général: i) de documenter les expériences des SMHN à l'échelon mondial en matière de fourniture de services aux marchés de l'assurance catastrophe; ii) de favoriser les rencontres et les dispositifs permettant aux SMHN de mettre en commun leurs expériences et de transmettre leurs connaissances. Il a par ailleurs appris que les documents d'orientation seraient élaborés au cours de la période 2009-2010;
- b) A souligné l'importance pour l'OMM de collaborer avec des organismes, comme la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial (PAM), afin d'élaborer un plan d'action pour aider les SMHN des pays en développement à recourir à ces marchés;
- c) A prié ses Membres de répondre aux nouveaux besoins associés à ces marchés en créant des services en collaboration et de communiquer les informations voulues au Secrétariat, selon qu'il convient, afin d'aider à déterminer les futures activités de l'OMM dans le domaine.

Recours à la coopération et au partenariat pour renforcer le rôle et les capacités des SMHN en matière de réduction des risques de catastrophes

4.6.17 Le Conseil régional a estimé que la contribution potentielle des SMHN en matière de gestion des risques de catastrophes devrait être davantage prise en compte par leurs gouvernements de tutelle et que cela devrait se traduire par l'allocation de ressources destinées à renforcer et à maintenir leurs capacités. Il a noté que l'instauration de partenariats stratégiques de l'OMM avec des organismes tels que la SIPC, le PNUD ou la Banque mondiale avait influé sur la planification et le financement des projets de réduction des risques de catastrophes à l'échelle nationale. Le Conseil régional a:

- a) Prié le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de mettre en train des projets de partenariats analogues, en notant que les SMHN participant à ces projets devraient pouvoir s'appuyer sur des partenariats solides avec les organismes chargés de la gestion des risques de catastrophes en ce qui a trait au développement technique et à l'exploitation;
- b) Exhorté les programmes techniques de l'OMM et les partenaires techniques régionaux, comme le CEPMMT, EUMETNET et EUMETSAT, à soutenir ces projets, selon les besoins;
- c) Prié le Secrétaire général de veiller à l'adoption de l'approche coordonnée engageant l'ensemble des programmes de l'OMM pour leur mise en œuvre.

4.6.18 Le Conseil régional a aussi reconnu l'importance des contributions de l'OMM au système de la SIPC, en particulier au sein du Conseil de contrôle de gestion et du Comité scientifique et technique de la Stratégie, et des initiatives de l'OMM à l'appui du Rapport mondial d'évaluation des risques 2009 de la SIPC. Il a souligné que ces efforts avaient d'abord pour objet de mettre en lumière le rôle des SMHN en matière de réduction des risques de catastrophes, de manière à inciter leurs gouvernements de tutelle à investir dans le renforcement et le maintien à long terme de leurs capacités. Le Conseil régional a engagé vivement les SMHN et les conseils régionaux à participer aux plates-formes nationales et régionales sur la réduction des risques de catastrophes, notant que le Secrétariat de la SIPC avait proposé son aide à cet égard, car cette démarche pourrait contribuer à garantir ou accroître le financement dont bénéficient les SMHN en raison de leur engagement actif en faveur des plans de mise en œuvre à l'échelle nationale et régionale.

4.6.19 Le Conseil régional a évoqué de nouveau l'éventualité d'un accroissement des catastrophes hydrométéorologiques dues à la variabilité et à l'évolution du climat. Il a souligné l'importance de fournir en continu des informations météorologiques et climatologiques à des échelles de temps mensuelle à décennale en vue de faciliter la prise de décision dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophes. À cet égard, le Conseil régional a prié son président, en coopération avec le Secrétariat de l'OMM et d'autres organismes régionaux, de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de projets de démonstration en matière de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques, en se fondant sur une approche coordonnée.

4.6.20 Compte tenu des progrès importants survenus dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes dans la Région VI, notamment les projets de partenariat modèles avec la Banque mondiale, la SIPC et le PNUD en Europe du Sud-Est (SEEDRAMP), en Asie centrale et dans le Caucase, et de la structure proposée pour le Groupe de gestion et les groupes de travail connexes de la Région VI, le Conseil régional a recommandé que le Groupe de gestion mette sur pied une équipe spéciale transsectorielle chargée des questions relatives à la réduction des risques de catastrophes, qui relèverait du Groupe de travail de la prestation de services et des partenariats mais agirait en étroite concertation avec les autres groupes de travail pour ces questions. L'équipe spéciale: i) donnerait des conseils techniques concernant la mise en œuvre des projets subventionnés, ii) examinerait les enseignements à tirer des projets et iii) adresserait des recommandations au Groupe de gestion en vue de les adapter aux besoins d'autres pays de la Région.

4.7 RENFORCEMENT DE L'APTITUDE DES MEMBRES À FOURNIR ET EXPLOITER DES SERVICES ET DES PRODUITS MÉTÉOROLOGIQUES, CLIMATOLOGIQUES, HYDROLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX (point 4.7)

Programme des services météorologiques destinés au public

Prise en compte des besoins des utilisateurs

4.7.1 Le Conseil régional a prié les Membres de ne pas perdre de vue le nouveau Cadre stratégique pour la prestation de services élaboré par le Groupe de travail du Conseil exécutif pour la réduction des risques de catastrophes et la prestation de services, conformément à la demande du Conseil exécutif lors de sa soixante et unième session (EC-LXI, juin 2009). Il a souligné que le Cadre stratégique donnerait aux Membres des orientations en vue de l'élaboration d'un mode d'approche de la prestation de services axé sur l'utilisateur et contribuerait à renforcer le profil des SMHN dans l'optique des décideurs politiques.

4.7.2 Le Conseil régional a reconnu que bien saisir les besoins des utilisateurs était un impératif pour mettre en place des services efficaces. À ce propos, il a félicité son Sous-groupe de travail des aspects régionaux des services météorologiques destinés au public pour ses travaux, et a reconnu les résultats des réunions du Sous-groupe (Helsinki, Finlande, 2008) concernant notamment les recommandations visant à renforcer la prise en compte par les Membres des besoins des utilisateurs. Le rapport complet de cette réunion peut être obtenu à l'adresse suivante: http://www.wmo.int/pages/prog/amp/pwsp/documents/RAVI_sub-group_meeting_report_2008_Final_Ver3.pdf.

Amélioration des produits et services météorologiques et hydrologiques

4.7.3 Le Conseil régional a souligné combien il était important, compte tenu des différents contextes nationaux, de mettre au point dans les pays de la Région des services météorologiques pour le trafic routier dans le cadre des SMP fournis par les Membres ou des activités commerciales du secteur privé ou des services hydrométéorologiques nationaux, de façon à répondre aux besoins de déplacement du grand public et des professionnels chargés de la sécurité et de l'entretien des routes. À ce propos, il a demandé aux Membres de transmettre au Secrétariat de l'OMM aux fins d'insertion sur le site du programme des services météorologiques

destinés au public (<http://www.wmo.int/pws/>) des exemples de la façon dont les services routiers sont fournis dans leurs pays respectifs. Le but est de fournir des informations et des exemples de prévision routière pour servir de référence aux SMHN qui désirent améliorer leurs propres services météorologiques pour le trafic routier.

4.7.4 Le Conseil régional est convenu qu'il était important de favoriser la compréhension et la communication de prévisions probabilistes de sorte que le public comprenne le degré de confiance et l'incertitude des prévisions. À ce propos, le Conseil régional a prié les Membres de faire usage le plus possible du document technique intitulé *Guidelines on Communicating Forecast Uncertainty (Directives sur la communication de l'incertitude inhérente aux prévisions)*, PWS-18, WMO/TD-No. 1422, publié dernièrement par l'OMM.

4.7.5 Le Conseil régional a reconnu qu'il était nécessaire d'évaluer les services axés sur les utilisateurs afin d'améliorer les produits/services et d'en élaborer de nouveaux. Il a par conséquent demandé aux Membres de la Région de renforcer la vérification nécessaire pour améliorer la prestation de services et a soutenu les efforts engagés par le Sous-groupe des aspects régionaux des services météorologiques destinés au public pour donner les meilleurs exemples de systèmes de vérification des alertes actuellement appliqués au sein des SMHN.

Prestation de services

4.7.6 Le Conseil régional a salué la reconnaissance par le Conseil exécutif lors de sa soixante et unième session que les services météorologiques destinés au public sont le principal vecteur de communication concernant les produits des autres programmes de l'OMM, et que ces services devraient par conséquent jouer à l'avantage de tous les programmes de l'Organisation, ainsi que de ceux des SMHN dans le domaine visé au bénéfice des parties prenantes de la société civile. Il est convenu que la prestation de services devrait être considérée comme un aspect essentiel de ces services de manière à mettre en place le mécanisme global de prestation de services au bénéfice de tous les secteurs de la société qui ont besoin de prestations des SMHN. Le Conseil a donc demandé au Secrétaire général d'aider les SMHN à renforcer leurs programmes en ce sens. Il a également demandé au Groupe de gestion du Conseil régional VI d'envisager la création d'une équipe spéciale avec le Groupe de travail de la prestation de services et des partenariats pour s'occuper plus particulièrement des questions relatives à la prestation de services dans le cadre des SMP.

4.7.7 Le Conseil régional a vivement encouragé les efforts déployés par le Sous-groupe de travail des aspects régionaux des SMP relevant du CR VI pour mettre en place des services de prévision immédiate. Il a noté que ces besoins ont été clairement exprimés par les SMHN du CR VI lors de l'enquête du Programme des services météorologiques destinés au public sur l'amélioration et la diffusion des SMP. Le Conseil régional a demandé au Secrétariat de l'OMM de prendre en compte ces besoins dans la planification des activités du Programme des services météorologiques destinés au public.

4.7.8 Le Conseil régional a encouragé les Membres à ne pas perdre de vue les recommandations du Colloque international sur les services météorologiques destinés au public: un rôle clef dans la prestation de services (Genève, Suisse, décembre 2007) pour la mise en œuvre des programmes de services météorologiques destinés au public et les activités des Membres, en particulier pour prendre en compte les questions stratégiques exprimées dans les objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU, le Programme de travail de Nairobi du GIEC et le Plan d'action de Madrid.

4.7.9 Le Conseil régional a été informé de l'initiative «Apprentissage par la pratique» (LTD) du PSMP qui consiste à aider les SMHN à renforcer leur communication avec les usagers et à générer et fournir une gamme améliorée de services pour satisfaire ces besoins. Il a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette initiative dans les Régions I et III. Le Conseil a

estimé qu'une démarche semblable serait utile pour la mise en place des services météorologiques pour le trafic routier et des services de prévision immédiate. Il a demandé au Secrétariat de l'OMM d'introduire le concept dans la Région VI selon les besoins.

4.7.10 Le Conseil a félicité les Membres de leur appui et leur participation au site Web du Service d'information sur le temps dans le monde (WWIS), <http://worldweather.wmo.int>, qui s'est vu décerner le prix Stockholm Challenge dans la catégorie «Environnement» en 2008. Le site, qui est coordonné par Hong Kong, Chine, est accessible dans les langues suivantes: allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français, italien et portugais. Le Conseil a vivement invité les Membres à promouvoir l'usage de ce site et à l'alimenter en prévisions et en informations pour un plus grand nombre de villes.

4.7.11 Concernant les échanges transfrontaliers d'avis, le Conseil régional s'est félicité de la mise en lien du site Web du Centre d'information sur les phénomènes météorologiques violents (SWIC) de l'OMM sur METEOALARM qui diffuse des avis météorologiques pour l'Europe.

4.7.12 Le Conseil a pris note de l'augmentation de la demande de prévisions saisonnières émanant du grand public et d'autres utilisateurs de la Région. Il a demandé à ce qu'on porte une attention particulière à la mise au point de méthodes de communication pour les prévisions mensuelles et saisonnières à l'intention du public. À ce propos, il serait essentiel d'étudier la question des relations avec les médias pour veiller à une communication précise des tendances de prévision.

4.7.13 Le Conseil régional a été informé de l'existence, en Fédération de Russie, d'une publication annuelle décrivant les ressources en eau du pays, ouvrage fort apprécié des décideurs. Il a été d'avis qu'il faudrait envisager de diffuser un produit de ce type à l'échelon régional.

Questions d'ordre socio-économique liées aux applications météorologiques, climatologiques et environnementales

4.7.14 Le Conseil a reconnu que le Forum de l'OMM sur les applications et les avantages socio-économiques des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques était un mécanisme utile pour la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid qui participe également à la mise en place du Cadre stratégique de l'OMM pour la prestation de services. Il a encouragé les Membres à appuyer les activités du Forum destinées à mettre en place la prestation de services par les SMHN et à procéder à l'évaluation économique des avantages des services pour la société.

4.7.15 Le Conseil a approuvé les activités prévues par le Sous-groupe de travail des aspects régionaux des SMP relevant du CR VI pour mettre au point une méthode destinée à aider les SMHN dans l'évaluation des avantages socio-économiques. Il a noté l'importance de la méthodologie pour permettre à de nombreux SMHN, en particulier les moins avancés de la Région, d'évaluer les avantages socio-économiques. Il a pris note avec satisfaction des évaluations réalisées par l'Institut météorologique finlandais, le Service météorologique du Royaume-Uni et MétéoSuisse, estimant que leur expérience et leur compétence dans ce domaine seraient essentielles pour l'élaboration de la méthodologie par le Sous-groupe.

4.7.16 Le Conseil a encouragé les Membres à soumettre des outils d'aide à la décision et des études de cas pouvant être téléchargés sur le site Web socio-économique de l'OMM, <http://www.wmo.int/pages/prog/amp/pwsp/SocioEconomicMainPage.htm>. Le site Web constitue une ressource pour les utilisateurs tels que les SMHN, les responsables des mesures d'urgence, les gouvernements et les services météorologiques et climatologiques. Le Conseil estime que le site Web est un instrument indispensable pour aider les SMHN à renforcer leur capacité à évaluer, quantifier et démontrer les avantages que les services d'information météorologique, climatologique et hydrologique peuvent présenter pour les secteurs utilisateurs.

Renforcement des capacités et formation professionnelle

4.7.17 Le Conseil régional a approuvé l'accent mis sur la prestation de services dans les activités de formation concernant les services météorologiques destinés au public qui ont été menées depuis sa dernière session en 2005. Les aspects couverts sont les techniques de prévision immédiate, la formation sur les médias, les services météorologiques destinés au public qui se rapportent à l'utilisation des produits SMTDP, les ateliers «Apprentissage par la pratique» et l'évaluation des avantages socio-économiques présentés par les services météorologiques et hydrologiques. Il a exprimé sa gratitude aux Membres qui ont accueilli et/ou apporté leur soutien à ces activités de formation.

4.7.18 Le Conseil régional a fait remarquer que la formation aux SMP doit être proposée régulièrement aux stagiaires de différents niveaux pour que les futurs membres du personnel des SMHN acquièrent les techniques de base en prestation de services. Dans un premier temps, le Conseil est convenu que la formation des formateurs sur les sujets relatifs aux SMP devrait être intégrée aux programmes des centres de formation de l'OMM. Il a donc prié le Secrétariat de l'OMM de prendre les mesures nécessaires en ce sens.

Programme de météorologie maritime et d'océanographie

Prise en compte des besoins des utilisateurs

4.7.19 Le Conseil régional a reconnu l'importance d'entretenir un dialogue direct avec les utilisateurs et de prendre en compte leurs avis. Il s'est félicité des résultats de l'enquête menée par la CMOM sur l'utilité de l'information océanographique et de météorologie maritime produite et transmise par les SMHN. Les résultats ont fait ressortir l'accroissement de la demande concernant les produits et services adaptés aux besoins des utilisateurs. Aussi le Conseil a-t-il prié les Membres concernés de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'améliorer les services de météorologie maritime et d'océanographie dans leurs domaines de responsabilité. Le Conseil régional a pris note de la mise en place du Service maritime GMES (GMES Marine Core Service) en Europe, qui commence d'ores et déjà à fournir de façon opérationnelle des informations maritimes et océanographiques émanant de tout un éventail de prestataires de services et, notamment, des SMHN.

Amélioration des produits et services météorologiques et hydrologiques

4.7.20 Le Conseil a rappelé que les prévisions de la période des vagues océaniques et les prévisions probabilistes sont considérées comme des outils essentiels pour la production d'avis concernant les fortes houles générées par des vents éloignés. Il a souligné que ce type de phénomène maritime représentait un danger majeur pour les petits États insulaires en développement (PEID) et noté que les grands centres de la Région fournissent gratuitement ces produits sur leurs sites Web. Le Conseil régional a exhorté les grands centres à envisager de fournir l'expertise technique nécessaire sur l'utilisation des données et des produits de prévision des vagues déterministes et probabilistes pour aider les SMHN, y compris les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à s'acquitter de leurs tâches en matière de réduction des risques de catastrophes.

Prestation de services

4.7.21 Le Conseil régional a rappelé l'initiative concertée de l'OMM, de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) en vue d'accroître la portée du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) dans les eaux de l'Arctique. Le Conseil régional a noté que le Conseil exécutif avait approuvé lors de sa soixantième session (EC-LX, juin 2008) la création de cinq nouvelles zones METAREA pour

l'Arctique, dotées des mêmes limites que les zones NAVAREA correspondantes. Il a noté l'intention affichée par les SMHN ci-après de faire fonction de service de diffusion pour zone METAREA:

- Le Service météorologique norvégien pour la zone METAREA XIX;
- ROSHYDROMET pour les zones METAREA XX et XXI.

Notant que le SMDSM de la région Arctique devrait être entièrement mis en place d'ici à 2010-2011, le Conseil a prié le Service météorologique norvégien et ROSHYDROMET de rendre compte des progrès de la mise en œuvre des services d'information pour la sécurité maritime lors de la prochaine session du CR VI.

4.7.22 Le Conseil régional s'est félicité: 1) du développement du site Web créé pour fournir des renseignements météorologiques à l'appui du SMDSM et qui comprend désormais des avertissements de navigation pour toutes les zones NAVAREA (<http://weather.gmdss.org/navareas.html>) et les produits préparés aux fins de diffusion NAVTEX (International Navigational Telex) (voir par exemple: <http://weather.gmdss.org/II.html>); et 2) de la création du site Web des services relatifs aux glaces de mer (<http://ipy-ice-portal.com/>) qui affiche les renseignements d'exploitation sur les glaces de mer à l'échelle du globe comme initiative dans le cadre de l'Année polaire internationale (API). Le Conseil a remercié tous ceux qui contribuent à ce site dans la Région, en particulier Météo-France, qui le gère et l'héberge, et a instamment demandé à ses Membres de faire le meilleur usage possible de ces outils. Il a exhorté les Membres à fournir toutes les métadonnées nécessaires conformément aux directives applicables au SIO et à diffuser les produits préparés aux fins de diffusion NAVTEX (International Navigational Telex) par l'entremise du Système mondial de télécommunications (SMT). Le Conseil a également demandé au Secrétaire général de favoriser la mobilisation des ressources pour assurer l'exploitation continue et l'amélioration de ces portails.

Gestion de la qualité

4.7.23 Notant que la résolution A.705 (17) de l'OMI stipule que des normes et procédures communes sont appliquées à la collecte, à l'édition et à la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime, le Conseil a reconnu la nécessité d'établir un système de gestion de la qualité pour assurer l'assistance météorologique à la navigation internationale. Il a exhorté les Membres à mettre en place un système de gestion de la qualité pour l'assistance météorologique à la navigation internationale et à documenter le processus afin que les autres SMHN en soient tenus au courant, pour faciliter l'établissement et l'évolution du système.

Programme de météorologie aéronautique

Gestion de la qualité

4.7.24 Le Conseil régional a pris note de l'urgence de mettre en œuvre un système de gestion de la qualité pour les services météorologiques fournis à l'aviation, qui est demandé à la fois par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) dans le futur amendement 75 à l'Annexe III et les dispositions réglementaires du «Ciel unique européen» (CUE). Il a instamment invité les Membres qui ne seraient pas encore en conformité avec ces dispositions réglementaires à:

- Tirer le meilleur parti d'un projet pilote de mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité en République-Unie de Tanzanie;
- Prendre contact avec les Membres ayant mis en œuvre un système de gestion de la qualité dans la Région pour obtenir de la documentation pertinente et recueillir leur expérience;

- Créer des alliances sous-régionales, en particulier dans les nouveaux États indépendants qui ne sont pas encore partenaires d'Eurocontrol ni du «Ciel unique européen», pour procéder à des vérifications préalables réciproques et échanger des modèles et des descriptions de processus.

Prestation de services

4.7.25 Concernant les calendriers d'élaboration et de mise en place rapides pour les réglementations sur le CUE et leur volet technique de modernisation de la gestion du trafic aérien autour d'une entreprise commune SESAR (Système européen de nouvelle génération pour la gestion du trafic aérien), le Conseil a pris note de l'introduction de blocs fonctionnels d'espace aérien qui seront mis en œuvre sur la période 2013-2015 pour les services de navigation aérienne. Ces blocs créeront une forte pression pour concentrer en une prestation de services régionale transparente, cohérente et simplifiée la fourniture de services de météorologie aéronautique. Le Conseil a pris note que SESAR déclare préférer: traiter avec le moins de fournisseurs de services possible; s'entendre au préalable sur un mécanisme régional de prestation de services respectant les droits de souveraineté des Membres; et définir de toute urgence un mode de partage juste et équitable des coûts recouverts pour l'infrastructure et les services fondamentaux. Il a encouragé les Membres à répondre à ce besoin.

4.7.26 Le Conseil a pris note avec intérêt de l'accent mis sur les transports aériens durables dans le cadre de l'initiative «Ciel unique européen» et a invité les Membres de la Région à soutenir pleinement ces initiatives, par exemple:

- En fournissant aux services de gestion du trafic aérien des informations météorologiques pertinentes permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en autorisant les approches en descente continue, en réduisant les temps d'attente et les retards;
- En coopérant avec l'initiative Green Sky et le Programme européen de retransmission des données météorologiques d'aéronefs (E-AMDAR) pour encourager l'installation de capteurs d'humidité à bord des aéronefs commerciaux afin d'améliorer les prévisions et les avis;
- En encourageant les études sur la formation des traînées de condensation et de cirrus et sur leur impact sur l'évolution du climat régional par forçage radioactif dans le cadre de nouveaux services climatologiques.

Renforcement des capacités

4.7.27 Le Conseil régional a pris note de la résolution 9 (EC-LXI) concernant les qualifications des prévisionnistes et des observateurs aéronautiques et les normes y relatives. Plusieurs Membres de la Région sont susceptibles de rencontrer des difficultés à présenter les compétences requises et/ou les titres universitaires énoncés dans la publication OMM-N° 258 et son supplément N° 1. Le Conseil régional a prié instamment les Membres qui sont en mesure de le faire, d'intensifier la fourniture d'un matériel didactique approprié et d'organiser des séminaires et des ateliers nationaux et internationaux pour que les personnels puissent présenter les compétences et les qualifications requises. Le Conseil régional s'est en outre félicité de la décision prise par le Conseil exécutif lors de sa soixante et unième session d'actualiser les dispositions réglementaires pertinentes de l'OMM dans la publication OMM-N° 49, Volume II, et a demandé au Secrétaire général de le tenir informé des progrès dans ce domaine.

Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement

Prise en compte des besoins des utilisateurs

4.7.28 Le Conseil régional s'est félicité de l'étroite collaboration entre l'OMM et la Coopération européenne pertinente dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST). Il a prié

l'OMM de poursuivre son engagement en la matière estimant qu'il s'agit là d'un moyen très utile pour s'acquitter conjointement des tâches qui ont été demandées par les Membres. Le Projet de recherche sur la météorologie et l'environnement urbains (GURME) a travaillé en étroite collaboration avec l'action COST 728 intitulée «Amélioration des capacités de modélisation météorologique à moyenne échelle pour les applications relatives à la pollution atmosphérique et à la dispersion» et a accepté d'accueillir la réunion finale du Comité de gestion COST 728 et la réunion d'experts connexe dans les locaux de l'OMM en décembre 2009. La réunion d'experts sera organisée conjointement avec le Programme des services météorologiques destinés au public et portera principalement sur les liens avec les utilisateurs et la diffusion, et avec les projets CITYZEN et MEGAPOLI de l'Union européenne.

Amélioration des produits et services météorologiques et hydrologiques

4.7.29 Le Conseil régional a pris note que projet GURME participe au projet MEGAPOLI (Mégapoles: émissions, pollution atmosphérique et effets climatiques à l'échelle urbaine, régionale et mondiale et outils intégrés pour l'évaluation et l'atténuation) de la Commission européenne. L'OMM est chargée de mettre en œuvre des outils intégrés dans les mégapoles et de stimuler les liens pour ce projet à l'échelle mondiale. Le Conseil régional a recommandé que les Membres appuient cette activité.

Programme de météorologie agricole

Prise en compte des besoins des utilisateurs

4.7.30 Le Conseil a noté que l'évolution du climat et les phénomènes climatiques extrêmes constituent les plus gros facteurs de risques et d'incertitudes qui affectent les systèmes de rendement et de gestion de la production agricole. Il a salué par conséquent les stratégies proposées lors de l'Atelier international sur la gestion des risques et des aléas agrométéorologiques: Problèmes et perspectives (New Delhi, Inde, octobre 2006), et a encouragé les Membres à combiner les techniques agricoles traditionnelles adaptées à l'échelle locale et les prévisions météorologiques saisonnières pour accroître les rendements et les revenus.

4.7.31 Le Conseil a reconnu que la collaboration entre les membres de l'Équipe d'experts de la CMAg pour les risques climatiques dans les zones sensibles: stratégies agrométéorologiques de surveillance et de parade et l'action COST 734 s'était révélée très fructueuse puisque plusieurs recommandations utiles ont été élaborées lors du Colloque de Norvège (juin 2008) y compris: renforcer la surveillance de la variabilité du climat/des changements climatiques; et mettre en place/améliorer les systèmes d'aide à la prise de décision et l'application de prévisions climatiques saisonnières. Le Conseil a salué la publication d'un choix de communications présentées au Colloque dans un numéro spécial de la revue du Service météorologique hongrois «IDŐJÁRÁS» (Volume 113, N°1-2, janvier-juin 2009).

Amélioration des produits et services météorologiques et hydrologiques

4.7.32 Le Conseil régional a pris note que la quatorzième session de la Commission de météorologie agricole (New Delhi, Inde, novembre 2006) avait adopté le thème «Soutenir le développement de l'agriculture par des produits, services et stratégies destinés à faciliter la prise de décision au jour le jour par les exploitants agricoles et la planification à plus long terme», comme fil directeur de ses activités pour la prochaine intersession.

4.7.33 Le Conseil a félicité le président et les membres du Groupe de travail de météorologie agricole relevant du CR VI pour les activités qui ont été menées à bien et pour le rapport technique final qui a été établi. Il a exprimé sa satisfaction à l'Université des ressources naturelles et des sciences de la vie appliquées (BOKU) qui a accueilli une réunion du Groupe de travail le 24 juin 2009 à Vienne (Autriche), et a recommandé que le rapport du Groupe de travail soit publié par l'OMM et largement diffusé.

4.7.34 Le Conseil régional a estimé que les applications de la météorologie en agriculture continuaient de présenter un intérêt majeur pour les pays de la Région. Il a pris acte d'une proposition visant à créer quatre équipes spéciales chargées de seconder le Groupe de travail du climat et de l'eau: une pour l'impact économique des informations agrométéorologiques en Europe; une autre pour le renforcement de la collaboration entre les exploitants agricoles et les services agrométéorologiques; une autre encore pour les normes applicables aux produits agrométéorologiques; et une dernière pour les nouveaux services agrométéorologiques liés aux incidences des changements climatiques. Notant que très peu d'experts se portaient volontaires, le Conseil régional a demandé à son Groupe de gestion d'envisager de constituer une seule équipe qui aurait un mandat bien précis.

4.7.35 Le Conseil a envisagé la tenue de réunions des équipes d'experts et des équipes de coordination de la mise en œuvre de la Commission de météorologie agricole (CAgM) en conjonction avec d'autres institutions ou organisations, afin d'obtenir des avis techniques de qualité en agrométéorologie et le cas échéant de publier ces informations pour les diffuser. Il a demandé au Secrétaire général de poursuivre cette collaboration avec les institutions, projets et universités européens (par exemple action COST, Adaptation de l'agriculture dans les régions européennes à risque environnemental en période de changement climatique (ADAGIO) et le projet d'Évaluation des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité dans les pays d'Europe centrale et orientale (CECILIA)).

Prestation de services

4.7.36 Le Conseil a noté que le site Web du Service mondial d'information agrométéorologique (WAMIS) (<http://www.wamis.org/>) a continué de permettre aux Membres de diffuser plus aisément leurs produits. Les produits de 50 pays ou institutions sont désormais mis à disposition sur ce site, où l'on a enregistré plus de 90 000 visiteurs en 2008, pour une moyenne mensuelle de 7 600 visiteurs.

Renforcement des capacités et formation professionnelle

4.7.37 Le Conseil s'est réjoui de l'appui financier offert par le Service météorologique espagnol (AEMet) aux séminaires itinérants sur le temps, le climat et l'agriculture à l'échelle de l'exploitation en Afrique de l'Ouest. Plus de trente-cinq séminaires ont été organisés, de septembre 2008 à janvier 2009, dans certains pays d'Afrique de l'Ouest. Le Service météorologique espagnol, qui finance la deuxième phase du projet en 2009, la coordination étant assurée par l'OMM, a élargi les séminaires à sept autres pays. Le Conseil a prié instamment les Membres de financer la tenue de séminaires semblables dans leurs pays.

4.8 UTILISATION PLUS LARGE DES PRODUITS MÉTÉOROLOGIQUES, CLIMATOLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES PAR LES MEMBRES ET LES ORGANISATIONS PARTENAIRES POUR LA PRISE DE DÉCISIONS (point 4.8)

4.8.1 Le Conseil régional a rappelé que son Plan stratégique accordait une large place aux partenariats qui sont les mieux à même de donner une impulsion à la Région, et a mentionné à cet égard l'étroite collaboration entre les Membres et la mise en commun de leurs ressources, le développement des relations avec les organismes compétents du système des Nations Unies et le renforcement de la coopération avec des groupements régionaux et sous-régionaux toujours plus nombreux et aussi avec les sociétés météorologiques et le secteur privé.

4.8.2 Le Conseil régional a encouragé en particulier le développement de la coopération avec les organismes de financement tels que la Banque mondiale et une plus large participation aux initiatives et aux projets soutenus par l'Union européenne et de nature à favoriser la modernisation des infrastructures et des services hydrométéorologiques dans les pays qui en ont le plus besoin.

4.8.3 Le Conseil régional a salué l'instauration de partenariats stratégiques avec divers organismes des Nations Unies, en particulier le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

4.8.4 Le Conseil régional s'est félicité de l'important travail réalisé dans le cadre du programme EUMETRep, créé en 2006 conjointement par l'OMM, EUMETNET et le CEPMMT (avec le soutien logistique d'EUMETSAT) et géré par un bureau commun établi à la Commission européenne à Bruxelles. Le bureau du programme EUMETRep est chargé d'assurer la liaison avec les institutions européennes et de représenter les intérêts communs des Membres. Il a poursuivi son action visant à rehausser l'image de la communauté météorologique auprès des institutions européennes. Tout en réaffirmant le rôle capital que jouent les services météorologiques dans la mise en œuvre des nombreuses politiques décidées par l'Union européenne, les responsables du programme EUMETRep ont engagé un dialogue constructif avec un grand nombre de partenaires européens afin de mieux définir les futurs axes de coopération en ce qui concerne la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) (Direction générale – Entreprise et Direction générale – Environnement de la Commission européenne et Agence européenne pour l'environnement), la météorologie aéronautique (Direction générale – Transports et énergie de la Commission européenne, initiative conjointe SESAR et EUROCONTROL), les alertes précoces (Direction générale – Environnement de la Commission européenne, Centre de surveillance et d'information pour la protection civile, Direction générale – Développement et Direction générale – Élargissement de la Commission européenne), la recherche sur le climat et les infrastructures de recherche (Direction générale – Recherche de la Commission européenne).

4.8.5 Le Conseil régional s'est dit très favorable à la poursuite du programme EUMETRep et a été d'avis qu'il faudrait redoubler d'efforts, à l'avenir, pour rehausser l'image de la communauté météorologique auprès des institutions européennes. Il a déclaré qu'il était crucial, pour le programme EUMETRep, de suivre de près les implications juridiques potentielles des mécanismes de l'Union européenne et les perspectives de financement qu'ils pourraient offrir, et que la communauté météorologique devait absolument s'attacher à maintenir voire renforcer les partenariats instaurés dans la mesure où elle devra se montrer à la hauteur des nombreuses attentes qu'elle aura suscitées.

4.9 AMÉLIORATION DE L'APTITUDE DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES NATIONAUX DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, EN PARTICULIER LES MOINS AVANCÉS D'ENTRE EUX, À S'ACQUITTER DE LEUR MANDAT (point 4.9)

Renforcement des capacités

4.9.1 Le Conseil régional a constaté une amélioration de la coordination à la suite de la restructuration du Secrétariat de l'OMM et de la création du Département du développement et des activités régionales (DRA) réunissant les principaux Bureaux du Secrétariat pour travailler avec les Membres au niveau régional sur les questions relatives au développement des SMHN. Le Conseil régional a en outre salué le nouvel engagement des principaux partenaires et donateurs en faveur de l'amélioration des capacités des SMHN dans les pays en développement. Il a aussi pris note avec satisfaction de la présence d'un membre du personnel supplémentaire au sein du Bureau régional pour l'Europe à la suite de la demande de renforcement de ce dernier formulée par le Conseil exécutif.

Partenariats et coopération pour le développement

4.9.2 Le Conseil régional a salué le succès et soutenu l'approche du Bureau de la mobilisation des ressources et des Bureaux régionaux du Département du développement et des activités régionales, qui ont mis l'accent sur l'établissement de partenariats stratégiques avec des

organisations clés, ce qui s'est traduit par une augmentation des ressources disponibles pour le développement. Le Conseil régional a encouragé le Secrétariat à développer davantage ces partenariats, entre autres avec la Banque mondiale, différentes directions de la Commission européenne, des partenaires du système des Nations Unies (SIPC, FAO, PAM, PNUD, etc.), la Fondation Rockefeller et divers groupements économiques régionaux et également avec les Membres de l'OMM et les entreprises, afin de mettre sur pied des projets de développement à l'échelon régional. Il a noté à cet égard que le financement de nouveaux projets de développement et du suivi des projets existants assuré par différentes modalités avec l'appui du Bureau de la mobilisation des ressources de l'OMM s'était monté à plus de 19 millions de dollars des États-Unis au cours de l'année 2008. Ces programmes de développement des capacités sont fournis en collaboration avec des Membres de l'OMM ainsi qu'avec les partenaires majeurs mentionnés plus haut. (Voir l'annexe V de http://www.wmo.int/pages/prog/tco/vcp/meetings_en.html).

4.9.3 Le Conseil régional a exprimé sa satisfaction devant l'importante action stratégique menée avec le concours de plusieurs Membres du CR VI en faveur de programmes régionaux pour le renforcement des capacités des SMHN en Europe du Sud-Est, en Asie centrale, en Afrique de l'Ouest et de l'Est, dans le Pacifique et dans les Amériques, couvrant quelque 40 pays. Notant que ces programmes régionaux renforcent considérablement les importants effets positifs du Programme de coopération volontaire (PCV), le Conseil régional a invité les autres Membres à collaborer avec le Bureau de la mobilisation des ressources afin d'agir en liaison avec leurs organismes d'aide en vue de trouver des possibilités de projets et de programmes de développement national et/ou régional analogues.

4.9.4 Le Conseil régional a pris acte des efforts déployés actuellement par les Membres du CR VI et le Secrétaire général pour aider les SMHN des pays en développement dans la Région, tout comme les PMA et les PEID à l'extérieur de la Région, dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles et techniques. Il a prié le Secrétaire général et les Membres de continuer à fournir une telle assistance, susceptible d'améliorer l'image des SMHN concernés.

Infrastructure et installations opérationnelles

4.9.5 Préoccupé par le fait que certains pays en développement de la Région – de même que de nombreux pays en développement d'autres Régions – ne disposent pas actuellement de l'ensemble des infrastructures et installations opérationnelles et des ressources humaines nécessaires en matière de systèmes d'observation, de moyens de télécommunications et de technologies de l'information, le Conseil régional a exhorté le Secrétaire général, les Membres et les partenaires pour le développement à traiter ces questions prioritaires dans le cadre de nouvelles initiatives en matière de renforcement coordonné des capacités et de nouveaux projets d'aide. L'amélioration de l'infrastructure régionale et des services est finalement bénéfique pour la prospérité économique de tous les Membres de l'OMM, car elle permet une meilleure coordination et une meilleure distribution des données et des produits, ce qui rend les Membres plus à même de fournir des services pertinents et de veiller à la sécurité de la population.

Développement des capacités humaines

4.9.6 Le Conseil régional a pris note avec satisfaction de la vaste gamme d'activités de formation offertes aux Membres ou par eux au cours des quatre dernières années. Il s'est particulièrement félicité des activités du Centre régional de formation professionnelle établi en Turquie, qui propose toute une série de cours de formation aux Membres de la Région VI et d'autres Régions. Il a encouragé d'autres Membres et des organisations telles qu'EUMETCAL et EUMETSAT à ouvrir leurs activités de formation à tous les Membres de la Région et, s'il y a suffisamment de place, à des Membres extérieurs à la Région. Le Conseil régional a été incité à prendre note du recours croissant à l'enseignement en ligne dans le cadre des activités de formation offertes aux Membres ou par eux (SATREP Online par EUMETRAIN; l'apprentissage en ligne de la gestion proposé par le Service météorologique du Royaume-Uni; des cours de formation mixte en prévision aéronautique, l'utilisation des produits de la prévision numérique du

temps et les applications des données radar par EUMETCAL; enfin, l'Action de formation de grande envergure basée sur le laboratoire virtuel de l'OMM). Il a incité le Secrétaire général, les Membres et les organisations partenaires telles qu'EUMETCAL et EUMETSAT à faire plus largement appel à l'enseignement en ligne et à soutenir davantage ce type d'activité, notamment dans les domaines hautement prioritaires tels que la prévision aéronautique et les observations, la réduction des risques de catastrophes, les communications et l'application des données et des produits climatologiques.

4.9.7 Le Conseil régional a remercié le Secrétaire général pour l'amélioration de la communication fournie aux Membres par le Bureau de l'enseignement et de la formation professionnelle sur les possibilités d'enseignement et de formation professionnelle et pour la collaboration et la coordination actives entre les programmes de l'OMM et des institutions telles que les Centres régionaux de formation professionnelle de l'OMM et les établissements de formation des Membres. Il a noté qu'une coordination et une collaboration accrues offraient aux Membres des possibilités de formation améliorées et plus nombreuses.

4.9.8 Le Conseil régional a remercié les Membres pour leurs contributions directes et indirectes au Programme d'attribution de bourses de l'OMM et les a encouragés à continuer, voire à augmenter, si possible, leur soutien à cet important aspect à long terme du développement des capacités humaines. En plus de la hausse des contributions financières au programme PCV(F) ou des possibilités de détachement ou encore de l'appui offerts par les Membres, le Conseil régional a demandé à ces derniers d'agir en liaison avec leurs organismes d'aide au niveau national en vue d'explorer des possibilités d'octroi de bourses de formation en faveur des PMA financées par d'autres organismes publics et organismes d'aide.

4.9.9 Le Conseil régional s'est félicité des actions en cours menées par les diverses équipes spéciales pour illustrer la manière dont les Membres peuvent démontrer qu'en matière de formation professionnelle, leur personnel possède les compétences et répond aux normes requises pour les fonctions de prévisionniste de l'aéronautique et a prié le Secrétaire général de tenir les Membres au courant de l'évolution de la situation. Le Conseil régional a relevé l'approche anticipative de ces questions adoptée par plusieurs Membres (Allemagne, Espagne, Finlande, France et Royaume-Uni) et les a invités à continuer de fournir leur assistance précieuse aux autres Membres de la Région et d'autres Régions pour traiter cette question avant novembre 2013, en leur offrant des possibilités de formation ainsi que des ressources et du matériel pour l'évaluation des aptitudes professionnelles.

Renforcement des activités de coopération volontaire

4.9.10 Le Conseil régional a rappelé les débats qui ont eu lieu lors de la soixante et unième session du Conseil exécutif à propos du renforcement des activités de coopération volontaire. Tout en saluant la tendance générale au soutien des principaux programmes de développement mentionnée ci-dessus à titre de contribution complémentaire et substantielle aux activités de développement de la coopération, le Conseil régional a reconnu que les mécanismes PCV(F) et PCV(ES) fournissaient un soutien à court terme appréciable et immédiat permettant aux pays de poursuivre leurs activités tout en concevant des stratégies pour un développement à long terme. Constatant le niveau de soutien financier quasi constant à ces mécanismes – ce qui représente un recul en valeur réelle (voir l'annexe V de http://www.wmo.int/pages/prog/tco/vcp/meetings_en.html), le Conseil régional a indiqué qu'il craignait que des Membres donateurs renoncent à financer ces mécanismes et a exhorté les Membres à apporter, poursuivre et accroître le soutien requis dans ces domaines qui constituent un complément nécessaire à des activités de développement de plus grande envergure.

4.9.11 Le Conseil régional a par ailleurs rappelé la décision de la soixante et unième session du Conseil exécutif selon laquelle, après une quarantaine d'années d'exploitation, les mécanismes du PCV devraient être entièrement revus par le Département du développement et des activités régionales (DRA) avec le concours des participants à la réunion non officielle de planification,

compte tenu des nouvelles conditions géopolitiques et économiques, notamment de la récente crise financière mondiale. Il a demandé au Secrétaire général d'examiner des moyens novateurs d'accroître les activités de l'OMM en matière de renforcement des capacités au cours du prochain exercice biennal afin de présenter au Seizième Congrès de l'OMM, en 2011, un nouveau concept d'aide au développement.

Mobilisation des ressources

4.9.12 Le Conseil régional a remercié les Membres du soutien et de l'aide qu'ils apportent au Bureau de la mobilisation des ressources de l'OMM ainsi que de leurs efforts en faveur du développement des SMHN, particulièrement axés sur les PMA et les PEID ainsi que sur les pays sortant d'un conflit. Il a salué les progrès accomplis dans les principaux secteurs prioritaires: 1) PCV; 2) Partenariats stratégiques; 3) Programmes de l'ONU par pays; 4) Aide aux SMHN pour trouver des possibilités de financement au niveau national, notamment par le biais des réseaux INTAD et du renforcement des capacités; 5) Mise en évidence des avantages socio-économiques des produits et services des SMHN et 6) Action de sensibilisation et marketing au profit de l'OMM et des SMHN. Il a félicité les Membres des efforts qu'ils avaient consentis pour augmenter les ressources extrabudgétaires destinées à l'OMM et a noté que ces fonds venaient compléter les contributions des Membres et contribuaient directement à l'obtention des résultats souhaités.

4.9.13 Le Conseil régional a noté qu'un accroissement des échanges avec le PNUD et les Bureaux de pays de l'ONU était envisageable dans l'esprit du processus «Unis dans l'action» de l'ONU en Europe du Sud-Est, par le biais du projet de réduction des risques de catastrophes financé par la Commission européenne et mis en œuvre conjointement et de l'établissement d'un comité de coordination avec les organismes de l'ONU concernés pour cette activité et d'autres activités menées en Asie centrale et au Caucase.

5. GESTION EFFICACE ET BONNE GOUVERNANCE (point 5 de l'ordre du jour)

5.1 QUESTIONS INTERNES AU CONSEIL RÉGIONAL (point 5.1)

5.1.1 Questions internes à l'OMM

5.1.1.1 Le Conseil régional a mis à profit la présence du Secrétaire général à la session pour organiser un débat sur les affaires internes de l'OMM qui intéressent les Membres de la Région, en rapport, notamment, avec la réorganisation en cours du Secrétariat de l'OMM.

5.1.1.2 Dans son exposé, le Secrétaire général a informé le Conseil régional que les modifications apportées à la structure et à l'organisation du Secrétariat de l'OMM avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2008, compte tenu des buts ci-après: aligner la structure du Secrétariat sur les choix stratégiques de l'OMM; améliorer la coordination des plans et des programmes; optimiser l'utilisation des ressources; et rationaliser les méthodes de gestion et de prise de décision.

5.1.1.3 Le Secrétaire général a estimé que dans le contexte du Plan stratégique de l'OMM (2008-2011), assorti de trois grands objectifs à long terme, de cinq axes stratégiques et de onze résultats escomptés, il était nécessaire de collaborer étroitement avec les conseils régionaux et les commissions techniques.

5.1.1.4 À cet égard, le Conseil régional a été informé par le directeur du nouveau Département du développement et des activités régionales (DRA) que, dans le cadre de la réorganisation du Secrétariat, le Département du développement et des activités régionales subissait une restructuration afin d'exécuter des activités liées au programme allant dans le sens des résultats escomptés 7 (Renforcement de l'aptitude des Membres à fournir et exploiter des services et des produits météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux) et 9 (Amélioration

de l'aptitude des SMHN des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à s'acquitter de leur mandat). Le Département du développement et des activités régionales gère le Programme de coopération technique, notamment le Programme de coopération volontaire (PCV) de l'OMM; le Programme de l'OMM en faveur des pays les moins avancés (PMA); le Programme régional; enfin, le Programme d'enseignement et de formation.

5.1.1.5 Le Conseil régional a noté avec satisfaction la place importante que le Département du développement et des activités régionales (DRA) restructuré accorde au renforcement des capacités et s'est félicité des nouveaux efforts engagés pour organiser le Secrétariat conformément au Plan stratégique approuvé de l'OMM.

5.1.1.6 Le Conseil régional a salué l'harmonisation continue des activités destinées à renforcer les capacités des Membres, notamment les activités de coopération technique, les activités régionales et les activités de mise en valeur des ressources humaines qui devraient être menées par les bureaux régionaux.

5.1.1.7 Le Conseil régional a remercié le Secrétaire général et le Directeur du Département du développement et des activités régionales des renseignements fournis tout comme de l'occasion qu'ils lui avaient donnée de réfléchir à des suggestions de nouvelles améliorations.

5.1.2 Activités du Groupe de gestion du CR VI

5.1.2.1 Le Conseil régional a reconnu le travail accompli par son Groupe de gestion, qu'il a félicité. Il a félicité M. D.K. Keuerleber-Burk, Président du CR VI et de son Groupe de gestion, ainsi que les membres du Groupe pour les activités qui ont été menées à bien conformément au mandat défini, et notamment pour avoir guidé la conception du Plan stratégique du CR VI pour le renforcement des Services météorologiques et hydrologiques de la Région (2008-2011), pour avoir supervisé les travaux des groupes de travail et des rapporteurs relevant du CR VI, ainsi que pour l'avancement des programmes et activités de l'OMM dans la Région. Le Groupe de gestion a également défini des orientations pour la restructuration des organes subsidiaires du Conseil régional et pour l'organisation de la quinzième session du Conseil régional VI ainsi que de la conférence technique y afférente de manière efficace et économique.

5.1.2.2 Reconnaissant qu'il est important de coordonner ses activités, le Conseil régional a décidé de reconduire dans ses fonctions le Groupe de gestion. Celui-ci était censé s'occuper des domaines visés par les résultats escomptés 9, 10 et 11, entre autres du renforcement des capacités et des partenariats, ainsi que des questions de planification stratégique. Le Groupe devait superviser les activités des organes subsidiaires du CR VI en veillant à utiliser au mieux les ressources qui doivent leur être affectées, conformément aux programmes de travail et aux réalisations attendues qui ont été fixés. Le Conseil régional a noté que le Groupe de gestion devait se montrer actif sur toute la durée de l'intersession et assurer la rationalisation du fonctionnement des organes subsidiaires. Outre ses fonctions de supervision, le Groupe devrait étudier les propositions pertinentes et prendre des décisions concernant l'institution d'équipes spéciales chargées d'examiner certaines tâches prioritaires.

5.1.3 Examen des activités des organes subsidiaires du Conseil régional

5.1.3.1 Le Conseil régional a pris connaissance avec intérêt du rapport de son président sur les activités conduites par ses organes subsidiaires depuis la dernière session. Il s'est félicité du travail accompli par les groupes de travail et les rapporteurs mais a noté avec préoccupation que pour diverses raisons, plusieurs d'entre eux n'avaient pu fonctionner de façon satisfaisante. Il a donc encouragé les pays Membres à procurer l'appui nécessaire aux personnes qui auront été désignées comme membres d'un groupe de travail ou d'autres organes de travail pour leur permettre d'exécuter efficacement les activités prévues.

5.1.3.2 Pour ce qui est des méthodes de travail futures du Conseil régional, celui-ci a estimé qu'il fallait adopter les principes généraux de gestion ci-après:

- a) La structure de travail devrait être simplifiée et s'aligner davantage sur la nouvelle structure du Secrétariat de l'OMM afin d'assurer une approche uniforme de la mise en œuvre des programmes de l'OMM;
- b) La structure de travail instituée devrait viser globalement à mettre en œuvre le plan stratégique régional et le plan d'action. Les ressources devraient donc être utilisées conformément aux priorités régionales et aux résultats escomptés clefs;
- c) La nouvelle structure devrait être constituée de plusieurs groupes de travail restreints dont le mandat vise essentiellement un sous-ensemble de résultats escomptés et de réalisations attendues connexes;
- d) Les programmes de travail des groupes de travail devraient être conçus de manière à faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique régional et du Plan d'action pendant l'intersession. Les groupes de travail devraient avoir toute latitude pour proposer au Groupe de gestion l'institution d'un nombre raisonnable d'équipes spéciales chargées d'examiner, au besoin, certaines tâches, en vue de faire avancer les programmes de travail;
- e) Les questions transsectorielles devraient être abordées de manière conjointe et coordonnée par les groupes de travail, chacun fournissant l'expertise nécessaire. La coordination sera facilitée par le Groupe de gestion.

5.1.3.3 Le Conseil régional a insisté sur la nécessité d'aligner ses méthodes de travail sur les axes stratégiques et les résultats escomptés du Plan stratégique de l'OMM ainsi que sur les résultats escomptés du Plan stratégique pour la Région VI, et a décidé de créer les organes subsidiaires restreints ci-après:

- a) Groupe de gestion;
- b) Groupe de travail du développement et des applications des techniques;
- c) Groupe de travail des questions relatives au climat et à l'hydrologie;
- d) Groupe de travail de la prestation de services et des partenariats.

5.1.3.4 Les Membres de la Région désigneront des experts auprès de ces organes subsidiaires. Les membres principaux des groupes de travail du Conseil régional VI se composeront d'un nombre déterminé d'experts désignés. Le Groupe de gestion examinera la composition de chacun de ces groupes ainsi que les propositions formulées par leurs présidents au sujet des procédures et des sous-structures qui les aideront à mener à bien leurs travaux.

5.1.3.5 Le Conseil régional a convenu du mandat des organes nouvellement créés. À cet égard, il a adopté la [résolution 3 \(XV-CR VI\) – Groupe de gestion du Conseil régional VI \(Europe\)](#), la [résolution 4 \(XV-CR VI\) – Groupe de travail des questions relatives au climat et à l'hydrologie](#), la [résolution 5 \(XV-CR VI\) – Groupe de travail de la prestation de services et des partenariats](#) et la [résolution 6 \(XV-CR VI\) – Groupe de travail du développement et des applications des techniques](#).

5.1.4 Le bénévolat dans le cadre des travaux du Conseil régional VI

5.1.4.1 Le Conseil régional a rappelé que le Conseil exécutif, à sa soixantième session (juin 2008), avait approuvé en principe les suggestions des présidents de la Commission des systèmes de base et de la Commission d'hydrologie, qui estimaient qu'il fallait reconnaître comme il convient le mérite des experts qui se disent prêts à consacrer du temps à l'exécution des

activités prévues par les commissions techniques et les conseils régionaux. Il a prié instamment le Secrétaire général d'envisager un système commun permettant de leur témoigner cette reconnaissance. Il a aussi prié instamment les représentants permanents de faciliter la participation et la contribution volontaire d'experts, non seulement des SMHN mais aussi d'autres institutions, aux activités de l'OMM.

5.1.4.2 À cet égard, le Conseil régional a décidé qu'il convenait d'accorder au bénévolat dans le cadre des travaux (nomination, suivi des résultats et reconnaissance du mérite) des groupes de travail et des équipes spéciales l'attention et la reconnaissance qu'il requiert.

5.1.4.3 À cette occasion, le Conseil régional a vivement remercié les présidents et les membres des groupes de travail ainsi que les rapporteurs qui ont collaboré avec efficacité à ses travaux pendant l'intersession en reconnaissant le travail précieux qu'ils avaient fourni.

5.2 RATIONALISATION DE LA GESTION DE L'ORGANISATION ET DU CONTRÔLE DE SES ACTIVITÉS (point 5.2)

Planification stratégique de l'OMM – Aspects régionaux

5.2.1 Le Conseil régional a noté que l'Organisation avait adopté un mode de gestion axé sur les résultats, et que le Plan stratégique de l'OMM, le Plan opérationnel de l'OMM, de même que le système de suivi et d'évaluation en faisaient parties intégrantes. Il a en outre noté que le Conseil exécutif à ses soixantième et soixante et unième sessions avait approuvé les principes directeurs et le calendrier concernant l'élaboration du projet de Plan stratégique de l'OMM pour la période 2012-2015 d'ici avril 2010.

5.2.2 Le Conseil régional a rappelé la résolution 11 (EC-LX), en vertu de laquelle celui-ci reconnaît la nécessité d'établir des synergies entre le Plan stratégique de l'OMM, les plans stratégiques régionaux et les plans stratégiques nationaux (des Membres), et demande instamment aux conseils régionaux de participer activement, en temps utile, à la préparation des prochains Plan stratégique et Plan opérationnel de l'OMM.

5.2.3 Le Conseil régional a approuvé les recommandations adoptées par le Conseil exécutif à sa soixante et unième session concernant la structure générale du prochain Plan stratégique fondée sur un ensemble de besoins de la société à l'échelle du globe. Il a aussi approuvé l'utilisation de la «chaîne de résultats»: Axes stratégiques → Résultats escomptés → Résultats clés → Réalisations attendues → Activités comme structure de la planification stratégique.

5.2.4 Le Conseil régional a fait sienne la recommandation adoptée par le Conseil exécutif à sa soixante et unième session visant à associer les conseils régionaux et les commissions techniques à la définition des résultats escomptés, des indicateurs de performance clés, des résultats clés à atteindre et d'un nombre gérable de critères de mesure des performances connexes, et à veiller à ce que ces outils répondent aux besoins des Membres et qu'ils relèvent bien des domaines d'activité de l'Organisation. La contribution de ces acteurs faciliterait en outre la définition de données de référence et d'objectifs réalistes. Notant que le Secrétariat a l'intention d'élaborer le premier projet exhaustif du Plan stratégique et du Plan opérationnel d'ici à décembre 2009, le Conseil régional a demandé au nouveau président élu et au Groupe de gestion d'engager des consultations avec les Membres à ce sujet et de veiller ainsi à ce que les contributions des Membres du CR VI soient prises en considération, lors de l'élaboration du prochain Plan stratégique de l'OMM.

5.2.5 En ce qui concerne les besoins de la société à l'échelle du globe, le Conseil régional s'est dit favorable à l'idée de démontrer les atouts dont dispose l'OMM et la contribution unique que l'Organisation peut apporter à la satisfaction de ces besoins, ceci afin de la distinguer clairement des autres organisations internationales dont les programmes ou les plans d'action stratégiques poursuivent les mêmes objectifs ou des objectifs similaires. Notant que le Conseil

exécutif à sa soixante et unième session avait recommandé qu'une brève description des réalisations majeures de l'OMM illustrée de statistiques, de tableaux et de graphiques soit réalisée pour mettre en lumière les compétences et la contribution spécifiques de l'Organisation, le Conseil régional a exprimé le souhait que ce mode d'approche soit également appliqué à l'échelle régionale et il a demandé au Groupe de gestion de travailler à la préparation de ce type de matériel de sensibilisation.

5.2.6 Le Conseil régional a approuvé la décision prise par le Conseil exécutif en vue d'élaborer des documents de planification distincts, qui comprendraient un Plan stratégique et un Plan opérationnel de l'OMM, ainsi qu'un plan opérationnel et budget du Secrétariat. Un document complémentaire devrait être établi sous la forme d'un résumé stratégique de l'OMM, lequel serait formulé de manière à susciter l'intérêt des personnes extérieures à l'Organisation, et en particulier des instances qui décident du financement des SMHN et du Secrétariat.

5.2.7 Le Conseil régional a noté que le Conseil exécutif avait demandé aux commissions techniques et aux conseils régionaux de faire en sorte que leurs futurs plans opérationnels (objectifs, résultats attendus, indicateurs de performance et calendrier de mise en œuvre) soient pleinement harmonisés avec le prochain Plan stratégique de l'OMM, en particulier avec les axes stratégiques et les résultats escomptés pertinents. À cet égard, il a demandé au Groupe de gestion d'engager des consultations avec l'ensemble des Membres pour la révision du Plan stratégique et du Plan d'action régionaux, ainsi que la validation et la mise à jour des priorités régionales, le cas échéant, le but étant de disposer d'une version parfaitement cohérente peu de temps après l'adoption du nouveau Plan stratégique de l'OMM par le Seizième Congrès.

Plan stratégique du CR VI pour le renforcement des Services météorologiques et hydrologiques de la Région (2008-2011)

5.2.8 Le Conseil a rappelé qu'à l'occasion de sa quatorzième session (Heidelberg, Allemagne, septembre 2005) il avait décidé, aux termes de la résolution 22 (XIV-CR VI), que serait élaboré, en concordance avec le Plan à long terme de l'OMM, un Plan stratégique régional pour l'amélioration des Services météorologiques et hydrologiques nationaux de la Région VI (Europe) (dénommé ci-après Plan stratégique du CR VI). Il avait en outre adopté le Plan d'action du CR VI qui serait mis en œuvre en attendant que le Plan stratégique soit lui-même adopté. Le Conseil avait établi une équipe spéciale chargée de concevoir le projet de Plan stratégique sur la base des orientations qu'il avait formulées lors de cette session, et en coopération étroite avec son Groupe de gestion.

5.2.9 Le Conseil régional a salué l'excellent travail accompli par l'équipe spéciale, notant que le projet de Plan avait été élaboré en concertation avec les pays Membres de la Région. Une enquête approfondie à l'échelle régionale et deux conférences techniques sur la planification stratégique ont par ailleurs été organisées pour faire en sorte que les priorités régionales et les résultats escomptés correspondants définis dans le Plan fassent d'un large consensus entre les Membres du Conseil.

5.2.10 Le Conseil a également noté que le Plan stratégique du CR VI était en totale conformité avec le Plan stratégique de l'OMM adopté par le Quinzième Congrès en mai 2007. Les axes stratégiques et les résultats escomptés du Plan stratégique de l'Organisation ont en effet servi de référence pour l'élaboration du Plan régional dans lequel ils ont été détaillés en tenant compte des besoins, des priorités et des ressources de la Région.

5.2.11 Le Conseil a salué l'adoption par le président, en janvier 2008, du Plan stratégique du CR VI, considérant qu'il s'agit là d'un acquis décisif pour la Région, et a rendu hommage à tous ceux qui ont contribué à ce succès. Le Plan stratégique du CR VI est devenu un modèle pour les autres Régions. Le Conseil a félicité en particulier les membres de l'équipe spéciale, le Groupe de gestion et le président qui ont été parmi les artisans majeurs du premier Plan stratégique du CR VI.

Mise en œuvre du Plan stratégique du CR VI pour le renforcement des Services météorologiques et hydrologiques de la Région (2008-2011)

5.2.12 Le Conseil est convenu que l'application du Plan stratégique du CR VI serait l'une de ses activités prioritaires durant la prochaine intersession. Il a noté à cet égard que le Plan stratégique serait mis en œuvre par le biais d'un Plan d'action (ou Plan opérationnel) répertoriant plusieurs ensembles de tâches spécifiques et de réalisations attendues et indiquant pour chacun d'eux le groupe responsable et les délais à respecter. La première version de ce Plan d'action est présentée à l'annexe C du Plan stratégique du CR VI.

5.2.13 Le Conseil a par ailleurs relevé que le Plan stratégique et le Plan d'action devaient être considérés comme des documents à caractère évolutif, dans le contexte d'un monde en mutation rapide, permettant de tirer parti des perspectives qui se présentent et de relever les défis à venir. Le Conseil a donc estimé que la planification stratégique devait être envisagée comme un processus continu associé au contrôle et à l'évaluation des activités de mise en œuvre. Le contrôle de la mise en œuvre et la planification devraient ainsi représenter une part essentielle du mandat du Groupe de gestion du CR VI.

5.2.14 Ayant pris note du rôle fondamental que tiennent les groupes de travail dans l'élaboration du Plan d'action régional, le Conseil a demandé à son Groupe de gestion de revoir le Plan d'action dans le contexte de l'élaboration des programmes de travail des organes subsidiaires récemment constitués afin de veiller à ce que ces programmes répondent aux objectifs du Plan stratégique et du Plan d'action. Il a estimé à ce sujet que le Plan d'action régional servirait en quelque sorte de synthèse des programmes de travail pour les groupes de travail.

5.2.15 Le Conseil a noté que le Conseil exécutif, dans sa résolution 11 (EC-LX), avait instamment prié les pays Membres de tenir compte des Plans d'action (ou plans opérationnels) et des Plans stratégiques élaborés à l'échelle de l'Organisation et à l'échelle régionale pour établir leurs programmes nationaux. Le Conseil régional est donc convenu que la planification devrait être établie à trois niveaux: mondial, régional et national, soulignant qu'une cohérence parfaite devrait être assurée entre les divers éléments de la planification pour permettre un passage sans heurts d'un plan et d'un niveau à l'autre.

5.2.16 Le Conseil a noté que la mise en œuvre du Plan d'action dépendait en premier lieu des Membres du CR VI eux-mêmes. Elle est en effet assurée essentiellement par ces derniers, individuellement ou en groupe, avec l'assistance des organes compétents de l'OMM et du Secrétariat et avec l'appui d'institutions financières nationales ou internationales. Le Conseil a donc estimé que pour atteindre les objectifs fixés, il était essentiel que les programmes et les plans élaborés par les pays Membres soient en parfait accord avec le Plan stratégique de l'OMM et avec les Plans stratégiques régionaux. Le Conseil a par ailleurs encouragé ses Membres à mettre leurs plans nationaux en conformité avec le Plan stratégique et le Plan d'action du CR VI ou, s'ils n'en disposent pas encore, à s'inspirer de ces derniers pour en établir un. Il a demandé à son Groupe de gestion de suivre l'évolution des plans ou programmes nationaux existants au regard des objectifs du Plan stratégique et du Plan d'action du CR VI et de prêter si nécessaire assistance aux Membres pour élaborer leurs plans nationaux.

Résultats de la Conférence technique

5.2.17 Le Conseil régional a pris note du point de vue de la Conférence technique sur la mise en œuvre du Plan stratégique du CR VI: renforcer les SMHN européens dans l'intérêt de la collectivité, qui s'est tenue avant la session.

5.2.18 Le Conseil régional a noté que la Conférence avait reconnu la nécessité d'améliorer la qualité des produits et de mieux les adapter aux besoins des utilisateurs. Il a donc demandé à son Groupe de gestion de se pencher sur les enjeux régionaux recensés lors de l'élaboration des programmes de travail des organes subsidiaires:

- Valorisation de l'image des SMHN, par exemple au moyen d'études socio-économiques;
- Mise à contribution de partenaires extérieurs (Union européenne, GMES, Banque mondiale, etc.), y compris pour la mobilisation de ressources;
- Harmonisation des politiques en matière de données dans la Région;
- Nouvelles exigences pour les milieux météorologiques découlant des dispositions réglementaires relatives au Ciel unique européen (notamment en matière de gestion de la qualité);
- Suite à donner à la CMC-3 en ce qui concerne la prestation de services climatologiques (conformément aux indications données dans les exposés des compagnies d'assurance et du Hadley Centre);
- Mise en œuvre du WIGOS et du SIO par des moyens tels que des projets pilotes;
- Renforcement du dialogue avec le secteur privé;
- Collaboration des milieux hydrologiques et météorologiques et contribution des services hydrologiques à la surveillance et à l'évaluation des ressources en eau;
- S'agissant des capacités, réduction de l'écart entre les Services hydrométéorologiques des pays développés et des pays en développement de la Région, en évitant les effets négatifs éventuels des niveaux différents d'investissement.

5.2.19 Parmi les diverses manières possibles de faire face à ces enjeux, la Conférence a considéré que le CR VI avait bien organisé la coopération avec des partenaires régionaux tels que le CEPMMT, EUMETSAT et EUMETNET. Ces atouts ont été exploités au profit de tous les Membres de la Région VI, comme en témoignent les exemples récents suivants:

- La fourniture gratuite du service EUMETCast/BMD à tous les Membres de la Région VI;
- La possibilité d'accès au portail de contrôle de la qualité EUCOS pour tous les Membres de la Région VI;
- L'exploitation opérationnelle des données EUMETSAT pour les Membres de la Région VI ne faisant pas partie d'EUMETSAT;
- L'utilisation de mécanismes de «jumelage» afin de faciliter le passage aux codes déterminés par des tables et la mise en œuvre du SIO.

5.2.20 Le Conseil régional a demandé que le compte rendu de la Conférence technique et tous les exposés présentés soient mis à la disposition de tous les Membres.

6. QUESTIONS D'ACTUALITÉ ET DÉFIS À RELEVER (point 6 de l'ordre du jour)

6.1 DÉFIS SOCIO-ÉCONOMIQUES (point 6.1)

6.1.1 Le Conseil régional a donné son plein appui au travail réalisé par le Secrétariat et par les Membres en matière d'évaluation des avantages socio-économiques des services météorologiques, hydrologiques et climatologiques. Il a souligné que ses Membres devraient s'investir plus activement dans de telles études et activités de manière à démontrer aux différents secteurs d'utilisateurs tous les avantages qu'ils peuvent retirer des produits et des services.

6.1.2 Le Conseil régional a rappelé que le Plan stratégique du CR VI (2008-2011) tient dûment compte du Plan d'action élaboré lors de la Conférence internationale «Sécurité et avenir de l'humanité: les avantages socio-économiques des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques» qui s'est tenue à Madrid en mars 2007. Il a confirmé l'engagement de ses Membres pour relever les défis socio-économiques de la Région de manière plus avantageuse pour la société et l'économie. À cet effet, le Conseil régional a demandé au Groupe de gestion, lorsqu'il établira le programme de travail pour la prochaine intersession, d'axer la priorité sur les résultats escomptés décrits dans le Plan stratégique du CR VI ci-après:

- a) Identifier les principaux secteurs d'usagers dans les différents pays du CR VI;
- b) Nouer le dialogue et des relations de partenariat avec les secteurs d'usagers afin de comprendre leurs besoins;
- c) Préparer pour les pays de la Région des textes d'orientation sur l'évaluation des avantages socio-économiques des services et des applications;
- d) Organiser pour les pays de la Région des formations consacrées aux aspects socio-économiques de leurs activités;
- e) Quantifier et décrire les avantages socio-économiques des produits et services fournis dans la Région VI;
- f) Recueillir des informations à l'appui des modèles économiques et de leur conformité aux réglementations nationales et internationales;
- g) Réunir des informations à l'appui des études de cas mettant en évidence les avantages socio-économiques des produits et services fournis dans la Région;
- h) Partager les meilleures pratiques résultant des études et documentations ci-dessus.

6.2 RELATIONS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ (point 6.2)

6.2.1 Le Conseil régional a noté qu'il existait un secteur météorologique privé actif et en expansion en Europe, fournissant principalement des services aux clients commerciaux payant des redevances.

6.2.2 Le Conseil régional a en outre noté que les relations entre le secteur météorologique privé et les SMHN étaient variables et dépendaient dans une certaine mesure des activités commerciales individuelles des SMHN.

6.2.3 Dans le contexte du cadre légal applicable dans l'Union européenne (directive concernant la réutilisation des informations du secteur public (ISP)) et en conformité avec la résolution 40 (Cg-XII) de l'OMM ainsi que les règlements nationaux et internationaux pertinents, tous les SMHN des Membres faisant partie de l'Union européenne mettent leurs données essentielles à la disposition des prestataires de services du secteur privé aux fins d'une éventuelle réutilisation.

6.2.4 Un certain nombre de SMHN des Membres du CR VI sont également membres du groupement d'intérêt économique ECOMET. Le Conseil régional a noté avec satisfaction qu'ECOMET promouvait des pratiques communes visant à garantir un accès non-discriminatoire aux données et produits de ses membres, en accord avec les réglementations de la Commission européenne. ECOMET facilite aussi la fourniture au secteur privé des données émanant des SMHN et, dans certains cas, regroupe les jeux de données provenant de l'ensemble de la filière SMHN. Il aide ses membres à garantir des conditions identiques pour tous en matière de services commerciaux.

6.2.5 La plupart des SMHN du CR VI sont actuellement considérés par leurs gouvernements comme étant la seule source faisant autorité dans leur pays respectif en ce qui concerne la diffusion d'alertes de phénomènes météorologiques violents. Dans d'autres domaines de services, toutefois, la concurrence entre le secteur privé et les SMHN peut favoriser l'amélioration et l'efficacité accrue des prestations à certains usagers. Le Conseil régional a cependant noté qu'un financement à long terme par les Membres de l'infrastructure de base des SMHN était indispensable à la poursuite du développement des services.

6.2.6 Prenant acte de l'importance croissante du secteur privé dans la fourniture de services météorologiques, hydrologiques et climatologiques aux usagers de la Région, le Conseil régional a étudié la nécessité d'amorcer ou d'améliorer le dialogue entre les SMHN et les fournisseurs de services privés. À cet égard, il a estimé qu'une conférence régionale permettrait d'étudier plus en détail cette question et s'est félicité de l'intention de la Fédération de Russie d'envisager d'accueillir une telle conférence en 2010 ou 2011.

6.2.7 Le Conseil régional a invité le Groupe de gestion ainsi que le Groupe de travail de la prestation de services et des partenariats récemment créé à suivre de près la question et à consulter les parties prenantes le cas échéant.

6.3 MÉTÉOROLOGIE AÉRONAUTIQUE (point 6.3)

6.3.1 Le Conseil régional a pris note du rapide développement du Ciel unique européen (CUE) et des effets du nouveau découpage de l'espace aérien sur la fourniture de services météorologiques à l'aviation en Europe. La nécessité d'établir une coordination entre les fournisseurs de services à la navigation aérienne appartenant à un seul bloc d'espace aérien fonctionnel (FAB) a notamment été considérée comme la priorité absolue et le Conseil régional a exhorté ses Membres à examiner les étapes suivantes jugées nécessaires à une telle coopération:

- a) Établir de bonnes relations de travail avec les autorités qui ont été chargées de la mise en œuvre du FAB par les États participants;
- b) Intensifier la coopération au sein d'un FAB concernant la compatibilité, l'interopérabilité et les réglementations et procédures nationales;
- c) Prendre les dispositions techniques et réglementaires nécessaires pour l'échange d'informations météorologiques à l'appui de la veille météorologique et pour l'émission de renseignements SIGMET/AIRMET et de toutes autres données, produits et services transfrontaliers;
- d) Entreprendre des études de faisabilité concernant l'amélioration des centres de veille météorologique conformément à la résolution 18 (Cg-XV);
- e) Coordonner leurs efforts et leurs contributions en faveur du programme de recherche-développement SESAR destiné à faciliter la conception du futur système de gestion du trafic aérien du «ciel unique européen».

6.3.2 Le Conseil régional a en outre pris note des implications de l'harmonisation de la fourniture de services sur le recouvrement des coûts et a souligné que les coûts d'harmonisation, de maintenance et de modernisation de l'infrastructure nécessaire dans le cadre de la veille météorologique devaient apparaître dans tout projet d'amélioration des services.

6.3.3 Le cadre CUE doit faire partie intégrante du nouveau concept de fonctionnement de Gestion globale du trafic aérien (ATM) élaboré par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le Conseil régional a fortement encouragé les Membres qui ne font pas encore partie du Cadre CUE et de la nouvelle structure des blocs d'espace aérien fonctionnel (FAB) de suivre de près ces évolutions et d'envisager les développements nécessaires en matière d'infrastructures et

de ressources humaines à la lumière de la mise en œuvre du CUE. Une telle planification doit bénéficier de la coopération bilatérale ou multilatérale avec les prestataires de services météorologiques déjà certifiés pour le Ciel unique européen.

6.3.4 À cet effet, le Conseil régional a recommandé d'organiser en 2010 ou 2011 un atelier consacré à la mise en œuvre du CUE auquel participeraient les Membres qui ne sont pas encore parties prenantes dans le CUE.

6.3.5 Le Conseil régional s'est félicité que la commission européenne ait reconnu la nécessité d'atténuer les incidences de l'aviation sur l'environnement en général et sur le changement climatique en particulier. Les Membres ont été invités à suivre de près ces développements et à étudier des moyens de contribuer efficacement à cette initiative – par exemple en encourageant la coopération avec les compagnies aériennes dans les projets de surveillance atmosphérique, la fourniture de données opérationnelles (par exemple les données AMDAR haute résolution) pour favoriser les approches en descente continue et l'atténuation éventuelle de nuages cirrus induits par les traînées de condensation.

6.3.6 Notant que pour plusieurs Membres du Conseil régional, les services météorologiques sont fournis à l'aviation par des entités séparées, relevant généralement des prestataires de services pour la navigation aérienne (ANSP), de l'administration de l'aviation civile ou du Ministère des transports, les participants à la session ont fait valoir que la coopération avec ces entités n'était pas toujours harmonieuse et efficace. Une coopération réduite pourrait entraîner une répétition des mêmes activités, rendre les services inefficaces, empêcher l'utilisation optimale des infrastructures météorologiques existantes, entraver les possibilités pour les SMHN d'obtenir un recouvrement des coûts équitable pour les services de base et empêcher la communication continue des informations de l'OMM aux prestataires de services météorologiques destinés à l'aéronautique. Le Conseil régional a encouragé tous les Membres se trouvant dans une telle situation d'établir des procédures de coordination régulières, ouvertes et garantissant des avantages mutuels.

6.4 POLITIQUE EN MATIÈRE DE DONNÉES (point 6.4)

6.4.1 Le Conseil régional a noté que la majorité des Membres faisant partie du réseau de Services météorologiques européens (EUMETNET) avait adopté la «Déclaration d'Oslo» qui définit les objectifs et les principes directeurs communs pour l'élaboration des politiques en matière de données des membres d'EUMETNET, du CEPMMT et d'EUMETSAT ainsi que le développement de services en ligne connexes. Ces objectifs et ces principes directeurs concordent avec le cadre légal fourni par l'Union européenne, et notamment sur la directive concernant la réutilisation des informations du secteur public (ISP) et la directive établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE).

6.4.2 Le Conseil régional a en outre fait remarquer que la Déclaration d'Oslo d'EUMETNET tenait compte du développement d'Internet et des technologies du Web qui modifient radicalement les attentes du grand public, les moyens d'accès aux informations et le partage des données et produits destinés au public. Les politiques convenues par les membres d'EUMETNET visent par conséquent à faciliter l'accès aux informations et produits météorologiques sur une base non-discriminatoire, conformément aux réglementations internationales et nationales pertinentes et aux résolutions correspondantes de l'OMM. La Déclaration encourage également le développement des services en ligne et l'expansion de produits graphiques à disposition du public tout en poursuivant les politiques de licences sur les produits et services numériques sous-jacents.

6.4.3 Considérant que la Déclaration d'Oslo constituait une étape majeure dans le processus d'harmonisation des politiques en matière de données dans la Région, le Conseil régional a incité tous ses Membres à dûment tenir compte des objectifs et des principes directeurs qui y sont mentionnés et est convenu que cette question devrait être examinée plus avant par le Groupe de gestion, alors que les aspects techniques relèveraient du nouveau Groupe de travail du

développement et des applications des techniques. Le Conseil régional est d'avis que la Déclaration d'Oslo d'EUMETNET pourrait servir de référence pour préparer la future politique de données régionale, en prenant dûment en compte des cadres légaux de tous les Membres du CR VI.

7. BUREAU RÉGIONAL DE L'OMM POUR L'EUROPE (point 7 de l'ordre du jour)

7.1 Le Conseil régional s'est félicité d'un certain nombre de mesures prises par le Secrétaire général en ce qui concerne la structure et l'organisation du Secrétariat, en particulier celles relatives aux bureaux régionaux de l'OMM et au Département du développement et des activités régionales (DRA), dans le but de faciliter la fourniture de services aux Membres et de conforter les partenariats instaurés avec des institutions et organisations nationales et régionales. À cet égard, ce Département avait été créé afin d'assurer une mise en œuvre souple et efficace des activités, dans le cadre du Programme régional et du Programme de coopération technique.

7.2 Le Conseil régional a noté avec satisfaction qu'à la suite de la requête exprimée lors de sa quatorzième session (Heidelberg, septembre 2005), le Secrétaire général a transformé, en novembre 2006, l'ancien Bureau sous-régional pour l'Europe en Bureau régional. Lors de la session, il a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses efforts visant au renforcement du Bureau régional pour l'Europe (EUR) afin de répondre aux besoins des Membres de la Région.

7.3 Le Conseil régional a passé en revue les activités menées par le Bureau depuis sa quatorzième session. Il a noté que le Bureau s'acquittait de ses fonctions et de ses responsabilités en tant que partie intégrante du Secrétariat de l'OMM. Il a relevé par ailleurs que le Bureau avait servi efficacement le président, le vice-président et les organes subsidiaires du Conseil régional dans l'exercice de leurs responsabilités. Il a exprimé sa reconnaissance au Secrétaire général et au personnel du Bureau pour le soutien constant qu'ils ont apporté aux activités du Conseil régional durant l'intersession.

7.4 Le Conseil régional a attiré l'attention sur les résultats importants qui ont été obtenus dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique du CR VI pour le renforcement des Services météorologiques et hydrologiques de la Région (2008-2011). Il a remercié le Bureau régional pour l'Europe (EUR) pour avoir contribué dans une large mesure à obtenir ce résultat majeur.

7.5 Le Conseil régional a déclaré qu'il approuvait totalement le haut niveau de priorité accordé par l'EUR à l'engagement de mesures destinées à combler les insuffisances identifiées et à élever le niveau des services météorologiques et hydrologiques des pays en développement et des pays à économie en transition de la Région. Le Conseil a également pris note du partenariat fructueux qui a été établi avec des partenaires régionaux et mondiaux, par exemple avec la Commission européenne et la Banque mondiale, afin de définir des mécanismes de financement appropriés, visant à appuyer les initiatives de renforcement des capacités.

Activités proposées

7.6 Le Conseil régional a salué les plans visant à accroître l'efficacité de l'EUR pour lui permettre de fournir les services requis à ses Membres. Il a appuyé pleinement la nécessité d'utiliser davantage les technologies de l'information et en particulier d'améliorer constamment les pages Web du bureau régional ainsi que la base de données par pays, la « première phase » des opérations devant commencer avant la fin de l'année 2009. Reconnaisant les avantages attendus et conscient du fait que des ressources supplémentaires seront nécessaires, le Conseil régional a encouragé ses Membres qui étaient en mesure de le faire à fournir de l'aide à l'EUR pour améliorer ses capacités informatiques, notamment par un détachement temporaire de personnel.

7.7 En outre, le Conseil régional s'est déclaré favorable au renforcement du rôle de l'EUR dans l'objectif de fournir un service d'information « à guichet unique » pour l'ensemble des activités principales du CR VI, d'encourager les réalisations de ses Membres et de renforcer la coopération

et la collaboration multinationales. Le Conseil régional a demandé en particulier à l'EUR de poursuivre ses fonctions de coordination avec les organisations partenaires régionales telles que le CEPMMT, EUMETSAT et EUMETNET, afin de renforcer l'intégration de l'infrastructure régionale et de faire en sorte que tous les Membres utilisent davantage les connaissances, compétences et services existants.

7.8 Le Conseil régional est convenu que l'EUR devrait contribuer à identifier des insuffisances dans la fourniture des services météorologiques et hydrologiques demandés dans la Région, analyser les raisons et les solutions possibles en coordination avec les départements techniques concernés. La réduction des écarts et l'harmonisation du niveau des services grâce au renforcement des capacités et au transfert de technologie devraient compter parmi les principales priorités du Bureau régional. À cet égard, il conviendrait de veiller tout particulièrement à fournir un niveau équivalent d'assistance à toutes les sous-régions qui en ont besoin.

7.9 Le Conseil régional a souligné le rôle important que doit jouer l'EUR dans la coordination de la mise en œuvre du Plan stratégique du CR VI et du Plan d'action correspondant. Ayant pris note que ces activités de mise en œuvre constitueraient l'essentiel de son programme de travail pendant la prochaine intersession, le Conseil régional a demandé à l'EUR de travailler étroitement avec le groupe de gestion sur le futur renforcement du Plan d'action, avec des tâches concrètes et des délais pour les réalisations et résultats escomptés, conformément aux priorités régionales fixées et aux résultats attendus. En outre, l'EUR devrait aider les Membres à élaborer des plans d'action nationaux, si nécessaire, basés sur le Plan stratégique régional.

8. CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES (point 8 de l'ordre du jour)

8.1 Les conférences scientifiques ci-après ont été présentées durant la session:

- a) Meteosat – Third Generation (MTG) (Météosat – Troisième génération (MTG)), par M. Sergio Rota, Directeur associé pour les programmes GEO, EUMETSAT;
- b) Ensemble forecasting for the Region (Prévisions d'ensemble pour la Région), par M. David Burrige, Directeur du Bureau international du programme THORPEX;
- c) Limited Area Modelling for NWP in Europe (Utilisation de modèles à domaine limité pour la prévision numérique du temps en Europe), par M. Piet Termonia, de l'Institut royal météorologique de Belgique.

8.2 Le Conseil régional a remercié les conférenciers pour l'intérêt et la grande qualité de leurs communications.

9. EXAMEN DES RÉSOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL RÉGIONAL AINSI QUE DES RÉSOLUTIONS PERTINENTES DU CONSEIL EXÉCUTIF (point 9 de l'ordre du jour)

9.1 Le Conseil régional a examiné celles de ses résolutions qui étaient encore en vigueur à l'ouverture de sa quinzième session.

9.2 Le Conseil régional a noté que la plupart de ses résolutions antérieures avaient été remplacées par de nouvelles résolutions adoptées pendant la session. Il a cependant estimé que, même si certaines résolutions avaient été incorporées dans les publications pertinentes de l'OMM, d'autres devaient être maintenues en vigueur.

9.3 En conséquence, le Conseil régional a adopté la [résolution 7 \(XV-CR VI\) – Examen des résolutions et des recommandations antérieures du Conseil régional](#).

9.4 Le Conseil régional a en outre considéré que la résolution 9 (EC-LVIII) sur le rapport de sa quatorzième session ne devait pas être maintenue en vigueur.

10. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU (point 10 de l'ordre du jour)

M. Ivan Čačić (Croatie) et M. Mieczyslaw Ostojki (Pologne) ont été élus à l'unanimité respectivement président et vice-président du Conseil régional VI (Europe).

11. DATE ET LIEU DE LA SEIZIÈME SESSION (point 11 de l'ordre du jour)

11.1 Conformément à la règle 170 du Règlement général de l'OMM, le président du Conseil régional devra déterminer pendant l'intersession la date et le lieu de la seizième session avec le Président de l'Organisation météorologique mondiale et après consultation du Secrétaire général.

11.2 Le Conseil régional a noté avec intérêt l'offre de la Serbie d'accueillir sa prochaine session, ce qui doit encore être confirmé.

12. CLÔTURE DE LA SESSION (point 12 de l'ordre du jour)

12.1 M. J. Lengoasa, représentant du Secrétaire général, a remercié le Gouvernement belge ainsi que M. H. Malcorps, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'OMM, et ses collaborateurs pour leur accueil chaleureux et l'excellence des dispositions prises pour la session. Il a exprimé sa sincère gratitude au président sortant pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les activités du Conseil régional et les efforts qu'il a déployés pour changer les modalités de travail et harmoniser les activités du Conseil. M. Lengoasa a remercié tous les délégués de leur participation active aux travaux de la quinzième session du Conseil régional et les a assurés que le Secrétariat ferait tout son possible pour que les décisions prises à cette occasion soient suivies d'effet.

12.2 Au nom du pays hôte, M. Malcorps a félicité tous les délégués pour la qualité du travail accompli durant la session. Il a fait valoir que ce type de réunion ne servait pas seulement à coordonner activités et programmes de travail mais favorisait aussi le dialogue entre les cultures et la confiance mutuelle. Il a adressé ses remerciements à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à assurer le succès de la session.

12.3 M. D. Keuerleber-Burk, président sortant du Conseil régional VI, s'est félicité du travail accompli durant la session. Il a salué l'esprit positif qui a présidé aux délibérations consacrées à des thèmes controversés et favorisé l'émergence d'un consensus. Bien que les grandes priorités de la prochaine intersession aient été fixées, M. Keuerleber-Burk a rappelé aux participants que le monde changeait rapidement et qu'il n'était plus possible de travailler uniquement dans le cadre d'un plan quadriennal. Il a souligné que la nouvelle structure de travail adoptée durant la session, caractérisée par des groupes de travail moins nombreux et plus restreints et par la possibilité de constituer des équipes spéciales pour des tâches précises, fournirait la souplesse nécessaire face aux nouveaux enjeux. Des responsabilités accrues seraient confiées au président et au Groupe de gestion du Conseil régional, qui seraient appelés à moduler les priorités en fonction des besoins et des circonstances. M. Keuerleber-Burk a félicité le nouveau président, M. Čačić, et le nouveau vice-président, M. Ostojki, et leur a souhaité bonne chance dans leurs futures fonctions. Il s'est dit persuadé qu'ils se montreraient à la hauteur de la tâche difficile qui les attend et que, malgré les fortes contraintes budgétaires, ils auraient l'énergie nécessaire pour présider aux destinées du Conseil régional en apportant les innovations qui s'imposent. Il a exprimé sa gratitude à tous ceux qui l'ont soutenu durant son mandat et s'est dit satisfait d'avoir pu servir les intérêts des Membres du CR VI et contribuer à l'objectif commun consistant à améliorer la sécurité et le bien-être dans la Région VI et ailleurs dans le monde.

12.4 La quinzième session du Conseil régional VI (Europe) a pris fin le 23 septembre 2009 à 15 h 33.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

Résolution 1 (XV-CR VI)

CONSTITUTION D'UN RÉSEAU DE CENTRES CLIMATOLOGIQUES RÉGIONAUX DANS LA RÉGION VI (EUROPE)

LE CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE),

Notant:

- 1) La résolution 8 (XIV-CR VI) – Reconduction du Groupe de travail des questions relatives au climat,
- 2) La résolution 9 (XIV-CR VI) – Établissement d'un réseau de centres climatologiques régionaux dans la Région VI,
- 3) Le rapport que lui a présenté à sa quinzième session son Groupe de travail des questions relatives au climat,
- 4) Le *Rapport final abrégé et résolutions du Quinzième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 1026), sections 3.1 et 3.2,
- 5) Le *Rapport final abrégé, résolutions et recommandations de la quatorzième session de la Commission des systèmes de base* (OMM-N° 1040),
- 6) Les amendements pertinents au *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision* (OMM-N° 485),

Conscient:

- 1) De l'attention accrue portée au niveau mondial aux changements climatiques, des vulnérabilités socio-économiques qu'ils entraînent et de la nécessité d'étayer la prise de décision en matière d'adaptation à la variabilité du climat et aux changements climatiques par des informations climatologiques régionales plus détaillées,
- 2) De l'élaboration d'un Plan de mise en œuvre détaillé pour le réseau de centres climatologiques régionaux (CCR) de la Région VI,
- 3) Du fait que plusieurs Membres de la Région VI ont accepté que leurs institutions jouent un rôle, en tant que contributeur et en tant qu'institution principale, dans la phase pilote du réseau de CCR proposé,
- 4) Du fait qu'à sa soixante et unième session, le Conseil exécutif a entériné les amendements au *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision*, Volume 1 – Aspects mondiaux, permettant d'inclure dans le Règlement technique de l'OMM la procédure officielle pour la désignation par l'OMM de centres climatologiques régionaux et de réseaux de CCR,

Décide:

- 1) De mettre en œuvre le réseau pilote de CCR de la Région VI jusqu'à fin 2010 avec la structure de départ énoncée ci-après (avec indication des consortiums de Services météorologiques et hydrologiques nationaux de chaque pôle et des centres principaux):
 - a) Pôle de CCR du CR VI sur les données climatologiques (De Bilt):
 - Institut météorologique royal des Pays-Bas (KNMI)/Pays-Bas (centre principal);
 - Météo-France/France;
 - Service météorologique (OMSZ)/Hongrie;
 - Institut météorologique norvégien/Norvège;
 - Service hydrométéorologique de la République de Serbie (RHMS)/Serbie;
 - Institut suédois de météorologie et d'hydrologie (SMHI)/Suède;
 - Service météorologique turc (TSMS)/Turquie;
 - b) Pôle de CCR du CR VI sur la surveillance du climat (Offenbach):
 - Deutscher Wetterdienst (DWD)/Allemagne (centre principal);
 - Armstatehydromet/Arménie;
 - Météo-France/France;
 - KNMI/Pays Bas;
 - RHMS/Serbie;
 - TSMS/Turquie;
 - c) Pôle de CCR du CR VI sur la prévision à longue échéance (Toulouse/Moscou):
 - Météo-France/France et ROSHYDROMET/Fédération de Russie (centres principaux, conjointement);
 - Institut météorologique norvégien/Norvège;
 - RHMS/Serbie;
 - TSMS/Turquie;
- 2) Que la formation à l'utilisation des produits et services opérationnels des CCR, fonction obligatoire pour la désignation des centres climatologiques régionaux, sera intégrée dans les activités des trois pôles mentionnés ci-dessus;
- 3) Que la structure du réseau de CCR de la Région VI devra rester flexible tout au long de la phase pilote et au delà afin de lui permettre d'évoluer en fonction des besoins des Membres;
- 4) De veiller à ce que d'ici la fin de la phase pilote le réseau de CCR de la Région VI satisfasse aux critères de désignation officielle pour toutes les fonctions à caractère obligatoire et à ce que les institutions concernées mettent à disposition leur catalogue de services;
- 5) De désigner un centre de coordination pour le réseau de CCR de la Région VI, qui sera le contact officiel et formel de l'ensemble du réseau, et de le charger de coordonner les activités du réseau et de mettre en place un site Web qui sera le point d'entrée unique pour le réseau, notant que ce centre de coordination sera l'un des centres principaux des pôles du réseau;
- 6) De faire régulièrement le point sur les besoins des Membres en matière d'informations, produits et services climatologiques et de s'assurer que les Membres bénéficient de services de pointe pour répondre à leurs besoins prioritaires;
- 7) De requérir la désignation formelle par l'OMM du réseau de CCR de la Région VI en 2011, par le biais de la procédure fixée par la Commission de climatologie et la Commission des systèmes de base qui est décrite dans le *Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision* (version 2009) et de charger son président de mettre en œuvre cette procédure dès que l'aptitude du réseau à remplir les fonctions obligatoires aura été jugée concluante et concrètement démontrée à la Commission de climatologie et à la Commission des systèmes de base;

- 8) Que la mise en œuvre du réseau de CCR de la Région VI, ainsi que la phase pilote précédant sa désignation officielle, seront coordonnées par le Groupe de travail des questions relatives au climat et à l'hydrologie relevant du CR VI, sous la direction du président du Conseil régional et du Groupe de gestion du CR VI;

Prie instamment:

- 1) Les institutions participant au réseau de CCR de fournir des informations sur le catalogue des services disponibles;
- 2) Les institutions participant au réseau de CCR de se doter d'autant de fonctions «hautement recommandées» pour les CCR que possible, afin de répondre aux besoins prioritaires des Membres;
- 3) Tous les centres mondiaux de production de prévisions à longue échéance de la Région d'appuyer ces efforts et de collaborer avec le réseau de CCR de la Région VI, notamment avec le pôle sur la prévision à longue échéance;
- 4) Le réseau de CCR de la Région VI de soutenir activement l'instauration et l'organisation de Forums régionaux sur l'évolution probable du climat dans la Région;
- 5) Tous les protagonistes de la mise en œuvre du réseau de CCR de la Région VI de se tenir au fait des résultats de la troisième Conférence mondiale sur le climat (Genève, 31 août–4 septembre 2009), et d'ajuster et/ou de renforcer les activités du réseau afin de s'aligner sur les mesures de suivi correspondantes adoptées par l'OMM;
- 6) Les pays Membres de la Région de contribuer à la mise en œuvre et au succès du réseau de CCR de la Région VI;

Prie:

- 1) Le Secrétaire général de fournir l'appui nécessaire pour permettre le succès du réseau de CCR de la Région VI et d'assurer une réelle collaboration entre le réseau de CCR de la Région et les CCR d'autres Régions;
- 2) Le Groupe de travail des questions relatives au climat et à l'hydrologie d'apporter son assistance au président du CR VI pour tout ce qui a trait à la mise en place des CCR;
- 3) Le président du CR VI de consulter la Commission de climatologie, la Commission des systèmes de base, le Secrétariat de l'OMM et le Groupe de travail des questions relatives au climat et à l'hydrologie relevant du CR VI afin d'assurer une bonne mise en œuvre des centres climatologiques régionaux;
- 4) Tous les Membres d'apporter leur soutien aux activités du réseau de CCR de la Région VI, d'utiliser les produits des centres et de rendre compte de l'efficacité de ces produits et des améliorations et ajustements éventuels à y apporter;
- 5) Toutes les institutions et tous les organes mettant en œuvre et/ou orientant le réseau de CCR de la Région VI de prendre dûment en compte les résultats de la troisième Conférence mondiale sur le climat, et notamment les aspects pertinents du Cadre mondial pour les services climatologiques.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 9 (XIV-CR VI).

Résolution 2 (XV-CR VI)**RÉSEAU SYNOPTIQUE DE BASE RÉGIONAL
ET RÉSEAU CLIMATOLOGIQUE DE BASE RÉGIONAL DE LA RÉGION VI**

LE CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE),

Notant:

- 1) La résolution 2 (XIV-CR VI) – Réseau synoptique de base régional,
- 2) La résolution 3 (XIV-CR VI) – Réseau climatologique de base régional de la Région VI,
- 3) Le *Manuel du Système mondial d'observation* (OMM-N° 544), Volume I, partie III, règles 2.1.3.1 – 2.1.3.5, ainsi que la définition du Réseau synoptique de base régional,
- 4) Le *Manuel du Système mondial de télécommunications* (OMM-N° 386), Volume I, partie I, supplément I-3, section 3,

Considérant:

- 1) Que la constitution et le maintien d'un Réseau synoptique de base régional (RSBR) composé de stations d'observation en surface et en altitude pouvant satisfaire les besoins des Membres et de la Veille météorologique mondiale représentent l'une des obligations les plus importantes des Membres en vertu de l'article 2 de la Convention de l'OMM,
- 2) Que le Quatorzième Congrès météorologique mondial s'est félicité de la mise en place d'un Réseau climatologique de base régional (RCBR) dans chacune des Régions de l'OMM et dans l'Antarctique et a prié les Membres de veiller à ce que leurs stations d'observation opérationnelles recueillent et transmettent les messages CLIMAT et CLIMAT TEMP conformément aux règlements en vigueur,

Décide:

- 1) Que les stations et les programmes d'observation énumérés dans l'annexe 1 de la présente résolution constituent le Réseau synoptique de base de la Région VI;
- 2) Que les stations énumérées dans l'annexe 2 de la présente résolution constituent le Réseau climatologique de base de la Région VI;

Prie instamment ses Membres:

- 1) De ne ménager aucun effort pour mettre en œuvre le plus rapidement possible les réseaux de stations du RSBR et du RCBR et les programmes d'observation énumérés dans les annexes 1 et 2 de la présente résolution;
- 2) De se conformer rigoureusement aux prescriptions du *Règlement technique* de l'OMM (OMM-N° 49), du *Manuel du Système mondial d'observation* (OMM-N° 544), du *Manuel des codes* (OMM-N° 306) et du *Manuel du Système mondial de télécommunications* (OMM-N° 386) en ce qui concerne les heures standard d'observation, les procédures mondiales et régionales de chiffrage et les normes de collecte de données;

Autorise son président à approuver, à la demande des Membres concernés et en consultation avec le Secrétaire général de l'OMM, les modifications mineures apportées à la liste des stations du RSBR et du RCBR conformément aux procédures décrites dans le *Manuel du Système mondial d'observation* (OMM-N° 544), Volume II — Aspects régionaux, Région VI (Europe).

NOTE: La présente résolution annule et remplace les résolutions 2 (XIV-CR VI) et 3 (XIV-CR VI).

Annexe 1 de la résolution 2 (XV-CR VI)

LISTE DES STATIONS QUI COMPOSENT LE RÉSEAU SYNOPTIQUE DE BASE RÉGIONAL DE LA RÉGION VI

N° de la station	Nom de la station	Observations
ALLEMAGNE		
10004	LV TW EMS	S
10015	HELGOLAND ISL	S
10020	LIST SYLT	S
10035	SCHLESWIG	S
10035	SCHLESWIG	R
10055	WESTERMARKELSDORF	S
10147	HAMBURG FUHLBUTTEL	S
10162	SCHWERIN	S
10184	GREIFSWALD	S
10184	GREIFSWALD	R
10200	EMDEN FP	S
10200	EMDEN FP	R
10224	BREMEN	S
10270	NEURUPPIN	S
10338	HANNOVER	S
10361	MAGDEBURG	S
10393	LINDENBERG	S
10393	LINDENBERG	R
10400	DUESSELDORF	S
10410	ESSEN	R
10438	KASSEL	S
10469	LEIPZIG SCHKEUDITZ	S
10488	DRESDEN KLOTZSCHE	S
10506	NUERBURG BARWEILER	S
10548	MEININGEN	S
10548	MEININGEN	R
10618	IDAR OBERSTEIN	R
10637	FRANKFURT MAIN AP	S
10685	HOF	S
10731	RHEINSTETTEN	S
10738	STUTTGART ECHTERDING	S
10739	STUTTGART SCHNARREN	R
10763	NUERNBERG	S
10771	KUEMMERSBRUCK	R
10788	STRAUBING	S
10852	AUGSBURG	S
10868	MUENCHEN OBERSCHLEI	R
10946	KEMPTEN	S
ARMÉNIE		
37682	AMASIA	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
37717	SEVAN OZERO	S
37788	YEREVAN ZVARTNOTS	S
37789	YEREVAN	R
AUTRICHE		
11010	LINZ HOERSCHING AP	S
11120	INNSBRUCK AP	S
11035	WIEN HOHE WARTE	S
11035	WIEN HOHE WARTE	R
11150	SALZBURG AP	S
11157	AIGEN IM ENNSTAL	S
11231	KLAGENFURT	S
11240	GRAZ THALERHOF AP	S
AZERBAÏDJAN		
37575	ZAKATALA	S
37675	GUBA	S
37735	GANDJA	S
37749	GOYCHAY	S
37756	MARAZA	S
37864	BINA	S
37985	LANKARAN	S
BÉLARUS		
26554	VERHNEDVINSK	S
26666	VITEBSK	S
26850	MINSK	S
26863	MOGILEV	S
26941	BARANOVICHI	S
26951	SLUTSK	S
33008	BREST	S
33019	PINSK	S
33036	MOZYR'	S
33041	GOMEL'	S
BELGIQUE		
06407	OOSTENDE AP	S
06447	UCCLE	S
06458	BEAUVECHAIN	R
06476	ST HUBERT	S
BOSNIE-HERZÉGOVINE		
14542	BANJA LUKA	S
14648	MOSTAR	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
14652	BJELASNICA	S
14654	SARAJEVO BEJELAVE	S
BULGARIE		
15502	VIDIN	S
15525	LOVETCH	S
15549	RAZGRAD	S
15552	VARNA	S
15614	SOFIA OBS	S
15614	SOFIA OBS	R
15640	SLIVEN	S
15655	BURGAS	S
15712	SANDANSKI	S
15730	KURDJALI	S
CHYPRE		
17600	PAPHOS AP	S
17607	ATHALASSA	R
17609	LARNACA AP	S
CROATIE		
14240	ZAGREB MAKSIMIR	S
14240	ZAGREB MAKSIMIR	R
14258	DARUVAR	S
14307	PULA/AERODROM	S
14330	GOSPIC	S
14370	SLAVONSKI BROD	S
14445	SPLIT MARJAN	S
14474	DUBROVNIK CILIP	S
DANEMARK, GROENLAND ET ÎLES FÉROÉ		
04203	KITSISSUT CAREY	S
04208	KITSISSORSUIT EDDER	S
04211	MITTARFIK UPERNAVIK	S
04213	QAARSUT MITTARFIA	S
04214	NUUSSUAATAA NUSSUAQ	S
04221	ILULISSAT	S
04224	AASIAAT MITTARFIA	S
04228	KITSISSUT ATTU	S
04231	KANGERLUSSUAQ	S
04234	SISIMIUT MITTARFIK	S
04241	MANIISOQ MITTARFIA	S
04250	NUUK	S
04253	UKIIVIK	S
04260	PAAMIUT	S
04266	NUNARSUIT	S
04270	NARSARSUAQ	S
04270	NARSARSUAQ	R
04272	QAQORTOQ	S
04285	ANGISOQ	S
04301	KAP MORRIS JESUP	S
04312	NORD AUT	S
04313	HENRIK KROEYER HOLME	S
04320	DANMARKSHAVN	S
04320	DANMARKSHAVN	R
04330	DANEBOG	S
04339	ILLOQQORTOORMIUT	S
04339	ILLOQQORTOORMIUT	R
04351	APUTITEEQ	S
04360	TASIILAQ	S
04360	TASIILAQ	R
04373	IKERMIIT	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
04382	IKERMIUARSUK	S
04390	PR CHRISTIAN SUND	S
04416	SUMMIT	S
06011	TORSHAVN	S
06011	TORSHAVN	R
06030	AALBORG	S
06060	KARUP	S
06070	TIRSTRUP	S
06120	ODENSE BELDRINGE	S
06180	KOEBENHAVN KASTRUP	S
06193	HAMMER ODDE	S
ESPAGNE		
08001	LA CORUNA	S
08001	LA CORUNA	R
08015	OVIEDO	S
08023	SANTANDER	S
08023	SANTANDER	R
08027	SAN SEBASTIAN IGUELDO	S
08045	VIGO PEINADOR	S
08055	LEON VIRGEN DEL CAMINO	S
08075	BURGOS VILLAFRIA	S
08084	LOGRONO AGONCILLO	S
08141	VALLADOLID	S
08160	ZARAGOZA AEROPUERTO	S
08160	ZARAGOZA AEROPUERTO	R
08171	LERIDA	S
08181	BARCELONA AEROPUERTO	S
08184	GERONA COSTA BRAVA	S
08190	BARCELONA SERVEI	R
08202	SALAMANCA MATACAN	S
08221	MADRID BARAJAS	S
08221	MADRID BARAJAS	R
08231	CUENCA	S
08235	TERUEL	S
08238	TORTOSA	S
08261	CACERES	S
08280	ALBACETE LOS LLANOS	S
08284	VALENCIA AEROPUERTO	S
08302	MALLORCA/SON BONET	R
08306	PALMA DE MALLORCA/ SON SAN JUAN	S
08314	MENORCA MAHON	S
08330	BADAJOS TALAVERA LA REAL	S
08348	CIUDAD REAL	S
08360	ALICANTE EL ALTET	S
08373	IBIZA ES CODOLA	S
08410	CORDOBA AEROPUERTO	S
08419	GRANADA AEROPUERTO	S
08430	MURCIA	S
08430	MURCIA	R
08451	JEREZ DE LA FRONTERA/AEROPUERTO	S
08482	MALAGA AEROPUERTO	S
08487	ALMERIA AEROPUERTO	S
ESTONIE		
26038	TALLINN	S
26038	TALLINN	R
26045	KUNDA	S
26115	RISTNA	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
26135	TURI	S
26231	PARNU	S
26242	TARTU	S
26247	VALGA	S
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE		
13583	BITOLA	S
13586	SKOPJE PETROVEC	R
13588	SKOPJE ZAJCEV RID	S
13591	STIP	S
FÉDÉRATION DE RUSSIE		
20107	BARENCEBURG	S
22028	TERIBERKA	S
22106	PADUN	S
22113	MURMANSK	S
22113	MURMANSK	R
22127	LOVOZERO	S
22165	KANIN NOS	S
22217	KANDALAKSA	S
22217	KANDALAKSA	R
22235	KRASNOSCEL'E	S
22271	SOJNA	S
22271	SOJNA	R
22282	MYS MIKULKIN	S
22324	UMBA	S
22349	PJALICA	S
22408	KALEVALA	S
22438	ZIZGIN	S
22471	MEZEN	S
22520	KEM' PORT	S
22522	KEM	R
22550	ARHANGEL'SK	S
22550	ARHANGEL'SK	R
22563	PINEGA	S
22583	KOJNAS	S
22602	REBOLY	S
22619	PADANY	S
22621	SEGEZA	S
22641	ONEGA	S
22676	SURA	S
22695	KOSLAN	S
22721	MEDVEZEGORSK	S
22768	SENKURSK	S
22802	SORTAVALA	S
22820	PETROZAVODSK	S
22831	PUDOZ	S
22837	VYTEGRA	S
22845	KARGOPOL'	S
22845	KARGOPOL'	R
22867	VEL'SK	S
22887	KOTLAS	S
22892	VYBORG	S
22939	BELOZERSK	S
22954	VOZEGA	S
22996	OB'JACEVO	S
26059	KINGISEPP	S
26063	ST PETERBURG	S
26063	ST PETERBURG (VOEJKOVO)	R
26094	TIHVIN	S
26157	GDOV	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
26167	NIKOLAEVSKOE	S
26258	PSKOV	S
26275	STARAJA RUSSA	S
26298	BOLOGOE	S
26298	BOLOGOE	R
26359	PUBKINSKIE GORY	S
26389	OSTASKOV	S
26477	VELIKIE LUKI	R
26695	VJAZ'MA	S
26702	KALININGRAD	S
26781	SMOLENSK	S
26781	SMOLENSK	R
26882	ROSLAVL'	S
26997	TRUBCEVSK	S
27008	BABAEVO	S
27037	VOLOGDA	S
27037	VOLOGDA	R
27051	TOT'MA	S
27066	NIKOL'SK	S
27083	OPARINO	S
27113	CEREPOVEC	S
27199	KIROV	S
27199	KIROV	R
27208	MAKSATIKHA	S
27225	RYBINSK	S
27242	BUJ	S
27252	NIKOLO POLOMA	S
27271	SAR'JA	S
27329	ROSTOV	S
27333	KOSTROMA	S
27355	JUR'EVEC	S
27369	KRASNYE BAKI	S
27373	SAKUN'JA	S
27393	NOLINSK	S
27402	TVER'	S
27459	NIZNIJ NOVGOROD	S
27459	NIZNIJ NOVGOROD	R
27479	KOZ'MODEM'JANSK	S
27532	VLADIMIR	S
27595	KAZAN'	S
27595	KAZAN'	R
27612	MOSKVA	S
27612	MOSKVA (DOLGOPRUDNYJ)	R
27648	ELAT'MA	S
27665	LUKOJANOV	S
27675	PORETSKOYE	S
27679	ALATYR'	S
27707	SUHINICI	S
27719	TULA	S
27730	RJAZAN'	S
27730	RJAZAN'	R
27786	ULYANOVSK	S
27835	RJAZSK	S
27857	ZAMETCINO	S
27906	OREL	S
27928	ELEC	S
27947	TAMBOV	S
27962	PENZA	S
27962	PENZA	R
27983	SYZRAN'	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
27995	SAMARA (BEZENCHUK)	S
34009	KURSK	S
34009	KURSK	R
34110	BOGORODITSKOE-FENINO	S
34122	VORONEZ	R
34123	VORONEZ	S
34152	BALASOV	S
34163	OKTYABRSKY GORODOK	S
34172	SARATOV	S
34172	SARATOV	R
34186	ERSOV	S
34247	KALAC	S
34247	KALAC	R
34336	BOGUCAR	S
34357	SERAFIMOVIC	S
34363	KAMYSIN	S
34391	ALEKSANDROV GAJ	S
34545	MOROZOVSK	S
34560	VOLGOGRAD	S
34560	VOLGOGRAD	R
34579	VERHNIJ BASKUNCAK	S
34720	TAGANROG	S
34730	ROSTOV NA DONU	S
34731	ROSTOV NA DONU	R
34740	GIGANT	S
34824	PRIMORSKO-AHTARSK	S
34838	TIHORECK	S
34858	DIVNOE	S
34858	DIVNOE	R
34866	JASKUL'	S
34880	ASTRAHAN'	S
34880	ASTRAHAN'	R
34927	KRASNODAR-KRUGLIK	S
34949	STAVROPOL	S
37001	ANAPA	S
37018	TUAPSE	S
37031	ARMAVIR	S
37054	MINERAL'NYE VODY	S
37054	MINERAL'NYE VODY	R
37061	BUDENNOVSK	S
37085	KOCUBEJ	S
37107	KRASNAYA POLYANA	S
37126	SHADZHATMAZ	S
37171	ADLER	S
37228	VLADIKAVKAZ	S
37470	DERBENT	S
37472	MAHACKALA	S
37663	AKHTY	S
FINLANDE		
02755	YLIVIESKA AIRPORT	S
02805	UTSJOKI KEVO	S
02807	INARI / IVALO	S
02836	SODANKYLA	S
02836	SODANKYLA	R
02845	ROVANIEMI AIRPORT	S
02849	SALLA KK	S
02866	PUDASJARVI AIRPORT	S
02897	KAJAANI PALTANIEMI	S
02913	KAUHAVA AIRPORT	S
02917	KUOPIO AIRPORT	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
02924	AHTARI MYLLYMAKI	S
02935	JYVASKYLA AIRPORT	S
02935	JYVASKYLA AIRPORT	R
02939	ILOMANTSI MEKRIJARVI	S
02944	TAMPERE PIRKKALA AIRPORT	S
02947	MIKKELI AIRPORT	S
02952	PORI AIRPORT	S
02963	JOKIOINEN OBSERVATORY	S
02963	JOKIOINEN OBSERVATORY	R
02971	JOMALA SODERSUNDA	S
02974	HELSINKI VANTAA AIRPORT	S
02976	KOTKA RANKKI	S
02981	KORPPOO UTO	S
02982	HANKO RUSSARO	S
FRANCE		
07005	ABBEVILLE	S
07015	LILLE	S
07020	LA HAGUE	S
07027	CAEN CARPIQUET	S
07037	ROUEN	S
07070	REIMS	S
07110	BREST GUIPAVAS	S
07110	BREST GUIPAVAS	R
07117	PLOUMANACH	S
07130	RENNES	S
07139	ALENCON	S
07145	TRAPPES	R
07149	PARIS ORLY	S
07168	TROYES	S
07180	NANCY ESSEY	S
07180	NANCY ESSEY	R
07190	STRASBOURG ENTZHEIM	S
07207	POINTE DU TALUT	S
07222	NANTES	S
07240	TOURS	S
07255	BOURGES	S
07280	DIJON LONGVIC	S
07299	BALE MULHOUSE	S
07314	CHASSIRON	S
07335	POITIERS	S
07434	LIMOGES BELLEGARDE	S
07460	CLERMONT FERRAND	S
07471	LE PUY	S
07481	LYON SATOLAS	S
07481	LYON SATOLAS	R
07510	BORDEAUX MERIGNAC	S
07510	BORDEAUX MERIGNAC	R
07535	GOURDON	S
07558	MILLAU	S
07577	MONTELIMAR	S
07591	EMBRUN	S
07607	MONT DE MARSAN	S
07621	TARBES OSSUN	S
07627	ST GIRONS	S
07630	TOULOUSE BLAGNAC	S
07643	MONTPELLIER	S
07645	NIMES COURBESSAC	R
07650	MARSEILLE MARIGNANE	S
07661	CAP CEPET	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
07690	NICE	S
07747	PERPIGNAN RIVESALTE	S
07761	AJACCIO	S
07761	AJACCIO	R
07790	BASTIA	S
61001	ODAS BUOY CÔTE D'AZUR	S
61002	ODAS BUOY GOLFE DU LYON	S
GÉORGIE		
37279	ZUGDIDI	S
37308	AMBROLAURI	S
37395	KUTAISI	S
37403	SACHTHERE	S
37404	ZESTAFONI	S
37432	PASANAURI	S
37484	BATUMI	S
37514	AKHALSIKHI	S
37545	TBILISI	S
37553	TELAVI	S
37621	BOLNISI	S
GIBRALTAR		
08495	GIBRALTAR	S
08495	GIBRALTAR	R
GRÈCE		
16614	KASTORIA AP	S
16622	THESSALONIKI AP	S
16622	THESSALONIKI AP	R
16627	ALEXANDROUPOLI AP	S
16641	KERKYRA AP	S
16643	AKTION AP	S
16648	LARISSA AP	S
16650	LIMNOS AP	S
16667	MYTILINI AP	S
16675	LAMIA	S
16682	ANDRAVIDA AP	S
16684	SKYROS AP	S
16710	TRIPOLIS AP	S
16716	ATHINAI AP HELLINIKON	S
16716	ATHINAI AP HELLINIKON	R
16723	SAMOS	S
16732	NAXOS	S
16734	METHONI	S
16738	MILOS	S
16741	EL VENIZELOS	S
16743	KYTHIRA	S
16746	SOUDA AP	S
16749	RHODES AP PARA	S
16754	HERAKLION AP	S
16754	HERAKLION AP	R
HONGRIE		
12772	MISKOLC	S
12822	GYOR	S
12843	BUDAPEST LORINC	S
12843	BUDAPEST LORINC	R
12882	DEBRECEN	S
12925	NAGYKANIZSA	S
12942	PECS POGANY	S
12982	SZEGED	S
12982	SZEGED	R

N° de la station	Nom de la station	Observations
IRLANDE		
03953	VALENTIA OBS	S
03953	VALENTIA OBS	R
03955	CORK AP	S
03956	JOHNSTOWN CASTLE	S
03962	SHANNON AP	S
03969	DUBLIN AP	S
03973	CONNAUGHT AP	S
03976	BELMULLET	S
03980	MALIN HEAD	S
62090	ODAS BUOY M1	S
ISLANDE		
04005	BOLUNGAVIK	S
04013	STYKKISHOLMUR	S
04018	KEFLAVIK AP	S
04018	KEFLAVIK AP	R
04048	VESTMANNAEYJAR	S
04056	HVERAVELLIR	S
04063	AKUREYRI	S
04064	KIRKJUBAEJARKLAUSTUR	S
04077	RAUFARHOFN	S
04082	HOFN	S
04097	DALATANGI	S
ISRAËL		
40153	HAR KNAAN (ZEFAT)	S
40179	BET DAGAN	R
40180	BEN GURION AP	S
40190	BEER-SHEVA CITY	S
40199	EILAT	S
ITALIE		
16008	SAN VALENTINO ALLA M	S
16021	PASSO ROLLE	S
16022	PAGANELLA	S
16033	DOBBIACO	S
16061	TORINO BRIC DELLA CROCE	S
16080	MILANO LINATE	S
16080	MILANO LINATE	R
16084	PIACENZA S.DAMIANO	S
16088	BRESCIA/GHEDI	S
16098	TREVISO ISTRANA	S
16110	TRIESTE	S
16120	GENOVA SESTRI	S
16134	MONTE CIMONE	S
16138	FERRARA	S
16148	CERVIA	S
16153	CAPO MELE	S
16158	PISA S GIUSTO	S
16172	AREZZO	S
16179	FRONTONE	S
16206	GROSSETO	S
16219	MONTE TERMINILLO	S
16224	VIGNA DI VILLE	S
16230	PESCARA	S
16232	TERMOLI	S
16245	PRATICA DI MARE	S
16245	PRATICA DI MARE	R
16252	CAMPOBASSO	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
16253	GRAZZANISE	S
16258	MONTE SAN'T ANGELO	S
16263	TREVICO	S
16270	BARI PALESE MACCHIE	S
16280	PONZA	S
16294	CAPRI	S
16310	CAPO PALINURO	S
16320	BRINDISI AB CASALE	S
16320	BRINDISI AB CASALE	R
16325	MARINA DI GINOSA	S
16344	MONTESCURO	S
16360	S MARIA DI LEUCA	S
16400	USTICA	S
16420	MESSINA	S
16429	TRAPANI BIRGI	S
16429	TRAPANI BIRGI	R
16450	ENNA	S
16459	CATANIA SIGONELLA	S
16470	PANTELLERIA	S
16480	COZZO SPADARO	S
16522	CAPO CACCIA	S
16531	OLBIA	S
16539	CAPO FRASCA	S
16546	DECIMOMANNU	S
16550	CAPO BELLAVISTA	S
JORDANIE		
40250	H 4 'IRWAISHED'	S
40265	MAFRAQ	S
40265	MAFRAQ	R
40296	GHOR EL SAFI	S
40310	MA'AN	S
KAZAKHSTAN		
34398	ZHALPAKTAL	S
34691	NOVYJ USHTOGAN	S
34798	GANJUSHKINO	S
LETTONIE		
26313	KOLKA	S
26346	ALUKSNE	S
26406	LIEPAJA	S
26416	SALDUS	S
26422	RIGA	S
26435	SKRIVERI	R
26544	DAUGAVPILS	S
LIBAN		
40100	BEYROUTH AP	S
40100	BEYROUTH AP	R
40103	TRIPOLI	S
LITUANIE		
26509	KLAIPEDA	S
26518	LAUKUVA	S
26524	SIAULIAI	S
26531	BIRZAI	S
26629	KAUNAS	S
26629	KAUNAS	R
26633	UTENA	S
26730	VILNIUS	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
LUXEMBOURG		
06590	LUXEMBOURG	S
MALTE		
16597	LUQA	S
MONTÉNÉGRO		
13363	PLEVLJA	S
13457	TIVAT	S
13459	NIKSIC	S
13461	BAR	S
13462	PODGORICA GOLUBOVCI	S
13463	PODGORICA-GRAD	
NORVÈGE		
01001	JAN MAYEN	S
01001	JAN MAYEN	R
01003	HORNSUND	S
01004	NY ALESUND II	R
01007	NY ALESUND	S
01008	SVALBARD AP	S
01010	ANDOYA	S
01026	TROMSO	S
01028	BJORNOYA	S
01028	BJORNOYA	R
01047	KAUTOKEINO	S
01049	ALTA AP	S
01055	FRUHOLMEN LH	S
01062	HOPEN	S
01078	SLETTNES LH	S
01098	VARDO	S
01102	SKLINNA LH	S
01115	MYKEN	S
01152	BODO VI	S
01152	BODO VI	R
01160	SKROVA AD	S
01205	SVINOY LH	S
01212	ONA II	S
01218	TAFJORD	S
01238	FOKSTUGU	S
01241	ORLAND III	S
01241	ORLAND III	R
01271	TRONDHEIM VAERNES	S
01281	NAMSKOGAN	S
01288	ROROS AP	S
01300	GULLFAKS C	S
01317	BERGEN FLORIDA	S
01338	VANGSNES	S
01359	GEILO-OLDEBRATEN	S
01367	FAGERNES	S
01384	OSLO GARDERMOEN	S
01397	TRYSIL VEGSTASJON	S
01400	EKOFISK	S
01400	EKOFISK	R
01403	UTSIRA LH	S
01415	STAVANGER SOLA	S
01415	STAVANGER SOLA	R
01427	LISTA LH	S
01447	HOYDALSMO II	S
01448	OKSOY LH	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
01482	FERDER LH	S
01492	OSLO BLINDERN	S
PAYS-BAS		
06235	DE KOOY	S
06239	PLATFORM F3	S
06240	AMSTERDAM AP SCHIPH	S
06252	PLATFORM K13	S
06260	DE BILT	R
06270	LEEWARDEN	S
06290	TWENTHE	S
06321	PLATFORM EURO	S
06375	VOLKEL	S
06380	BEEK	S
POLOGNE		
12105	KOSZALIN	S
12120	LEBA	S
12120	LEBA	R
12160	ELBLAG	S
12195	SUWALKI	S
12205	SZCZECIN	S
12235	CHOJNICE	S
12250	TORUN	S
12270	MLAWA	S
12280	MIKOLAJKI	S
12295	BIALYSTOK	S
12300	GORZOW WLKP	S
12330	POZNAN	S
12374	LEGIONOWO	R
12375	WARSZAWA OKECIE	S
12400	ZIELONA GORA	S
12424	W ROCLAW II STRACHOW	S
12425	W ROCLAW I	R
12435	KALISZ	S
12465	LODZ	S
12495	LUBLIN RADAWIEC	S
12530	OPOLE	S
12566	KRAKOW BALICE	S
12570	KIELCE	S
12580	RZESZOW JASIONKA	S
PORTUGAL		
08501	FLORES	S
08505	HORTA CASTELO BRANC	S
08508	LAJES SANTA RITA	R
08509	LAJES	S
08512	PONTA DELGADA NORDE	S
08515	SANTA MARIA	S
08533	SAGRES	S
08541	SINES MONTES CHAOS	S
08545	PORTO PEDRAS RUBRAS	S
08548	COIMBRA CERVACHE	S
08554	FARO AP	S
08558	EVORA C COORD	S
08560	WISEU	S
08567	VILA REAL	S
08570	CASTELO BRANCO	S
08575	BRAGANCA	S
08579	LISBOA GAGO COUTINH	S
08579	LISBOA GAGO COUTINH	R

N° de la station	Nom de la station	Observations
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE		
40001	KAMISHLI	S
40007	ALEPPO AP	S
40022	LATTAKIA	S
40030	HAMA	S
40039	RAQQA	S
40045	DEIR EZZOR	S
40061	PALMYRA	S
40072	ABUKMAL	S
40080	DAMASCUS AP	S
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA		
33815	CHISINAU	S
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE		
11423	PRIMDA	S
11487	KOCELOVICE	S
11518	PRAHA RUZYNE	S
11520	PRAHA LIBUS	R
11603	LIBEREC	S
11659	PRIBYSLAV	S
11723	BRNO TURANY	S
11782	OSTRAVA MOSNOV	S
ROUMANIE		
15015	OCNA SUGATAG	S
15020	BOTOSANI	S
15090	IASI	S
15108	CEAHLAU TOACA	S
15120	CLUJ NAPOCA	S
15120	CLUJ NAPOCA	R
15150	BACAU	S
15170	MIERCUREA CIUC	S
15200	ARAD	S
15230	DEVA	S
15260	SIBIU	S
15280	VF OMU	S
15292	CARANSEBES	S
15310	GALATI	S
15335	TULCEA	S
15346	RIMNICU VILCEA	S
15350	BUZAU	S
15360	SULINA	S
15410	DROBETA TR SEVERIN	S
15420	BUCURESTI BANEASA	S
15421	BUCURESTI AFUMATI	R
15450	CRAIOVA	S
15460	CALARASI	S
15470	ROSIORI DE VEDE	S
15480	CONSTANTA	S
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD		
03005	LERWICK	S
03005	LERWICK	R
03026	STORNOWAY	S
03037	SKYE LUSA	S
03066	KINLOSS	S
03075	WICK	S
03091	DYCE	S
03100	TIREE	S
03105	ISLAY:PORT ELLEN	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
03136	PRESTWICK, GANNET	S
03162	ESKDALEMUIR	S
03171	LEUCHARS	S
03204	RONALDSWAY	S
03238	ALBEMARLE	R
03240	BOULMER	S
03257	LEEMING	S
03302	VALLEY	S
03348	WOODFORD	S
03354	NOTTINGHAM, WATNALL	R
03377	WADDINGTON	S
03382	LECONFIELD	S
03414	SHAWBURY	S
03462	WITTERING	S
03502	ABERPORTH	S
03590	WATTISHAM	S
03716	ST ATHAN	S
03740	LYNEHAM	S
03772	HEATHROW	S
03797	MANSTON	S
03808	CAMBORNE	S
03808	CAMBORNE	R
03853	YEOVILTON	S
03872	THORNEY ISLAND	S
03882	HERSTMONCEUX	S
03882	HERSTMONCEUX	R
03917	BELFAST ALDERGROVE	S
03918	CASTOR BAY	R
62029	ODAS BUOY K1	S
62081	ODAS BUOY K2	S
62105	ODAS BUOY K4	S
64045	ODAS BUOY K5	S
SERBIE		
13067	SUBOTICA-PALIE	S
13160	SOMBOR	S
13168	NOVI SAD	S
13173	ZRENJANIN	S
13174	KIKINDA	S
13180	BANATSKI KARLOVAC	S
13183	VRSAC	S
13262	LOZNICA	S
13266	SREMDKA MITROVICA	S
13269	VALJEVO	S
13272	BEOGRAD SURCIN	S
13274	BEOGRAD VRACAR	S
13275	BEOGRAD KOSUTNJAK	R
13278	KRAGUJEVAC	S
13279	SMEDEREVSKA PALANKA	S
13285	VELIKO GRADISTE	S
13289	CRNI VRH	S
13295	NEGOTIN	S
13367	ZLATIBOR	S
13369	SJENICA	S
13376	KRALJEVO	S
13378	KOPAONIK	S
13384	CUPRIJA	S
13388	NIS	S
13389	LESKOVAC	S
13397	DIMITROVGRAD	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
13477	PRIZREN	S
13481	PRISTINA	S
13489	VRANJE	S
SLOVAQUIE		
11826	PIESTANY	S
11903	SLIAC	S
11934	POPRAD TATRY	S
11952	POPRAD GANOVCE	R
11968	KOSICE	S
SLOVÉNIE		
14015	LJUBLJANA BEZIGRAD	S
14015	LJUBLJANA BEZIGRAD	R
14026	MARIBOR SLIVNICA	S
SUÈDE		
02019	KATTERJAKK A	S
02081	KARESUANDO A	S
02095	PAJALA A	S
02101	HEMAVAN A	S
02119	KVIKKJOKK ARRENJ. A	S
02124	ARJEPLOG	S
02126	GUNNARN A	S
02151	JOKKMOKK FPL	S
02185	LULEA KALLAX	R
02186	LULEA KALLAX	S
02197	HAPARANDA A	S
02206	STORLIEN	S
02219	GADDEDE A	S
02226	OSTERSUND FROSON	S
02243	JUNSELE A	S
02269	SKAGSUDDE	S
02287	HOLMON	S
02297	BJUROKLUBB	S
02308	TANNAS	S
02324	SVEG	S
02355	KUGGOREN	S
02365	SUNDSVALL HARNOSAND	R
02366	SUNDSVALL HARNOSAND	S
02407	MALUNG A	S
02410	MALUNG	S
02418	KARLSTAD FLYGPLATS	S
02435	BORLANGE	S
02440	AMOT	S
02452	KILSBERGEN SUTTARBO	S
02456	FILM	S
02464	STOCKHOLM-BROMMA	S
02469	TULLINGE	S
02496	SVENSKA HOGARNA	S
02498	SVENSKA HOGARNA A	S
02500	NORDKOSTER	S
02513	GOTEBERG	S
02518	NIDINGEN	S
02520	SATENAS	S
02527	GOTEBORG LANDVETTER	R
02550	JONKOPING AXAMO	S
02562	LINKOPING MALMSLAET	S
02563	HARSTENA	S
02565	MALILLA A	S
02590	VISBY AD	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
02591	VISBY AS	R
02616	FALSTERBO	S
02618	TORUP A	S
02635	MALMO	S
02664	RONNEBY KALLINGE	S
02679	HOBURG A	S
SUISSE ET LIECHTENSTEIN		
06610	PAYERNE	S
06610	PAYERNE	R
06670	ZURICH AP KLOTEN	S
06680	SANTIS	S
06700	GENEVE AP COINTRIN	S
06720	SION	S
06760	LOCARNO MONTI	S
06990	VADUZ LIECHTENSTEIN	S
TURQUIE		
17022	ZONGULDAK	S
17024	INEBOLU	S
17026	SINOP	S
17030	SAMSUN	R
17031	CARSAMBA SAMSUN	S
17034	GIRESUN	S
17038	TRABZON	S
17042	HOPA	S
17050	EDIRNE	S
17056	TEKIRDAG	S
17060	ISTANBUL ATATURK	S
17062	ISTANBUL GOZTEPE	R
17067	GOLCUK DUMLUPINAR	S
17070	BOLU	S
17074	KASTAMONU	S
17084	CORUM	S
17086	TOKAT	S
17088	GUMUSHANE	S
17090	SIVAS	S
17092	ERZINCAN	S
17096	ERZURUM	S
17098	KARS	S
17112	CANAKKALE	S
17115	BANDIRMA	S
17116	BURSA	S
17124	ESKISEHIR	S
17128	ANKARA ESENOGA	S
17130	ANKARA CENTRAL	R
17140	YOZGAT	S
17150	BALIKESIR	S
17155	KUTAHYA	S
17160	KIRSEHIR	S
17170	VAN	S
17184	AKHISAR	S
17188	USAK	S
17189	AFYONKARAHISAR	S
17195	KAYSERI ERKILET	S
17199	MALATYA BOLGE	S
17202	ELAZIG	S
17203	BINGOL	S
17210	SIIRT	S
17219	IZMIR A MENDERES	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
17220	IZMIR GUZELYALI	R
17234	AYDIN	S
17237	DENIZLI	S
17240	ISPARTA	S
17240	ISPARTA	R
17244	KONYA	S
17248	KONYA EREGLI	S
17250	NIGDE	S
17260	GAZIANTEP	S
17272	SANLIURFA-MEYDAN	S
17280	DIYARBAKIR	S
17281	DIYARBAKIR-BOLGE	R
17290	BODRUM	S
17292	MUGLA	S
17295	DALAMAN	S
17300	ANTALYA	S
17310	ALANYA	S
17320	ANAMUR	S
17330	SILIFKE	S
17350	ADANA INCIRLIK	S
17351	ADANA BOLGE	R
17370	ISKENDERUN	S
17375	FINIKE	S
UKRAINE		
33088	SARNY	S
33135	CHERNIHIV	S
33177	VOLODYMYR VOLYNS'KY	S
33261	KONOTOP	S
33275	SUMY	S
33301	RIVNE	S
33317	SHEPETIVKA	S
33317	SHEPETIVKA	R
33325	ZHYTOMYR	S
33345	KYIV	S
33345	KYIV	R
33377	LUBNY	S
33393	L'VIV	S
33393	L'VIV	R
33415	TERNOPIL'	S
33429	KHMEL'NYTS'KYI	S
33466	MYRONIVKA	S
33506	POLTAVA	S
33526	IVANO FRANKIVS'K	S
33562	VINNYTSIA	S
33587	UMAN'	S
33614	SVITLOVODS'K	S
33631	UZHHOROD	S
33658	CHERNIVTSI	S
33658	CHERNIVTSI	R
33711	KIROVOHRAD	S
33761	LIUBASHIVKA	S
33791	KRYVYI RIH	S
33791	KRYVYI RIH	R
33837	ODESA	S
33837	ODESA	R
33902	KHERSON	S
33924	CHORNOMORS'KE	S
33946	SIMFEROPOL'	S
33946	SIMFEROPOL'	R

N° de la station	Nom de la station	Observations
33983	KERCH	S
34300	KHARKIV	S
34300	KHARKIV	R
34415	IZIUM	S
34504	DNIPROPETROVSK	S
34519	DONETS'K	S
34523	LUHANS'K	S
34601	ZAPORIZHZHIA	S
34712	MARIUPOL'	S

N° de la station	Nom de la station	Observations
COOPÉRATION ROYAUME-UNI – FRANCE		
62001	ODAS BUOY GASCOGNE	S
62163	ODAS BUOY BRITTANNY	S

Légende:

S = Observations en surface
W = Observations par radiosonde-radiovent
R = Observations par radiosonde incluant les observations par radiosonde-radiovent

NOTE: Une liste à jour des stations du Réseau synoptique de base régional figure à l'adresse suivante: <http://www.wmo.int/pages/prog/www/ois/rbsn-rbcn/rbsn-rbcn-home.htm>.

Annexe 2 de la résolution 2 (XV-CR VI)

LISTE DES STATIONS QUI COMPOSENT LE RÉSEAU CLIMATOLOGIQUE DE BASE RÉGIONAL DE LA RÉGION VI

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
ALBANIE					
13615	TIRANA	X		X	
ALLEMAGNE					
10015	HELGOLAND ISL	X			
10020	LIST SYLT	X			
10035	SCHLESWIG	X			
10035	SCHLESWIG		X		
10055	WESTERMARKELSDORF	X			
10091	ARKONA	X			
10113	NORDERNEY	X			
10131	CUXHAVEN	X			
10147	HAMBURG FUHLBUTTEL	X		X	
10162	SCHWERIN	X			
10170	ROSTOCK WARNEMUNDE	X			
10184	GREIFSWALD	X			
10184	GREIFSWALD		X		
10200	EMDEN FP	X			
10200	EMDEN FP		X		
10224	BREMEN	X			
10238	BERGEN		X		
10270	NEURUPPIN	X			
10315	MUENSTER OSNABRUCK	X			
10338	HANNOVER	X			
10361	MAGDEBURG	X			
10379	POTSDAM	X			
10384	BERLIN-TEMPELHOF	X			
10393	LINDENBERG	X		X	

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
10393	LINDENBERG		X		X
10400	DUESSELDORF	X			
10410	ESSEN		X		
10427	KAHLER ASTEN	X			
10453	BROCKEN	X			
10469	LEIPZIG SCHKEUDITZ	X			
10488	DRESDEN KLOTZSCHE	X			
10499	GORLITZ	X			
10501	AACHEN	X			
10506	NUERBURG BARWEILER	X			
10513	KOLN BONN	X			
10544	WASSERKUPPE	X			
10548	MEININGEN	X			
10548	MEININGEN		X		
10554	ERFURT BINDERSLEBEN	X			
10567	GERA-LEUMNITZ	X			
10578	FICHTELBERG	X			
10609	TRIER-PETRISBERG	X			
10616	HAHN	X			
10637	FRANKFURT MAIN AP	X		X	
10655	WUERZBURG	X			
10675	BAMBERG	X			
10685	HOF	X			
10708	SAARBRUECKEN ENSHEIM	X			
10731	RHEINSTETTEN	X			
10738	STUTTGART ECHTERDING	X			
10739	STUTTGART SCHNARREN		X		

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
10763	NUERNBERG	X			
10776	REGENSBURG	X			
10788	STRAUBING	X			
10791	GROSSER ARBER	X			
10805	LAHR	X			
10852	AUGSBURG	X			
10868	MUENCHEN OBERSCHLEI		X		
10870	MUENCHEN AP	X			
10908	FELDBERG SCHWARZW	X			
10929	KONSTANZ	X			
10946	KEMPTEN	X			
10948	OBERSTDORF	X			
10961	ZUGSPITZE	X			
10962	HOHENPEISSENBERG	X		X	
10980	WENDELSTEIN	X			
ARMÉNIE					
37682	AMASIA	X			
37717	SEVAN OZERO	X			
37789	YEREVAN ARABKIR	X			X
AUTRICHE					
11012	KREMSMUENSTER	X		X	
11035	WIEN HOHE WARTE	X		X	
11035	WIEN HOHE WARTE		X		X
11120	INNSBRUCK AP	X			
11146	SONNBLICK	X		X	
11150	SALZBURG AP	X			
11155	FEUERKOGEL	X			
11212	VILLACHERALPE	X			
11231	KLAGENFURT	X			
11240	GRAZ THALERHOF AP	X			
AZERBAÏDJAN					
37661	SHEKI	X			
37735	GANDIA	X			
37747	YEVLAKH	X			
37860	MASHTAGA	X			
37936	NAKHCHIVAN	X			
37989	ASTARA	X		X	
BÉLARUS					
26554	VERHNEDVINSK	X			
26666	VITEBSK	X			
26825	GRODNO	X			
26850	MINSK	X			
26863	MOGILEV	X			
26941	BARANOVICHI	X			
26951	SLUTSK	X			
33008	BREST	X			
33019	PINSK	X			
33036	MOZYR	X			
33038	VASILEVICHI	X		X	
33041	GOMEL'	X			

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
BELGIQUE					
06447	UCCLE	X		X	
BOSNIE-HERZÉGOVINE					
14542	BANJA LUKA	X			
14557	TUZLA	X			
14648	MOSTAR	X			
14652	BJELASNICA	X		X	
14654	SARAJEVO BEJELAVE	X			
BULGARIE					
15502	VIDIN	X			
15552	VARNA	X			
15614	SOFIA OBS	X			
15614	SOFIA OBS		X		
15730	KURDJALI	X			
CHYPRE					
17600	PAPHOS AP	X		X	
17607	ATHALASSA		X		X
17609	LÁRNACA AP	X		X	
CROATIE					
14236	ZAGREB GRIC	X		X	
14240	ZAGREB MAKSIMIR		X		
14445	SPLIT MARJAN	X			
DANEMARK, GROENLAND ET ÎLES FÉROÉ					
04211	MITTARFIK UPERNAVIK	X		X	
04220	AASIAAT	X			
04220	AASIAAT		X		
04250	NUUK	X		X	
04270	NARSARSUAQ		X		X
04312	NORD AUT	X			
04320	DANMARKSHAVN	X		X	
04320	DANMARKSHAVN		X		
04339	ILLOQQORTOORMIUT	X			
04339	ILLOQQORTOORMIUT		X		
04360	TASIILAQ	X		X	
04360	TASIILAQ		X		
04390	PR CHRISTIAN SUND	X		X	
06011	TORSHAVN	X		X	
06011	TORSHAVN		X		
06030	AALBORG	X			
06186	KOEBENHAVN LHS	X		X	
06190	ROENNE	X			
ESPAGNE					
08001	LA CORUNA	X			
08001	LA CORUNA		X		X
08015	OVIEDO	X			
08023	SANTANDER	X			
08023	SANTANDER		X		
08025	BILBAO SONDICA	X			
08027	SAN SEBASTIAN IGUELDO	X		X	
08045	VIGO PEINADOR	X			

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
08048	ORENSE	X			
08053	PONFERRADA	X			
08055	LEON VIRGEN DEL CAMINO	X			
08084	LOGRONO AGONCILLO	X			
08085	PAMPLONA NOAIN	X			
08130	ZAMORA	X			
08141	VALLADOLID	X			
08148	SORIA	X			
08160	ZARAGOZA AEROPUERTO	X			
08160	ZARAGOZA AEROPUERTO		X		
08171	LERIDA	X			
08175	REUS AP	X			
08181	BARCELONA AEROPUERTO	X		X	
08184	GERONA COSTA BRAVA	X			
08202	SALAMANCA MATACAN	X		X	
08215	NAVACERRADA	X		X	
08221	MADRID BARAJAS	X			
08221	MADRID BARAJAS		X		
08222	MADRID RETIRO	X			
08231	CUENCA	X			
08235	TERUEL	X			
08238	TORTOSA	X			
08261	CACERES	X			
08272	TOLEDO	X			
08280	ALBACETE LOS LLANOS	X		X	
08284	VALENCIA AEROPUERTO	X			
08286	CASTELLON ALMAZORA	X			
08302	MALLORCA SON BONET		X		
08306	PALMA DE MALLORCA/SON SAN JUAN	X			
08314	MENORCA MAHON	X			
08330	BADAJOS TALAVERA LA	X			
08348	CIUDAD REAL	X			
08360	ALICANTE EL ALTET	X			
08373	IBIZA ES CODOLA	X			
08383	HUELVA	X			
08391	SEVILLE SAN PABLO	X			
08410	CORDOBA AEROPUERTO	X		X	
08417	JAEN	X			
08419	GRANADA AEROPUERTO	X			
08430	MURCIA	X			
08430	MURCIA		X		
08451	JEREZ DE LA FRONTERA/AEROPUERTO	X			
08482	MALAGA AEROPUERTO	X			
08487	ALMERIA AEROPUERTO	X			
ESTONIE					
26038	TALLINN	X			

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
26214	VILSANDI	X			
26242	TARTU	X		X	
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE					
13577	LAZARPOLE	X		X	
13583	BITOLA	X			
13588	SKOPJE ZAJCEV RID	X			
13591	STIP	X			
FÉDÉRATION DE RUSSIE					
22113	MURMANSK	X		X	
22165	KANIN NOS	X		X	
22217	KANDALAKSHA	X		X	
22217	KANDALAKSHA		X		
22235	KRASNOSCEL'E	X			
22271	SHOJNA		X		
22471	MEZEN'	X		X	
22520	KEM' PORT	X		X	
22522	KEM'		X		
22550	ARHANGEL'SK	X		X	
22550	ARHANGEL'SK		X		X
22619	PADANY	X			
22641	ONEGA	X			
22676	SURA	X			
22768	SHENKURSK	X			
22802	SORTAVALA	X		X	
22820	PETROZAVODSK	X			
22837	VYTEGRA	X		X	
26063	ST PETERBURG	X		X	
26157	GDOV	X			
26275	STARAYA RUSSA	X			
26359	PUSKINSKIE GORY	X		X	
26781	SMOLENSK	X		X	
26997	TRUBCHEVSK	X		X	
27037	VOLOGDA	X		X	
27051	TOT'MA	X		X	
27333	KOSTROMA	X			
27459	NIZHNIJ NOVGOROD	X			
27459	NIZHNIJ NOVGOROD		X		X
27595	KAZAN'	X		X	
27612	MOSKVA	X		X	
27612	MOSKVA (DOLGOPRUDNYJ)		X		
27648	ELAT'MA	X		X	
27675	PORETSKOE	X			
27707	SUHINICHI	X			
27707	SUHINICHI		X		
27730	RYAZAN'		X		
27823	PAVELETS	X			
27857	ZEMETCHINO	X			
27962	PENZA		X		
27995	SAMARA (BEZENCHUK)	X		X	
34009	KURSK		X		

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
34110	BOGORODITSKOE-FENINO	X			
34122	VORONEZ		X		
34123	VORONEZ	X		X	
34152	BALASHOV	X			
34163	OKTYABRSKIJ GORODOK	X		X	
34186	ERSHOV	X		X	
34579	VERHNIJ BASKUNCHAK	X			
34720	TAGANROG	X			
34740	GIGANT	X			
34866	YASHKUL'	X		X	
34880	ASTRAHAN'	X		X	
34927	KRASNODAR-KRUGLIK	X		X	
34949	STAVROPOL'	X			
37001	ANAPA	X			
37061	BUDENNOVSK	X			
37107	KRASNAYA POLYANA	X			
37126	SHADZHATMAZ	X			
37228	VLADIKAVKAZ	X			
37470	DERBENT	X		X	
37472	MAHACHKALA	X			
37663	AHTY	X			
FINLANDE					
02801	ENONTEKIO KILPISJARVI	X			
02805	UTSJOKI KEVO	X			
02836	SODANKYLA	X		X	
02836	SODANKYLA		X		X
02875	OULU AIRPORT	X			
02897	KAJAANI PALTANIEMI	X			
02935	JYVASKYLA AIRPORT	X		X	
02935	JYVASKYLA AIRPORT		X		
02942	KANKAANPAA NIINISALO	X			
02958	LAPPEENRANTA AIRPORT	X			
02963	JOKIOINEN OBSERVATORY	X		X	
02963	JOKIOINEN OBSERVATORY		X		
02972	TURKU AIRPORT	X			
02974	HELSINKI VANTAA AIRPORT	X			
FRANCE					
07005	ABBEVILLE	X			
07015	LILLE	X			
07020	LA HAGUE	X			
07027	CAEN CARPIQUET	X			
07037	ROUEN	X			
07070	REIMS	X			
07110	BREST GUIPAVAS	X			
07110	BREST GUIPAVAS		X		
07117	PLOUMANACH	X			
07130	RENNES	X		X	
07139	ALENCON	X			

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
07145	TRAPPES		X		
07149	PARIS ORLY	X			
07168	TROYES	X			
07180	NANCY ESSEY		X		
07181	NANCY OCHEY	X			
07190	STRASBOURG ENTZHEIM	X		X	
07207	POINTE DU TALUT	X			
07222	NANTES	X			
07240	TOURS	X			
07255	BOURGES	X		X	
07280	DIJON LONGVIC	X			
07299	BALE MULHOUSE	X			
07314	CHASSIRON	X			
07335	POITIERS	X			
07434	LIMOGES BELLEGARDE	X			
07460	CLERMONT FERRAND	X			
07471	LE PUY	X			
07481	LYON SATOLAS	X			
07481	LYON SATOLAS		X		
07510	BORDEAUX MERIGNAC	X			
07510	BORDEAUX MERIGNAC		X		
07535	GOURDON	X			
07560	MONT AIGOUAL	X		X	
07577	MONTELMAR	X			
07591	EMBRUN	X			
07607	MONT DE MARSAN	X			
07621	TARBES OSSUN	X			
07627	ST GIRONS	X			
07630	TOULOUSE BLAGNAC	X		X	
07643	MONTPELLIER	X			
07645	NIMES COURBESSAC		X		
07650	MARSEILLE MARIGNANE	X		X	
07661	CAP CEPET	X			
07690	NICE	X			
07747	PERPIGNAN RIVESALTE	X			
07761	AJACCIO	X			
07761	AJACCIO		X		
07790	BASTIA	X			
GÉORGIE					
37279	ZUGDIDI	X			
37395	KUTAISI	X			
37404	ZESTAFONI	X			
37432	PASANAURI	X			
37484	BATUMI	X			
37545	TBLISI	X		X	
37621	BOLNISI	X			
GIBRALTAR					
08495	GIBRALTAR	X			
08495	GIBRALTAR		X		X

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
GRÈCE					
16622	THESSALONIKI AP	X			
16641	KERKYRA AP	X		X	
16648	LARISSA AP	X			
16714	ATHENS OBSERVATORY	X			
16716	ATHINAI AP HELLINIKON	X			
16719	ZAKINTHOS	X			
16723	SAMOS	X		X	
16726	KALAMATA	X			
16734	METHONI	X		X	
16746	SOUDA AP	X		X	
16754	HERAKLION AP	X			
16754	HERAKLION AP		X		
HONGRIE					
12772	MISKOLC	X			
12822	GYOR	X			
12843	BUDAPEST LORINC	X			
12843	BUDAPEST LORINC		X		
12882	DEBRECEN	X			
12925	NAGYKANIZSA	X			
12942	PECS POGANY	X		X	
12982	SZEGED	X			
12982	SZEGED		X		
IRLANDE					
03953	VALENTIA OBS	X		X	
03953	VALENTIA OBS		X		X
03955	CORK AP	X			
03956	JOHNSTOWN CASTLE	X			
03962	SHANNON AP	X			
03969	DUBLIN AP	X			
03973	CONNAUGHT AP	X			
03976	BELMULLET	X			
03980	MALIN HEAD	X		X	
ISLANDE					
04013	STYKKISHOLMUR	X		X	
04018	KEFLAVIK AP	X			
04018	KEFLAVIK AP		X		X
04030	REYKJAVIK	X		X	
04048	VESTMANNAEYJAR	X		X	
04063	AKUREYRI	X		X	
04097	DALATANGI	X			
ISRAËL					
40153	HAR-KNAAN (ZEFAT)	X			
40179	BET DAGAN		X		
40180	BEN GURION AP	X			
40199	EILAT	X		X	
ITALIE					
16008	SAN VALENTINO ALLA M	X			
16022	PAGNELLA	X		X	

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
16033	DOBBIACO	X			
16044	UDINE CAMPOFORMIDO		X		
16052	PIAN ROSA	X			
16061	BRIC DELLA CROCE	X			
16088	BRESCIA/GHEDI	X			
16098	TREVISO ISTRANA	X			
16110	TRIESTE	X			
16134	MONTE CIMONE	X		X	
16148	CERVIA	X			
16153	CAPO MELE	X			
16158	PISA S GIUSTO	X			
16179	FRONTONE	X			
16206	GROSSETO	X			
16219	MONTE TERMINILLO	X			
16224	VIGNA DI VALLE	X		X	
16232	TERMOLI	X			
16245	PRATICA DI MARE	X			
16245	PRATICA DI MARE		X		X
16252	CAMPOBASSO	X			
16253	GRAZZANISE	X			
16258	MONTE SAN'T ANGELO	X		X	
16280	PONZA	X			
16310	CAPO PALINURO	X			
16320	BRINDISI AB CASALE		X		
16325	MARINA DI GINOSA	X			
16344	MONTESCURO	X			
16360	S MARIA DI LEUCA	X			
16420	MESSINA	X			
16429	TRAPANI BIRGI	X			
16429	TRAPANI BIRGI		X		
16450	ENNA	X			
16459	CATANIA SIGONELLA	X			
16480	COZZO SPADARO	X			
16522	CAPO CACCIA	X			
16546	DECIMOMANNU	X			
16550	CAPO BELLAVISTA	X		X	
16560	CAGLIARI ELMAS		X		
JORDANIE					
40250	H 4 'IRWAISHED'	X			
40265	MAFRAQ	X			
40265	MAFRAQ		X		
40296	GHOR EL SAFI	X			
40310	MA'AN	X			
KAZAKHSTAN					
34398	ZHALPAKTAL	X			
34691	NOVYJ USHTOGAN	X			
LETTONIE					
26346	ALUKSNE	X			
26406	LIEPAJA	X		X	

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
26422	RIGA		X		
26544	DAUGAVPILS	X			
LIBAN					
40100	BEYROUTH AP	X			
40100	BEYROUTH AP		X		
40103	TRIPOLI	X			
LITUANIE					
26509	KLAIPEDA	X			
26524	SIAULIAI	X			
26531	BIRZAI	X			
26629	KAUNAS	X			
26629	KAUNAS		X		
26730	VILNIUS	X		X	
LUXEMBOURG					
06590	LUXEMBOURG	X		X	
MALTE					
16597	LUQA	X		X	
MONTÉNÉGRÓ					
13363	PLEVLJA	X			
13462	PODGORICA GOLUBOVCI	X			
NORVÈGE					
01001	JAN MAYEN	X		X	
01001	JAN MAYEN		X		X
01008	SVALBARD AP	X		X	
01026	TROMSO	X		X	
01028	BJORNOYA	X		X	
01028	BJORNOYA		X		
01098	VARDO	X		X	
01152	BODO VI	X		X	
01152	BODO VI		X		
01212	ONA II	X		X	
01238	FOKSTUGU	X		X	
01241	ORLAND III	X			
01241	ORLAND III		X		
01317	BERGEN FLORIDA	X			
01400	EKOFISK		X		
01403	UTSIRA LH	X		X	
01415	STAVANGER SOLA	X			
01415	STAVANGER SOLA		X		
01465	TORUNGEN LH	X		X	
01492	OSLO BLINDERN	X			
PAYS-BAS					
06235	DE KOOY	X			
06239	PLATFORM F3	X			
06252	PLATFORM K13	X			
06260	DE BILT	X		X	
06260	DE BILT		X		

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
06310	VLISSINGEN	X			
06380	BEEK	X			
POLOGNE					
12120	LEBA	X		X	
12120	LEBA		X		
12160	ELBLAG	X			
12205	SZCZECIN	X			
12295	BIALYSTOK	X			
12330	POZNAN	X			
12374	LEGIONOWO		X		
12375	WARSZAWA OKECIE	X			
12385	SIEDLCE	X		X	
12424	WROCLAW II STRACHOW	X			
12425	WROCLAW I		X		
12497	WLODAWA	X			
12566	KRAKOW BALICE	X			
PORTUGAL					
08501	FLORES	X			
08506	HORTA	X		X	
08508	LAJES SANTA RITA		X		X
08509	LAJES	X			
08512	PONTA DELGADA/ NORDELA	X		X	
08515	SANTA MARIA	X			
08535	LISBOA GEOFISICA	X		X	
08546	PORTO SERRA DO PILA	X			
08548	COIMBRA CERVACHE	X			
08554	FARO AP	X			
08558	EVORA C COORD	X			
08570	CASTELO BRANCO	X			
08575	BRAGANCA	X			
08579	LISBOA GAGO COUTINH		X		
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE					
40001	KAMISHLI	X		X	
40007	ALEPPO AP	X			
40022	LATTAKIA	X		X	
40030	HAMA	X			
40045	DEIR EZZOR	X			
40061	PALMYRA	X		X	
40080	DAMASCUS AP	X			
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA					
33815	CHISINAU	X		X	
33883	KOMRAT	X			
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE					
11423	PRIMDA	X			
11464	MILESOVKA	X		X	
11487	KOCELOVICE	X			
11520	PRAHA LIBUS	X			
11520	PRAHA LIBUS		X		

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
11603	LIBEREC	X			
11659	PRIBYSLAV	X			
11723	BRNO TURANY	X			
11782	OSTRAVA MOSNOV	X			
11787	LYSA HORA	X			
ROUMANIE					
15023	SUCEAVA	X			
15085	BISTRITA	X		X	
15090	IASI	X			
15120	CLUJ NAPOCA	X			
15120	CLUJ NAPOCA		X		
15247	TIMISOARA	X			
15260	SIBIU	X			
15280	VF OMU	X		X	
15292	CARANSEBES	X			
15310	GALATI	X			
15350	BUZAU	X			
15360	SULINA	X		X	
15420	BUCURESTI BANEASA	X			
15421	BUCURESTI AFUMATI		X		
15450	CRAIOVA	X			
15480	CONSTANTA	X			
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD					
03005	LERWICK	X		X	
03005	LERWICK		X		X
03017	KIRKWALL	X			
03026	STORNOWAY	X		X	
03066	KINLOSS	X			
03091	DYCE	X			
03100	TIREE	X			
03162	ESKDALEMUIR	X		X	
03171	LEUCHARS	X			
03257	LEEMING	X			
03302	VALLEY	X		X	
03377	WADDINGTON	X		X	
03414	SHAWBURY	X			
03502	ABERPORTH	X			
03590	WATTISHAM	X			
03740	LYNEHAM	X			
03772	HEATHROW	X			
03797	MANSTON	X			
03808	CAMBORNE	X		X	
03808	CAMBORNE		X		X
03862	HURN	X			
03882	HERSTMONCEUX, WEST END	X		X	
03917	ALDERGROVE	X			
SERBIE					
13168	NOVI SAD	X			
13274	BEOGRAD VRACAR	X			

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
13275	BEOGRAD KOSUTNJAK		X		
13388	NIS	X			
SLOVAQUIE					
11826	PIESTANY	X			
11858	HURBANOVO	X			
11903	SLIAC	X			
11934	POPRAD TATRY	X		X	
11952	POPRAD GANOVCE		X		
11968	KOSICE	X			
SLOVÉNIE					
14007	RATECE	X			
14008	KREDARICA	X			
14023	CELJE	X			
14106	BILJE	X			
SUÈDE					
02080	KARESUANDO	X			
02120	KVIKKJOKK ARRENJ	X		X	
02128	GUNNARN	X			
02185	LULEA KALLAX		X		
02196	HAPARANDA	X		X	
02226	OSTERSUND FROSON	X		X	
02287	HOLMON	X		X	
02365	SUNDSVALL HARNOSAND		X		
02366	TIMRA MIDLANDA	X			
02410	MALUNG	X		X	
02418	KARLSTAD FLYGPLATS	X			
02485	STOCKHOLM	X			
02527	GOTEBORG LANDVETTER		X		
02550	JONKOPING AXAMO	X			
02589	GOTSKA SANDON	X		X	
02590	VISBY AD	X			
SUISSE ET LIECHTENSTEIN					
06601	BASEL-BINNINGEN	X			
06610	PAYERNE	X		X	
06610	PAYERNE		X		
06660	ZURICH CITY	X			
06680	SAENTIS	X		X	
06700	GENEVE AP COINTRIN	X			
06717	GRAND ST. BERNARD	X		X	
06720	SION	X			
06770	LUGANO	X			
TURQUIE					
17022	ZONGULDAK	X			
17026	SINOP	X			
17030	SAMSUN	X			
17030	SAMSUN		X		
17034	GIRESUN	X			
17040	RIZE	X		X	

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
17045	ARTVIN	X			
17050	EDIRNE	X			
17056	TEKIRDAG	X			
17062	ISTANBUL GOZTEPE	X		X	
17062	ISTANBUL GOZTEPE		X		
17069	ADAPAZARI	X			
17070	BOLU	X			
17074	KASTAMONU	X		X	
17080	CANKIRI	X			
17084	CORUM	X			
17086	TOKAT	X			
17088	GUMUSHANE	X			
17090	SIVAS	X		X	
17092	ERZINCAN	X			
17096	ERZURUM	X			
17098	KARS	X			
17099	AGRI	X			
17112	CANAKKALE	X			
17116	BURSA	X			
17123	ESKISEHIR	X			
17130	ANKARA CENTRAL	X			
17130	ANKARA CENTRAL		X		X
17140	YOZGAT	X			
17150	BALIKESIR	X			
17155	KUTAHYA	X			
17160	KIRSEHIR	X			
17170	VAN	X		X	
17188	USAK	X			
17190	AFYON	X			
17193	NEVSEHIR	X			
17196	KAYSERI/CITY	X			
17199	MALATYA BOLGE	X			
17202	ELAZIG	X			
17203	BINGOL	X			
17204	MUS	X			
17210	SIIRT	X			
17220	IZMIR GUZELYALI	X			
17220	IZMIR GUZELYALI		X		
17234	AYDIN	X			
17237	DENIZLI	X			
17240	ISPARTA	X		X	
17240	ISPARTA		X		
17244	KONYA	X			
17250	NIGDE	X			
17255	KAHRAMANMARAS	X			
17260	GAZIANTEP	X			
17265	ADIYAMAN	X			
17270	SANLIURFA	X			
17280	DIYARBAKIR	X			
17281	DIYARBAKIR-BOLGE		X		

N° de la station	Nom de la station	CLIMAT	CLIMAT TEMP	GSN	GUAN
17282	BATMAN	X			
17285	HAKKARI	X			
17292	MUGLA	X			
17300	ANTALYA	X			
17340	MERSIN	X			
17351	ADANA BOLGE	X			
17351	ADANA BOLGE		X		
17370	ISKENDERUN	X			
17375	FINIKE	X		X	
UKRAINE					
33213	OVRUCH	X			
33275	SUMY	X			
33301	RIVNE	X			
33317	SHEPETIVKA	X		X	
33345	KIEV	X			
33377	LUBNY	X		X	
33393	L'VIV	X			
33415	TERNOPII'	X			
33429	KHMEL'NYTS'KYI	X			
33506	POLTAVA	X			
33526	IVANO FRANKIVS'K	X			
33562	VINNYTSIA	X			
33587	UMAN'	X		X	
33631	UZHGOROD	X			
33646	POZHEZHEVSKAYA	X			
33658	CHERNIVTSI	X			
33711	KIROVOHRAD	X			
33761	LIUBASHIVKA	X			
33791	KRYVYI RIH	X			
33837	ODESA	X			
33889	IZMAIL	X			
33902	KHERSON	X			
33915	ASKANIIA NOVA	X		X	
33946	SIMFEROPOL'	X			
33998	AI PETRI	X		X	
34300	KHARKIV	X			
34415	IZIUM	X			
34519	DONETS'K	X			
34523	LUHANS'K	X			
34607	PRYSHYB	X			
34712	MARIUPOL'	X			

NOTE: Une liste à jour des stations du Réseau climatologique de base régional figure à l'adresse suivante:
<http://www.wmo.int/pages/prog/www/ois/rbsn-rbcn/rbsn-rbcn-home.htm>.

Résolution 3 (XV-CR VI)**GROUPE DE GESTION DU CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE)**

LE CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE),

Notant:

- 1) Le *Rapport final abrégé et résolutions du Quinzième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 1026),
- 2) Le *Rapport final abrégé et résolutions de la quatorzième session du Conseil régional VI (Europe)* (OMM-N° 991),
- 3) Les rapports des réunions de 2008 et 2009 du Groupe de gestion du CR VI,
- 4) Le *Plan stratégique de l'OMM* (OMM-N° 1028),
- 5) Le Plan stratégique du CR VI pour le renforcement des Services météorologiques et hydrologiques de la Région (2008-2011),

Considérant:

- 1) Que son efficacité dépend en grande partie de la bonne gestion de ses activités et de l'importance attachée à la communication entre les sessions,
- 2) Qu'il a besoin d'un groupe de gestion pour coordonner la mise en œuvre de son plan stratégique et évaluer les progrès accomplis pour ce qui est des résultats escomptés,
- 3) Que le processus de planification stratégique se poursuivra pendant l'intersession et que le Groupe de gestion décidera en conséquence des ajustements à apporter à la structure de travail du Conseil régional,
- 4) Qu'il est nécessaire de mettre en place un mécanisme pour s'occuper des questions qui ne sont pas traitées par d'autres groupes de travail ou équipes spéciales, et notamment les activités liées aux résultats escomptés ci-après du Plan stratégique de l'OMM: résultat escompté 9 – Amélioration de l'aptitude des Services météorologiques et hydrologiques nationaux des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à s'acquitter de leur mandat, résultat escompté 10 – Rationalisation du fonctionnement des organes constituants et résultat escompté 11 – Rationalisation de la gestion de l'Organisation et du contrôle de ses activités,

Décide:

- 1) De reconduire son Groupe de gestion en lui confiant les attributions suivantes:
 - a) Conseiller le président du CR VI pour toutes les questions se rapportant aux travaux du Conseil régional, notamment les questions nouvelles auxquelles il faut donner suite pendant l'intersession;
 - b) Aider le président du CR VI à classer par ordre de priorité, planifier, coordonner et gérer de façon dynamique les travaux du Conseil régional et de ses organes subsidiaires et évaluer les progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail;

- c) Veiller à l'adéquation de la structure interne – notamment pour ce qui concerne la création d'équipes spéciales appropriées sur proposition des présidents des groupes de travail – et des méthodes de travail du Conseil régional et procéder au besoin aux ajustements nécessaires pour obtenir les résultats souhaités;
 - d) Fixer les délais pour l'obtention des résultats attendus approuvés et évaluer les progrès accomplis, en particulier pour ce qui est de la présentation en temps voulu des rapports d'activité requis;
 - e) Veiller à la continuité du processus de planification stratégique et élaborer des éléments d'information régionaux coordonnés pour le Plan stratégique et le Plan opérationnel connexe de l'OMM, y compris des priorités régionales et des objectifs clés;
 - f) S'occuper des questions et des enjeux nouveaux recensés par le Conseil régional VI lors de sa quinzième session et s'assurer que ces questions sont bien prises en compte dans les programmes de travail des différents groupes de travail;
 - g) Sur la base des nouveaux Plan stratégique et Plan opérationnel de l'OMM pour 2012-2015, élaborer, en étroite coordination avec les organes subsidiaires du Conseil régional et le Secrétariat de l'OMM, un plan stratégique régional et un plan d'action pour la période 2012-2015;
 - h) Coordonner les activités du Conseil régional en matière de renforcement des capacités et élaborer une stratégie de renforcement des capacités qui tienne compte des besoins des Membres ainsi que des mécanismes de renforcement des capacités humaines, financières et techniques déjà en place;
 - i) Conseiller le président sur les moyens les plus appropriés d'apporter aux Membres de la Région l'aide technique nécessaire en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique du CR VI pour le renforcement des Services météorologiques et hydrologiques de la Région (2008-2011);
 - j) Coordonner l'élaboration d'indicateurs de performance clés et procéder au suivi des performances pour l'ensemble des activités du Conseil régional aux fins d'une efficacité accrue;
 - k) Assurer une bonne communication avec les Membres pendant l'intersession et favoriser l'usage des technologies de l'information pour l'échange d'informations et la promotion des activités;
 - l) Répondre de façon systématique à la nécessité d'une harmonisation des capacités en matière de prestation de services hydrométéorologiques dans les différentes sous-régions, en mettant l'accent sur les pays à économie en transition;
 - m) Favoriser les partenariats avec d'autres organisations, institutions scientifiques et organismes de financement internationaux et régionaux, afin d'obtenir plus facilement les résultats du Plan stratégique du CR VI attendus;
- 2) D'inviter son président, M. Ivan Čačić, à assumer la présidence du Groupe de gestion, qui se compose du président du CR VI, du vice-président, M. Mieczyslaw Ostojki, du conseiller régional en hydrologie auprès du président, M. Markku Puupponen (Finlande) (également coprésident du Groupe de travail des questions relatives au climat et à l'hydrologie), et de trois directeurs de Services météorologiques et hydrologiques nationaux invités par le président, M. Petteri Taalas (Finlande), M. Wolfgang Kusch (Allemagne) et Mme Henia Berkovich (Israël), du président du Groupe de travail du développement et des

applications des techniques, M. Jochen Dibbern (Allemagne), de la coprésidente du Groupe de travail des questions relatives au climat et à l'hydrologie, Mme Anahit Hovsepyan (Arménie) et du président du Groupe de travail de la prestation de services et des partenariats, M. David Robinson (Royaume-Uni);

- 3) D'autoriser son président à inviter, le cas échéant, d'autres directeurs de Services météorologiques et hydrologiques nationaux ou d'autres experts à participer aux réunions du Groupe de gestion du CR VI, en fonction des ressources financières disponibles;

Prie son président d'assurer un équilibre géographique satisfaisant au sein du Groupe de gestion et de veiller à ce que ce groupe se réunisse chaque année ou selon les besoins, de préférence en même temps que d'autres réunions ou manifestations;

Autorise son président à prendre en son nom les décisions requises pour les questions importantes, après avoir pris l'avis du Groupe de gestion;

Prie en outre son président de lui rendre compte, pendant l'intersession selon les besoins et à sa prochaine session ordinaire, des activités du Groupe de gestion et des décisions pertinentes prises au nom du Conseil régional;

Prie le Secrétaire général de tenir compte des travaux du Groupe de gestion du Conseil régional VI (Europe) pour le soutien à apporter à la Région, notamment par l'intermédiaire du Bureau régional pour l'Europe.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 23 (XIV-CR VI).

Résolution 4 (XV-CR VI)

GRUPE DE TRAVAIL DES QUESTIONS RELATIVES AU CLIMAT ET À L'HYDROLOGIE

LE CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE),

Notant:

- 1) Le *Rapport final abrégé et résolutions de la quatorzième session du Conseil régional VI (Europe)* (OMM-N° 991),
- 2) Le rapport du président du Groupe de travail des questions relatives au climat dans la Région VI,
- 3) Le rapport final de la onzième session de son Groupe de travail d'hydrologie (2009),
- 4) Le *Plan stratégique de l'OMM* (OMM-N° 1028),
- 5) Le Plan stratégique du CR VI pour le renforcement des Services météorologiques et hydrologiques de la Région (2008-2011),
- 6) Le plan de mise en œuvre du Réseau de centres climatologiques régionaux de la Région VI,
- 7) La résolution 4 (EC-LXI) – Constitution de centres climatologiques régionaux,

- 8) *Le Rapport final abrégé et résolutions de la soixante et unième session du Conseil exécutif* (OMM-N° 1042), paragraphe 3.3.2.5 du résumé général,

Considérant:

- 1) L'accroissement des dommages causés par les catastrophes hydrométéorologiques,
- 2) La nécessité d'améliorer la précision des prévisions et des évaluations climatologiques fournies par les Membres,
- 3) La nécessité d'améliorer la précision des données, des prévisions et des évaluations hydrologiques fournies par les Membres,
- 4) La nécessité pour le Conseil régional de poursuivre les activités qu'il a engagées dans le domaine de la climatologie et de l'hydrologie et qui revêtent une importance particulière pour la Région,
- 5) La nécessité de prendre en compte les besoins et les capacités des Services météorologiques et hydrologiques des pays Membres de la Région s'agissant des services liés au climat et à l'eau,
- 6) Les besoins des pays Membres en ce qui concerne la recherche dans le domaine du changement climatique et la mise en place de mesures d'adaptation, compte tenu notamment des incidences possibles de l'évolution et de la variabilité du climat sur les ressources en eau,
- 7) La nécessité de renforcer encore la coopération entre les communautés hydrologique, météorologique et climatologique afin de garantir une meilleure exploitation des données et produits météorologiques et climatologiques dans les prévisions et les évaluations hydrologiques,
- 8) La nécessité de renforcer la coopération institutionnelle avec la Commission européenne et ses organes subsidiaires pour la mise en œuvre d'une législation européenne dans le domaine du climat et de l'eau,

Décide:

- 1) D'établir un Groupe de travail des questions relatives au climat et à l'hydrologie dont l'action doit concourir essentiellement aux résultats escomptés 2 – Amélioration des prévisions et des évaluations climatologiques fournies par les Membres, 3 – Amélioration des prévisions et des évaluations hydrologiques fournies par les Membres et 7 – Renforcement de l'aptitude des Membres à fournir et exploiter des services et des produits météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux et aux réalisations attendues correspondantes définies dans le Plan stratégique du CR VI, et de lui confier le mandat suivant:
 - a) Superviser et faciliter la mise en œuvre complète du réseau de centres climatologiques régionaux (CCR) de la Région VI en se conformant au plan de mise en œuvre qui a été adopté et de façon à ce que la désignation des centres par l'OMM puisse être achevée en 2011;
 - b) Se tenir au courant des progrès de la recherche dans le domaine du changement climatique et de l'évolution des besoins en matière d'adaptation et en informer régulièrement les Membres dans le contexte notamment de la mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques;

- c) Donner des indications concernant les besoins de la Région en matière de services climatologiques et hydrologiques à l'appui du Système d'information de l'OMM et du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM;
 - d) Faciliter l'application de la formule des forums régionaux sur l'évolution probable du climat dans la Région;
 - e) Aider à mobiliser des ressources et donner des orientations concernant les activités de sauvetage des données sur la base d'une évaluation des besoins des Membres de la Région;
 - f) Poursuivre la coopération fructueuse engagée avec la Commission européenne sur les questions relatives au climat et à l'eau;
 - g) Faire progresser les activités professionnelles des Services hydrologiques nationaux en Europe en fournissant un cadre adapté pour l'échange des compétences scientifiques et techniques;
 - h) Assurer une coordination plus étroite entre les services météorologiques et les services hydrologiques à l'échelle nationale notamment dans les pays où ces services sont fournis par des organismes distincts;
 - i) Assurer la coordination voulue avec la Commission d'hydrologie pour que soient pris en compte dans son plan de travail les besoins de la Région, pour traiter les questions d'intérêt commun et éviter les chevauchements d'activités;
 - j) Assurer la liaison avec le Programme hydrologique international de l'UNESCO, les conventions sur les ressources en eau de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les organismes de bassins fluviaux internationaux;
 - k) Assurer la liaison avec le Groupe de travail du développement et des applications des techniques et avec le Groupe de travail de la prestation de services et des partenariats pour les questions relatives au climat et à l'hydrologie;
- 2) De fixer comme suit la composition du Groupe de travail:
 - a) Coprésident pour le climat;
 - b) Coprésident pour l'hydrologie;
 - c) Présidents des équipes spéciales et autres experts, ainsi qu'en aura décidé le Groupe de gestion;
 - 3) De nommer, conformément à la règle 32 du Règlement général de l'OMM, Mme Anahit Hovsepyan (Arménie), coprésidente pour le climat et M. Markku Puupponen (Finlande), coprésident pour l'hydrologie;
 - 4) De demander aux coprésidents:
 - a) De soumettre au Groupe de gestion, dans un délai de trois mois, un programme de travail couvrant la période 2010-2013 qui tienne dûment compte des réalisations attendues définies dans le Plan stratégique du CR VI;

- b) De soumettre au Groupe de gestion des propositions pour l'établissement d'équipes spéciales en précisant, le cas échéant, quel pourrait être leur mandat, en vue de garantir la pleine mise en œuvre du Plan stratégique du CR VI dans le domaine de responsabilité du Groupe de travail;
- c) De présenter un rapport d'activité annuel au président du Conseil régional et au Secrétariat de l'OMM en temps voulu avant les sessions du Conseil exécutif et au plus tard six mois avant la prochaine session du Conseil régional;
- d) De présenter un rapport final au président du Conseil régional trois mois au moins avant la prochaine session du CR VI;

Décide en outre:

- 1) Que les activités du Groupe de travail seront réparties entre deux groupes d'experts à composition non limitée, l'un étant chargé des questions relatives au climat et l'autre des questions relatives à l'hydrologie;
- 2) D'inviter les pays Membres à désigner des experts pour faire partie du Groupe de travail et des groupes d'experts.

NOTE: La présente résolution annule et remplace les résolutions 8 (XIV-CR VI) et 17 (XIV-CR VI).

Résolution 5 (XV-CR VI)

GROUPE DE TRAVAIL DE LA PRESTATION DE SERVICES ET DES PARTENARIATS

LE CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE),

Notant:

- 1) La résolution 16 (Cg-XV) – Programme des services météorologiques destinés au public,
- 2) La résolution 28 (Cg-XIV) – Rôle et fonctionnement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux,
- 3) Le *Plan stratégique de l'OMM* (OMM-N° 1028),
- 4) Le Plan stratégique du CR VI pour le renforcement des Services météorologiques et hydrologiques de la Région (2008-2011),
- 5) La résolution 25 (Cg-XV) – Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets,
- 6) La résolution 5 (EC-LX) – Groupe de travail du Conseil exécutif pour la réduction des risques de catastrophes et la prestation de services,
- 7) Les rapports pertinents des groupes de travail et autres organes établis à sa quatorzième session,

Considérant:

- 1) Que, conformément à son plan stratégique, la prestation de services est le principal domaine où il convient de poursuivre les objectifs liés à:
 - a) La sécurité des personnes et des biens,
 - b) La sécurité et l'efficacité des transports, de l'industrie et de l'agriculture,
- 2) Que le développement durable et la protection de l'environnement devraient être l'aboutissement naturel des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques,
- 3) La nécessité:
 - a) De mieux comprendre les besoins des pouvoirs publics, des différents secteurs d'activité, des médias et du grand public,
 - b) De mieux exploiter les capacités disponibles dans la Région VI pour améliorer la conception et la prestation de services et l'utilisation des ressources, et notamment la qualité et l'exhaustivité des informations hydrologiques et météorologiques servant à la planification du développement et à la prévention des catastrophes,
 - c) De développer la coopération régionale de façon à fournir un plus large éventail de services à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale,
 - d) D'instaurer des mécanismes spécifiques pour quantifier et décrire les avantages socio-économiques des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques fournis par les Membres de la Région VI,
 - e) De renforcer les capacités des Membres en matière de réduction des risques de catastrophes,

Décide:

- 1) D'établir un Groupe de travail de la prestation de services et des partenariats, dont l'action doit concourir essentiellement aux résultats escomptés ci-après du Plan stratégique de l'OMM: résultat escompté 6 – Renforcement des capacités des Membres en matière d'alerte rapide multidanger et de prévention des catastrophes, résultat escompté 7 – Renforcement de l'aptitude des Membres à fournir et exploiter des services et des produits météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux et résultat escompté 8 – Utilisation plus large des produits météorologiques, climatologique et hydrologiques par les Membres et les organisations partenaires pour la prise de décisions, et aux réalisations attendues correspondantes sur le plan régional, et de lui confier le mandat suivant:
 - a) Promouvoir les meilleures pratiques et une exploitation optimale des capacités de la Région pour améliorer la conception et la prestation de services;
 - b) Fournir aux commissions techniques des éléments d'information sur les besoins de la Région en matière de prestation de services à caractère scientifique et technique dans les domaines du temps, du climat et de l'eau;

- c) Fournir des éléments d'orientation pour développer les activités de sensibilisation et renforcer la collaboration et les partenariats à l'échelle nationale et internationale entre les fournisseurs de produits et de services liés au temps, au climat et à l'eau et les utilisateurs, notamment les services de gestion des catastrophes et les organismes de protection civile;
 - d) Étudier la possibilité de concevoir des méthodes communes pour définir et évaluer les avantages socio-économiques des services météorologiques et hydrologiques;
 - e) Donner un degré de priorité élevé à l'élaboration de programmes régionaux de renforcement des capacités dans le domaine de la prestation de services et de l'atténuation des risques de catastrophes qui puissent s'inscrire dans la durée;
 - f) Suivre l'évolution des activités régionales dans le domaine de la météorologie aéronautique et maritime;
 - g) Travailler en collaboration avec les commissions techniques et leurs équipes d'experts pour voir comment on peut tirer parti des activités de vérification pour améliorer les services, et communiquer les résultats aux pays Membres;
 - h) Partager les expériences visant à cerner l'opinion du public concernant les prévisions et les avis pour pouvoir fournir aux Membres conseils et orientations;
 - i) Traiter les priorités relatives à la réduction des risques de catastrophes dans une perspective globale et en conformité avec les «modèles de coopération» qu'il est prévu de mettre en œuvre dans ce domaine;
 - j) Assurer la liaison avec le Groupe de travail du développement et des applications des techniques et avec le Groupe de travail des questions relatives au climat et à l'hydrologie pour les questions relatives à la prestation de services et aux partenariats qui les concernent;
- 2) De fixer comme suit la composition du Groupe de travail:
- a) Président et vice-président;
 - b) Présidents des équipes spéciales et autres experts désignés par les Membres sur décision du Groupe de gestion;
- 3) De nommer, conformément à la règle 32 du Règlement général de l'OMM, M. David Robinson (Royaume-Uni) et M. Axel Thomalla (Allemagne) président et vice-président du Groupe de travail, respectivement;
- 4) De demander au président:
- a) De soumettre au Groupe de gestion, dans un délai de trois mois, un programme de travail couvrant la période 2010-2013 qui tienne dûment compte des réalisations attendues définies dans le Plan stratégique du CR VI;
 - b) De soumettre au Groupe de gestion des propositions pour l'établissement d'équipes spéciales en précisant, le cas échéant, quel pourrait être leur mandat, en vue de garantir la pleine mise en œuvre du Plan stratégique du CR VI dans le domaine de responsabilité du Groupe de travail;

- c) De présenter un rapport d'activité annuel au président du Conseil régional et au Secrétariat de l'OMM en temps voulu avant les sessions du Conseil exécutif;
 - d) De présenter un rapport final au président du Conseil régional trois mois au moins avant la prochaine session du CR VI;
- 5) D'inviter les pays Membres à désigner des experts pour faire partie du Groupe de travail.

NOTE: La présente résolution annule et remplace les résolutions 14 (XIV-CR VI), 15 (XIV-CR VI), 16 (XIV-CR VI) et 19 (XIV-CR VI).

Résolution 6 (XV-CR VI)

GRUPE DE TRAVAIL DU DÉVELOPPEMENT ET DES APPLICATIONS DES TECHNIQUES

LE CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE),

Notant:

- 1) La résolution 2 (Cg-XV) – Programme de la Veille météorologique mondiale pour 2008-2011,
- 2) La résolution 3 (Cg-XV) – Système mondial d'observation,
- 3) La résolution 5 (Cg-XV) – Programme des instruments et des méthodes d'observation,
- 4) La résolution 11 (Cg-XV) – Système mondial d'observation du climat,
- 5) Le *Plan stratégique de l'OMM* (OMM-N° 1028),
- 6) La résolution 30 (Cg-XV) – Pour une meilleure intégration des systèmes d'observation de l'OMM,
- 7) La résolution 40 (Cg-XII) – Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques,
- 8) La résolution 3 (EC-LIX) – Groupe de travail du Conseil exécutif pour le Système mondial intégré d'observation de l'OMM et le Système d'information de l'OMM,
- 9) Le principe de fonctionnement et le plan de développement et de mise en œuvre du WIGOS approuvés par le Conseil exécutif à sa soixante et unième session en juin 2009,
- 10) Le Plan stratégique du CR VI pour le renforcement des Services météorologiques et hydrologiques de la Région (2008-2011),

Considérant:

- 1) Que les Membres de la Région VI ont absolument besoin des données et produits de la Veille météorologique mondiale pour répondre comme il convient aux besoins habituels et nouveaux en matière de services météorologiques,

- 2) Qu'il faut en permanence suivre de près la mise en œuvre de la Veille météorologique mondiale dans la Région,
- 3) Que le Conseil exécutif, à sa soixante et unième session, avait recommandé que les conseils régionaux collaborent activement à l'expérimentation, à la définition et à la mise en œuvre du principe de fonctionnement du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS) et qu'ils apportent leur contribution au plan de développement et de mise en œuvre du WIGOS,
- 4) L'importance des projets pilotes du WIGOS,
- 5) Qu'il est indispensable que les conseils régionaux participent à l'élaboration du Système d'information de l'OMM (SIO) pour assurer le succès de sa mise en œuvre et en faire une œuvre commune,
- 6) Qu'il est nécessaire de mener à bien les tâches liées au développement et à l'application des sciences et des techniques dans les domaines du temps, du climat et de l'eau, qui sont définies dans le Plan stratégique du CR VI,
- 7) Les progrès accomplis dans la mise en place des consortiums de prévision numérique du temps et des systèmes de prévision d'ensemble et la nécessité d'une coopération accrue en la matière,

Décide:

- 1) D'établir un Groupe de travail du développement et des applications des techniques dans la Région VI dont la contribution sera principalement axée sur les résultats escomptés 1 – Amélioration des prévisions et des avis météorologiques fournis par les Membres, 4 – Intégration des systèmes d'observation de l'OMM et 5 – Élaboration et mise en œuvre du nouveau Système d'information de l'OMM, en lui confiant les attributions suivantes:
 - a) Apporter l'assistance technique globale et le soutien nécessaires à la mise en œuvre des concepts du WIGOS et du SIO dans la Région VI;
 - b) Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du WIGOS dans la Région;
 - c) Coordonner la refonte du Réseau synoptique de base régional/Réseau climatologique de base régional dans le cadre d'un projet de démonstration du WIGOS;
 - d) Coordonner la mise en œuvre du WIGOS dans la Région, en tenant compte de la planification et de la mise en œuvre du Système d'information de l'OMM;
 - e) Coordonner la mise en œuvre du Système d'information de l'OMM, y compris l'amélioration du Réseau régional de transmission de données météorologiques;
 - f) S'assurer de la disponibilité des données, déterminer les insuffisances et proposer des mesures pour y remédier;
 - g) Suivre de près l'évolution des systèmes de prévision et de traitement des données et y contribuer, faire des recommandations en vue de renforcer la collaboration et représenter la Région au sein de l'Équipe de coordination de la mise en œuvre du système de traitement des données et de prévision relevant de la Commission des systèmes de base;

- h) Favoriser l'accès aux produits de prévision d'ensemble, aux techniques de prévision immédiate et aux produits de prévision à longue échéance et promouvoir leur exploitation;
 - i) Se tenir au courant des pratiques et principes directeurs régionaux concernant les réseaux d'observation ainsi que les instruments et les méthodes d'observation et contribuer à l'efficacité du réseau coopératif de centres régionaux d'instruments de la Région VI;
 - j) Faire office d'agent de liaison pour le programme THORPEX relevant du Programme mondial de recherche sur la prévision du temps dans la Région;
 - k) Assurer la liaison avec le Groupe de travail des questions relatives au climat et à l'hydrologie et le Groupe de travail de la prestation de services et des partenariats pour les questions concernant l'élaboration et la mise en œuvre des techniques;
- 2) De fixer comme suit la composition du Groupe de travail:
- a) Président et vice-président;
 - b) Présidents des équipes spéciales et autres experts, ainsi qu'en aura décidé le Groupe de gestion;
- 3) De désigner, en application de la règle 32 du Règlement général de l'OMM, M. Jochen Dibbern (Allemagne) et M. Matteo Dell'Acqua (France) président et vice-président du Groupe de travail, respectivement;
- 4) De demander au président:
- a) De présenter dans les trois mois au Groupe de gestion un programme de travail pour la période 2010-2013, en tenant dûment compte des résultats attendus figurant dans le Plan stratégique du CR VI;
 - b) De soumettre des propositions au Groupe de gestion en vue de la création d'équipes spéciales, en précisant au besoin leurs attributions, afin de faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique du CR VI dans le domaine de compétence du Groupe de travail;
 - c) De présenter un rapport d'activité annuel au président du Conseil régional et au Secrétariat de l'OMM en temps voulu avant les sessions du Conseil exécutif;
 - d) De présenter un rapport final au président du Conseil régional au moins trois mois avant la prochaine session du CR VI;
- 5) D'inviter les Membres à désigner des experts pour faire partie du Groupe de travail.

NOTE: La présente résolution annule et remplace les résolutions 1 (XIV-CR VI), 5 (XIV-CR VI), 6 (XIV-CR VI), 11 (XIV-CR VI), 12 (XIV-CR VI), 13 (XIV-CR VI), 20 (XIV-CR VI) et 21 (XIV-CR VI).

Résolution 7 (XV-CR VI)**EXAMEN DES RÉSOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS
ANTÉRIEURES DU CONSEIL RÉGIONAL**

LE CONSEIL RÉGIONAL VI (EUROPE),

Notant le paragraphe 3.7.1 du résumé général des travaux de la neuvième session du Comité exécutif,

Considérant:

- 1) Qu'un certain nombre des résolutions qu'il avait adoptées avant sa quinzième session ont été révisées et incorporées dans les résolutions de la présente session,
- 2) Que d'autres résolutions antérieures ont été incorporées dans des publications appropriées de l'OMM ou qu'elles n'ont plus de raison d'être,
- 3) Que certaines résolutions antérieures doivent encore être mises en application,

Décide:

- 1) De maintenir en vigueur les résolutions 11 (XI-AR VI) et 16 (XIII-AR VI);
- 2) De ne pas maintenir en vigueur les autres résolutions adoptées avant sa quinzième session;
- 3) De publier le texte des résolutions maintenues en vigueur dans l'annexe de la présente résolution.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 24 (XIV-CR VI).

Annexe de la résolution 7 (XV-CR VI)**EXAMEN DES RÉSOLUTIONS ET DES RECOMMANDATIONS
ANTÉRIEURES DU CONSEIL RÉGIONAL****RÉSOLUTION 11 (XI-AR VI)****UTILISATION DU SYSTÈME INMARSAT POUR LE RASSEMBLEMENT DE MESSAGES
MÉTÉOROLOGIQUES ET OCÉANOGRAPHIQUES DE NAVIRES**

L'ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'EUROPE,

Notant:

- 1) La résolution 19 (Cg-XI) – Rassemblement et diffusion de l'information météorologique maritime au moyen du système INMARSAT,
- 2) Le fait que des stations terriennes côtières (CES) du système INMARSAT sont exploitées dans la Région VI,

- 3) Le nombre croissant de navires participant au Programme de navires d'observation bénévoles de l'OMM qui sont dotés de stations terriennes de navires (SES) du système INMARSAT, en particulier d'installations INMARSAT-C,

Considérant:

- 1) Qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de messages météorologiques et océanographiques de navires provenant de la plupart des zones maritimes de la Région VI,
- 2) Que la réception des données de météorologie maritime et des données océanographiques fournies par des navires en mer devrait considérablement s'améliorer grâce à une plus large utilisation du système INMARSAT,
- 3) Que les Membres qui reçoivent ces données par l'intermédiaire d'INMARSAT pourront réaliser des économies en utilisant plus largement le nouveau système INMARSAT-C,

Constatant avec satisfaction que certains Membres qui assurent l'exploitation de stations terriennes côtières (CES) INMARSAT ont déjà pris des dispositions pour accepter les messages météorologiques et océanographiques de navires qui présentent un intérêt général pour tous les Membres de l'OMM,

Préoccupée toutefois par le fait que des problèmes subsistent s'agissant de la rediffusion en temps voulu des messages d'observation recueillis par l'intermédiaire d'INMARSAT vers les pays les plus proches des zones d'où proviennent ces messages,

Prie instamment:

- 1) Tous les Membres concernés de faire tout leur possible pour assurer la rediffusion en temps voulu des messages d'observation recueillis par l'intermédiaire d'INMARSAT vers les pays situés dans les zones d'où proviennent ces messages;
- 2) Tous les Membres de la région qui exploitent des navires d'observation bénévoles équipés du système INMARSAT-C de faire tout leur possible pour fournir à ces navires le nouveau progiciel conçu pour la préparation et la transmission de messages météorologiques par l'intermédiaire de ce système, afin de maximiser l'efficacité et la rentabilité de l'opération;

Prie le Secrétaire général de prêter son concours aux Membres pour la mise en œuvre de la présente résolution.

RÉSOLUTION 16 (XIII-AR VI)

**APPUI ACCORDÉ À LA COMMISSION TECHNIQUE MIXTE OMM/COI
D'OCÉANOGRAPHIE ET DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME**

L'ASSOCIATION RÉGIONALE VI (EUROPE),

Notant:

- 1) La résolution 14 (Cg-XIII) – Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM),
- 2) La résolution XX-12 de l'Assemblée de la COI – Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM),
- 3) Le *Rapport final abrégé, résolutions et recommandations de la première session de la CMOM* (Akureyri, Islande, juin 2001) (OMM-N° 931),

Considérant que les données d'observation océanographiques et météorologiques marines représentent non seulement une importante contribution à la météorologie d'exploitation et à la prestation de services maritimes, mais qu'elles sont indispensables, de manière générale, aux études du climat mondial,

Reconnaissant:

- 1) Que la CMOM est désormais l'organe unique de l'OMM chargé de la coordination sur le plan international et de la réglementation d'un système opérationnel mondial d'observation des océans, de gestion de données et de prestation de services,
- 2) Que certains de ses Membres participent activement à la mise en place et à l'entretien de tout un éventail de systèmes d'observation des océans, tant pour les besoins de l'exploitation que pour la recherche,
- 3) Que certains de ses Membres sont de plus en plus sollicités pour fournir des services météorologiques et océanographiques à des groupes d'utilisateurs maritimes très divers,
- 4) Que le Système mondial de télécommunications (SMT) restera capital pour la collecte et l'échange de nombreux types de données océanographiques dans des conditions d'exploitation,

Reconnaissant en outre qu'il importe d'augmenter sensiblement le volume des données océanographiques dont on a besoin pour la météorologie opérationnelle, les services et la recherche océanographiques et les études sur le climat mondial,

Prie instamment ses Membres:

- 1) De continuer d'exploiter et, si possible, de développer leurs systèmes existants d'observation des océans, de manière à contribuer aux objectifs de la Veille météorologique mondiale (VMM), du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et du Système mondial d'observation des océans (GOOS) et d'établir une coordination internationale par l'intermédiaire de la CMOM;
- 2) De participer activement à la planification et à la mise en œuvre de ces systèmes ainsi qu'aux travaux de la CMOM;
- 3) De se concerter avec les organismes et les institutions océanographiques nationaux compétents afin de garantir l'exploitation à long terme des systèmes d'observation des océans;
- 4) De se concerter avec les organismes et les institutions océanographiques nationaux compétents pour créer les moyens propres à la gestion des données océanographiques et assurer des services océanographiques;
- 5) D'améliorer les moyens de télécommunication pour la transmission des données et des produits océanographiques entre les navires et la terre ferme et inversement, notamment en ayant davantage recours aux moyens de télécommunication par satellite, par exemple ceux d'INMARSAT et d'ARGOS;

Prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires, dans les limites des ressources budgétaires disponibles, afin d'aider les Membres à participer à la mise en place et au bon fonctionnement de la CMOM.

NOTE: La présente résolution annule et remplace la résolution 10 (XII-AR VI), qui cesse d'être en vigueur.

APPENDICE

LISTE DES PARTICIPANTS (disponible en anglais seulement)

1. Officers of the session

President	Mr Daniel K. Keuerleber-Burk
Vice-president	Dr Andris Leitass

2. Representatives of WMO Members within the Region

Armenia

Levon Vardanyan	Principal Delegate
Anahit Hovsepyan (Ms)	Delegate

Austria

Fritz Neuwirth	Principal Delegate
Ernsi Rudel	Alternate

Azerbaijan

Sahib Khalilov	Delegate
----------------	----------

Belarus

Anatoli I. Palishchuk	Principal Delegate
-----------------------	--------------------

Belgium

Henri Malcorps	Principal Delegate
Emmanuel Roulin	Alternate
Hugo De Backer	Delegate
Daniel Gellens	Delegate

Bosnia and Herzegovina

Nikola Radovanovic	Principal Delegate
Enes Sarač	Delegate
Muhamed Muminovic	Delegate

Bulgaria

Konstantin Tsankov	Principal Delegate
--------------------	--------------------

Croatia

Ivan Čačić	Principal Delegate
Krešo Pandžić	Alternate
Vlasta Tutiš	Delegate
Boris Grigic	Delegate
Ivana Zerec (Ms)	Delegate
Dušan Trinić	Delegate
Branka Ivančan Picek	Delegate

Cyprus

Silas Michaelides	Principal Delegate
-------------------	--------------------

Czech Republic

Ivan Obrušník
Karel Vančura
Jan Kubát

Principal Delegate
Delegate
Delegate

Denmark

Peter Aakjaer
Flemming Jenle

Principal Delegate
Delegate

Finland

Petteri Taalas
Maria Hurtola (Ms)
Markku Puupponen
Matti Heikinheimo
Keijo Leminen

Principal Delegate
Alternate
Delegate
Delegate
Delegate

France

François Jacq
Marc Gillet
Ariane de Billy (Mrs)
Caroline Wittwer (Mrs)
Bernard Strauss
Mariannick Lecorcher (Mrs)
Matteo Dell'Acqua
Patrick Bénichou

Principal Delegate
Alternate
Alternate
Delegate
Delegate
Delegate
Delegate
Delegate

Georgia

Ramaz Chitanava
Shalva Javakhadze

Principal Delegate
Delegate

Germany

Wolfgang Kusch
Detlev Fromming
Geerd-Rudiger Hoffmann
Jochen Dibbern
Axel Thomalla
Stefan Rosner

Principal Delegate
Alternate
Delegate
Delegate
Delegate
Delegate

Greece

Constantina Mita (Mrs)
Heleni Michalopoulou

Principal Delegate
Delegate

Hungary

László Bozó
Ildikó Dobi Wantuch (Ms)
Zsuzsanna Buzás (Ms)

Principal Delegate
Delegate
Delegate

Iceland

Árni Snorrason

Principal Delegate

Ireland

Declan Murphy

Principal Delegate

Israel

Henia Berkovich (Mrs)

Principal Delegate

Italy

Massimo Capaldo	Principal Delegate
Costante Desimone	Delegate
Sergio Pasquini	Delegate
Paolo Pagano	Delegate

Jordan

AbdelHalim AbuHazim	Principal Delegate
---------------------	--------------------

Latvia

Andris Leitass	Principal Delegate
----------------	--------------------

Lithuania

Vida Augulienė (Mrs)	Principal Delegate
----------------------	--------------------

Malta

Charles Galdies	Principal Delegate
-----------------	--------------------

Montenegro

Luka Mitrović	Principal Delegate
Ivana Pavicević (Ms)	Delegate

Netherlands

Frits J.J. Brouwer	Principal Delegate
Frank Grooters	Alternate
Frank Lantsheer	Delegate
Theo L. Van Stijin	Delegate

Norway

Antón Eliassen	Principal Delegate
Lillian Svendsen (Ms)	Alternate
Jens Sunde	Alternate
Roar Skålin	Delegate

Poland

Mieczyslaw Ostojki	Principal Delegate
Lukasz Legutko	Alternate

Portugal

Aderito Vicente Serrao	Principal Delegate
Carlos Direitinho Tavares	Delegate

Republic of Moldova

Valeriu Cazac	Principal Delegate
---------------	--------------------

Romania

Ion Sandu	Principal Delegate
Petre Stanciu	Delegate
Andrei Mircea Mihai	Delegate

Russian Federation

Alexander Frolov	Principal Delegate
Alexander Gusev	Delegate
Sergei I. Avdyushin	Delegate
Alexander Nurullayev	Delegate
Roman Vilfand	Delegate
Valeriy S. Vuglinskiy	Delegate

Serbia

Milan Dacic	Principal Delegate
Danica Spasova (Ms)	Delegate
Pedrag Petkovic	Delegate

Slovakia

Vladimír Pastirčák	Principal Delegate
--------------------	--------------------

Slovenia

Klemen Bergant	Principal Delegate
Jože Knez	Delegate

Spain

José Antonio Fernández Monistrol	Delegate
Francisco Pascual Perez	Delegate

Sweden

Ilmar Karro	Principal Delegate
Tord Kvick	Delegate
Bodil Aarhus Andrae	Delegate

Switzerland

Gerhard Müller	Principal Delegate
Alex Rubli	Alternate
Daniel K. Keuerleber-Burk	Delegate
Dominique Bérod	Delegate

The former Yugoslav Republic of Macedonia

Vlado Spiridonov	Delegate
------------------	----------

Turkey

Mahmut Kayhan	Principal Delegate
Hakan Aksu	Delegate

United Kingdom

John Hirst	Principal Delegate
Mike Gray	Alternate
Alastair Price	Delegate, Alternate
Ann Calver (Ms)	Delegate
Richard Pettifer	Delegate
Stephen Manktelow	Delegate

3. Representatives of WMO Members outside Region VI**United States of America**

Vickie L. Nadolski (Ms)	Observer
Dan Thompson	Observer
Renee Tatusko (Ms)	Observer

4. WMO Technical Commissions

Fred Branski (President of CBS) Observer

5. Representatives of international organizations

Association of Hydro-Meteorological Equipment Industry (HMEI)

Mike Ueltzen
Rob Doombos
Rémy Pepin
Allyson Turnbull (Ms)

European Centre for Medium-Range Weather Forecasts (ECMWF)

Walter Zwiefelhofer

Network of European Meteorological Services (EUMETNET)

Steve Noyes
Maria-Liisa Tuomola (Mrs)

Intergovernmental Oceanographic Commission of UNESCO (IOC)

Stefano Belfiore

World Bank

Alison Cave (Ms)

6. Scientific lecturers

Piet Termonia (Royal Meteorological Institute, Belgium)
Sergio Rota (EUMETSAT)
David Burridge (THORPEX)

7. Other participants

Robens Aimable (Haiti)
Claude Alesch (Luxembourg)
Viacheslav Lipinsky (Ukraine)
